



ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTE
CENTRE INTERNATIONAL DE RECHERCHE SUR LE CANCER

**LA GENESE
DU
CENTRE INTERNATIONAL DE RECHERCHE SUR LE CANCER**

par

R. Sohier et A.G.B. Sutherland

Rapport technique du CIRC No. 6

LYON

1990

Publié par le Centre international de Recherche sur le Cancer,
150 cours Albert Thomas, 69372 Lyon Cedex 08 (France)

© Centre international de Recherche sur le Cancer, 1990
Revu et corrigé, 2015

ISBN-10 92-832-1418-8, ISBN-13 978-92-832-1418-2

Distribué pour le CIRC par le Secrétariat
de l'Organisation mondiale de la santé, Genève (Suisse)

Les publications du Centre international de Recherche sur le Cancer bénéficient de la protection prévue par les dispositions du Protocole N° 2 de la Convention universelle pour la protection du droit d'auteur. Pour toute reproduction ou traduction partielle ou intégrale, une autorisation doit être demandée au Service des publications.

Les appellations employées dans cette publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du Secrétariat de l'Organisation mondiale de la santé aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

Imprimé en France

TABLE DES MATIERES

Avant-propos	v
Introduction	vi
1. CONCEPTION DU CIRC	
Première proposition	1
Deuxième proposition formulée par l'initiateur cautionné par douze personnalités	2
2. FONDATION DU CIRC	
Lettre du général de Gaulle pour la fondation d'une institution internationale	6
Accueil fait à la fondation d'une institution internationale de lutte contre le cancer	7
Accueil par les Français	7
Accueil des organisations internationales	8
Accueil des nations appelées à participer à la fondation du CIRC	30
3. EDIFICATION DU CIRC	
Période du 9 novembre 1963 au 20 mai 1965	33
Interventions initiales	33
Interventions au cours des réunions et conférences techniques	34
Période de mai 1965 à avril 1967	38
Entrée en fonction du Centre international de recherche sur le cancer	38
Réunion du Conseil de direction	39
Lieu d'implantation du CIRC	40
Réunion du Conseil scientifique	40
Nomination du Directeur du CIRC	40
Rapport annuel du Directeur pour 1966	41
Addendum au rapport annuel du Directeur	43
Rapport provisoire du Directeur pour 1967	45
Période de juin 1967 à juin 1972	50
ANNEXES	
Annexe 1. Première étape	53
Annexe 2. Conférences organisées par l'OMS à Paris	54
Première conférence technique (17-18 décembre 1963)	54
Deuxième conférence technique (27-28 février 1964)	54
Avant-projet de convention	55
Texte établi par les experts	59
Conclusions	63
Mémoire	63
Appendice	65

Essai d'évaluation du budget défense des six pays présumés fondateurs	66
Troisième conférence technique (27 juillet 1964)	66
Quatrième conférence technique (29 septembre-2 octobre 1964)	68
Annexe 3. Réunions organisées par l'OMS à Lyon	69
Réunions préparatoires pour la création d'un centre international de recherche sur le cancer (Lyon 16-18 février 1965)	69
Première réunion (16 février 1965)	69
Deuxième réunion (17 février 1965, matin)	69
Troisième réunion (17 février 1965, après-midi)	70
Quatrième réunion (18 février 1965, matin)	71
Aide-mémoire concernant la composition du Comité scientifique provisoire	72
Réunion préparatoire pour le Comité scientifique (Lyon 30 mars-5 avril 1965)	72
Propositions pour un centre d'information	73
Intérêt des études épidémiologiques	74
Intérêt de l'anatomie pathologique	76
Propositions concernant les activités de formation	78
Réunion pour la création d'un centre international de recherche sur le cancer Réunion du Conseil scientifique (Lyon 30 mars-2 avril 1965)	79
Considérations générales	79
Service d'information	80
Formation des chercheurs	80
Pathologie	80
Epidémiologie	81
Oncologie comparative	81
Soutien de la recherche	82
Projets spéciaux	82
Budget	82
Estimation du coût des programmes proposés	82
Deuxième réunion préparatoire pour la création d'un centre international de recherche sur le cancer (Lyon, 5-6 avril 1965)	83
Première session (5 avril, matin)	83
Deuxième session (5 avril, 14h30)	84
Troisième session (5 avril, 16h00)	85
Annexe 4. Actes officiels de l'OMS pour la création et la mise en place d'un Centre international de recherche sur le cancer	86
Dix-septième Assemblée mondiale de la santé	86
Création d'un centre international de recherche sur le cancer	86
Participation de l'OMS à un centre international de recherche	88
Conseil exécutif (trente-quatrième session)	88
Rapport du Directeur général sur la participation de l'OMS	88
Annexe 5. Création d'un Centre international de recherche sur le cancer	89
Résolution WHA18.44 de la dix-huitième Assemblée mondiale de la santé	89
Statut du Centre international de recherche sur le cancer	89

AVANT-PROPOS

Il est assez peu fréquent, dans l'histoire des nations, que l'on trouve de bonnes raisons de rendre hommage à la générosité et à l'altruisme des gouvernements et des hommes au pouvoir : la naissance du Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) offre l'une de ces rares occasions. Le CIRC est le fruit de l'initiative d'un groupe d'intellectuels français qui sont parvenus à convaincre le général de Gaulle, alors Président de la République française, de faire un geste pour soulager l'humanité du fardeau de plus en plus lourd et douloureux du cancer. Le général de Gaulle a alors pris sur lui de convaincre les puissants de ce monde de prélever une fraction des budgets de la défense au profit d'une initiative destinée à atténuer les souffrances de l'humanité. Quoique l'idée généreuse qui avait germé au départ ait été ramenée à des proportions beaucoup plus modestes lorsqu'il s'est agi de la traduire dans le concret, il n'en reste pas moins qu'en cette occasion, les sentiments humanitaires ont prévalu sur l'égoïsme et la soif de pouvoir.

D'autre part, il est intéressant de suivre le développement du projet initial à travers les arcanes de la diplomatie et du débat scientifique, mais aussi de confronter le dessein initial, les buts et objectifs qui ont inspiré la création du Centre, avec ce que celui-ci a effectivement été en mesure d'accomplir au cours des 25 premières années de son existence. Compte tenu des moyens limités mis à notre disposition, nous pouvons nous féliciter, à tout le moins, d'être parvenus à répondre en grande partie aux espérances nourries à l'origine. C'est pour nous une chance que des personnalités aussi éminentes que le professeur Roger Sohier et M. A.G.B. Sutherland aient bien voulu rassembler les éléments qui témoignent des différentes phases de la genèse et de la naissance du Centre : leur exceptionnelle compétence, leur total dévouement et leur droiture intellectuelle sont les garants de la justesse et de la totale exactitude des renseignements apportés dans le présent opuscule.

Le Directeur,
Docteur L. Tomatis

INTRODUCTION

Les circonstances dans lesquelles le général de Gaulle a décidé – à l'instigation d'un groupe d'intellectuels français, animé par Emmanuel d'Astier de la Vigerie – de créer un centre international de recherche sur le cancer et les étapes qu'il a fallu franchir ainsi que les obstacles qu'il a fallu surmonter pour obtenir sa création ont paru justifier la description des modalités de cette genèse.

Si l'on admet que le terme "genèse" signifie : "l'ensemble des formes et des éléments qui ont contribué à produire quelque chose ou la manière dont une chose est formée", nous aurons à rappeler successivement, dans trois chapitres, la conception, la fondation et l'édification du Centre international de recherche sur le cancer (CIRC).

La collecte et le classement de l'importante documentation le concernant ont été réalisés par A.G.B. Sutherland¹, chef de l'Administration et des finances du CIRC dès 1966. Dans un deuxième temps, R. Sohier², Consultant au CIRC, a procédé à une analyse de la documentation en accord avec son collègue. La "Genèse du CIRC" est donc le résultat de cette collaboration.

Nous avons bénéficié aussi des précieuses informations que nous a fournies le professeur E. Aujaleu qui était intervenu activement à toutes les étapes de la genèse du CIRC.

D'utiles précisions ont été apportées par ailleurs par le docteur J.F. Delafresnaye, qui était alors Directeur exécutif de l'Office de Genève de l'Union internationale contre le cancer (UICC) à laquelle la création du CIRC avait porté quelque ombrage. Nous saluons aussi le docteur P.M. Dorolle, Directeur général adjoint de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) qui, dès 1970, avait insisté auprès du professeur J. Higginson pour qu'un récit soit fait des modalités de la genèse du CIRC.

Le texte qui va suivre concerne essentiellement la période de 1963 à 1967, car on peut trouver des données précises sur le fonctionnement du CIRC depuis 1967 dans les rapports annuels (1968 à 1985) et dans les rapports biennaux édités depuis 1986 et auxquels le lecteur pourra se reporter.

Toutefois, nous avons cru utile d'ajouter quelques informations concernant la période de mai 1965 à avril 1967 et celle de juin 1967 à juin 1972, qui correspondent à la phase pendant laquelle le CIRC se mettait en place, antérieurement à son installation dans le bâtiment construit grâce à la généreuse initiative de la ville de Lyon. En attendant l'édification de ce bâtiment qui devait comporter des laboratoires, la ville de Lyon avait mis à la disposition du CIRC un grand immeuble ainsi que des locaux dans l'hôtel-de-ville, tandis qu'une unité de l'INSERM (celle de R.S.) offrait des laboratoires. Il convient de rappeler ici l'aide précieuse qu'a apportée au CIRC, en toutes circonstances, le maire de Lyon, Louis Pradel.

Le lecteur pourra consulter utilement le document "Vingt années d'activité du Centre international de recherche sur le cancer (1966-1986)" par Walter Davis (*World Health*, mars 1986; pp. 28-29).

Très sensibles à la confiance que nous ont témoignée successivement le professeur J. Higginson et le docteur L. Tomatis, Directeurs du CIRC, nous les remercions sincèrement.

¹ Lire désormais pour A.G.B. Sutherland : A.S.

² Lire désormais pour R. Sohier : R.S.

1. CONCEPTION DU CIRC

Le projet de créer un organisme international de lutte contre le cancer financé par un prélèvement effectué sur les crédits militaires de plusieurs nations, a été formulé par un homme qui fut d'abord officier de marine, puis journaliste et homme politique, qui a fondé un mouvement de résistance à l'envahisseur allemand et a reçu un prix pour la consolidation de la paix.

Ce projet a été proposé en deux temps au général de Gaulle, président de la République française, lequel a eu le mérite de le faire aboutir.

PREMIERE PROPOSITION

Elle a été formulée par M. Emmanuel d'Astier de la Vigerie (1900-1969). Il était né le 6 janvier 1900 à Paris et était le fils du baron Raoul d'Astier de la Vigerie et de la baronne, née Jeanne Masson de Montalivet.

Il avait été successivement officier de marine (ancien élève de l'Ecole navale), puis journaliste et politicien. Il a mené de front une carrière de journaliste et d'homme politique.

Pendant la guerre, il avait fondé le mouvement de résistance Libération-Sud. Il est devenu ensuite membre du Conseil national de la résistance (1943), puis membre de l'Assemblée provisoire d'Alger. Il était Compagnon de la libération. Il a été aussi vice-président du Conseil mondial de la paix et a reçu le prix Lénine pour la consolidation de la paix (1957).

Il avait fondé le journal Libération (1941-1964) et le journal L'Evénement (1965). Il avait été aussi producteur de télévision à la Radio-Télévision française (1955).

Il a été ministre de l'intérieur (1944), puis député d'Ille-et-Vilaine (1946-1956).

E. d'Astier de la Vigerie fit deux démarches auprès du général de Gaulle : la première, seul, la seconde avec 12 personnalités françaises qu'il avait estimé utile et nécessaire d'être associées à lui.

Les modalités selon lesquelles a été inspirée et effectuée la première démarche ont été relatées dans un article d'E. d'Astier de la Vigerie paru dans un journal du 21 novembre 1963, intitulé : "Libres opinions. Une requête". Il y raconte qu'il avait reçu depuis quelque temps au journal Libération des lettres pathétiques. L'une d'elles émanait d'un homme qui, après un long combat dans la souffrance, avait vu mourir sa femme d'un cancer.

L'auteur de cette lettre évoquait les actes politiques du journal, ses interventions en faveur de la paix, etc... et l'absence d'action contre le cancer. Il suggérait une stratégie nouvelle, qui pourrait avoir un caractère universel, comportant des prélèvements sur les énormes dépenses militaires.

E. d'Astier de la Vigerie avouait que cette lettre, venant après d'autres, l'avait bouleversé et qu'elle lui "pesait" au point qu'il décida d'aller voir le général de Gaulle.

Lors de la visite qu'il lui fit, il eut l'impression que de Gaulle l'écoutait, mais sans paraître manifester beaucoup d'intérêt jusqu'au moment où il évoqua une stratégie nouvelle. Le général de Gaulle leva alors la paupière et posa quelques questions. Lorsqu' E. d'Astier de la Vigerie précisa qu'une initiative française pourrait comporter un appel aux grandes puissances, il n'obtint pas d'acquiescement ferme.

Ne voulant pas désespérer, il décida d'exposer son projet à des spécialistes et se rendit auprès du professeur A. Lacassagne, cancérologue de renom, et auprès du docteur M. Bessis, biologiste, qui l'encouragèrent à poursuivre son action.

C'est alors qu'il intervint auprès de 14 personnalités dont 12 - parmi lesquelles le professeur A. Lacassagne - acceptèrent de se joindre à lui pour une deuxième requête auprès du général de Gaulle.

DEUXIEME PROPOSITION, FORMULEE PAR L'INITIATEUR CAUTIONNE PAR DOUZE PERSONNALITES FRANCAISES

Un groupe avait été formé par M. E. d'Astier de la Vigerie dans le but de tenter une nouvelle démarche auprès du général de Gaulle. Il était constitué des 12 personnalités françaises suivantes, classées par ordre alphabétique :

MM. Louis Armand, Pierre Auger, François Bloch-Lainé, le révérend père Ambroise-Marie Carré,
MM. Jean Hyppolite, Antoine Lacassagne, Charles Le Corbusier, Pierre Massé, François
Mauriac, Francis Perrin, François Perroux, Jean Rostand.

Leurs qualifications respectives étaient les suivantes :

Universitaires : MM. P. Auger, F. Perrin, J. Hyppolite, F. Perroux

Ingénieurs : MM. P. Massé, L. Armand

Financier : M. F. Bloch-Lainé

Ecrivain et journaliste : M. F. Mauriac

Médecin cancérologue : M. A. Lacassagne

Biologiste : M. J. Rostand

Ecclésiastique : R.P. A.M. Carré

Architecte : M. C. Le Corbusier

Les raisons précises du choix par E. d'Astier de la Vigerie de ces 12 personnalités ne sont pas connues, mais il peut être considéré comme satisfaisant car il n'a jamais fait - à notre connaissance - l'objet de critiques.

Universitaires

AUGER, Pierre (1899-). Professeur de physique à la faculté des sciences de Paris. Fondateur et Directeur du Service de documentation du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) (1939-1941). Chargé de recherches à l'Université de Chicago, Etats-Unis (1941-1944). Directeur de l'enseignement supérieur (1945-1948). Directeur des Sciences à l'UNESCO (1948-1959). Directeur général de l'Organisation européenne de recherches spatiales (1962-1967).

PERRIN, Francis (1901-). Fils de Jean Perrin, prix Nobel de physique. Docteur ès-sciences mathématiques et physiques. Maître de conférences (1933), puis professeur à la faculté des sciences de Paris (1935). Professeur à l'Université de Columbia, Etats-Unis (1941-1943). Professeur au Collège de France (1946). Haut commissaire à l'Energie atomique (1951). Membre de l'Institut, Académie des sciences (1953).

HYPPOLITE, Jean (1907-1968). Ancien élève de l'Ecole normale supérieure. Agrégé de philosophie (1929). Professeur de philosophie dans divers lycées (1929-1945). Professeur de Première supérieure à Paris. Professeur de philosophie à la faculté de Strasbourg, puis de Paris (Sorbonne). Directeur de l'Ecole normale supérieure.

Le professeur Hyppolite avait accompli des missions et donné des conférences dans 11 pays d'Europe et aux Etats-Unis. Il était professeur au Collège de France lorsqu'il est mort en 1968.

PERROUX, François (1903-1987). Professeur d'économie politique à la faculté de droit de Lyon (1928-1937). Professeur à la Faculté de droit de Paris (1935-1952) et à l'Institut d'études politiques (1946-1952). Professeur au Collège de France (1955). Membre du Conseil économique et social (1959). Nombreuses conférences à l'étranger, en particulier en Amérique du Sud. Publication de très nombreux ouvrages d'économie politique.

Ingénieurs

MASSE, Pierre (1898-). Ancien élève de l'Ecole polytechnique. Ingénieur des Ponts et Chaussées. Docteur ès sciences. Spécialiste des problèmes de l'équipement électrique. Commissaire général au Plan (1959-1966). Administrateur de banques et de sociétés. Professeur associé à la faculté de droit de Paris (1965-1967).

ARMAND, Louis (1905-1971). Ingénieur du Corps des mines. Ancien élève de l'Ecole polytechnique. Spécialiste des chemins de fer. Directeur général, puis président de la SNCF. Administrateur de diverses compagnies. Professeur à l'Ecole nationale d'administration. Vice-président de la Fondation européenne de la culture (1960). Membre de l'Institut. Membre de l'Académie française et de l'Académie des sciences.

Financier

BLOCH-LAINE, François (1912-). Docteur en droit. Diplôme d'études politiques. Inspecteur des finances. Directeur du Trésor. Inspecteur général des finances. Président du Crédit Lyonnais. Administrateur de nombreuses sociétés. Président de la Commission de développement urbain. Professeur à l'Institut d'études politiques de Paris (1948). Auteur d'ouvrages d'économie politique.

Ecrivain et journaliste

MAURIAC, François (1885-1970). Licencié ès lettres. Président de la Société des gens de lettres (1932). Collaborateur de : Lettres Françaises - Temps Présent - Figaro - Figaro Littéraire - L'Express -

Auteur de nombreux romans. Grand prix de l'Académie française (1926). Prix Nobel de littérature (1952).

Médecin oncologue

LACASSAGNE, Antoine (1884-1971). Médecin. Licencié ès sciences. Initié d'abord à la radiophysique, il s'intéressa surtout à la radiobiologie, à la cancérologie expérimentale et aux cancers des glandes endocrines.

Chef de laboratoire à l'Institut Pasteur, puis sous-Directeur du laboratoire Pasteur de l'Institut du radium, enfin Directeur des Services de recherche de la Fondation Curie. Il a été président de la Ligue nationale française contre le cancer, membre de l'Académie de médecine, de l'Académie des sciences et de la Commission spécialisée du CNRS. Il était aussi membre de l'Académie des sciences de l'URSS.

Il a été titulaire de nombreux prix dont l'un de l'Assemblée générale des Nations Unies pour son œuvre de recherches cancérologiques.

Biologiste

ROSTAND, Jean (1894-1971). Biologiste et écrivain scientifique. Biologie (faculté des sciences de Paris) : recherches sur la reproduction chez les batraciens. Ecrivain scientifique, membre de l'Académie française. Prix littéraire de la ville de Paris (1951). Prix de la Fondation Singer-Polignac (1955).

Ecclésiastique

CARRE, Ambroise-Marie (1908-). Ordre des frères prêcheurs. Prédicateur de Notre-Dame de Paris (depuis 1959). Nombreuses prédications en France et à l'étranger. Supérieur des Dominicains. Ecrivain catholique, membre de l'Académie française.

Architecte

LE CORBUSIER, Charles (de son vrai nom Charles-Edouard JANNERET-LEGRIS) (1887-1965). Architecte et urbaniste français d'origine suisse. A participé par ses écrits et ses travaux à la propagation de ce qu'il a appelé le "fonctionnalisme".

Trois exemples ont été surtout retenus parmi ses nombreuses réalisations : la conception et la construction (1951-1953) de la ville de Chandigarh, capitale de l'Etat du Pendjab (Inde), la construction de l'Unité d'habitation de Marseille et de la chapelle de Ronchamp.

La requête adressée le 8 novembre 1963 au général de Gaulle, président de la République française, sous forme de lettre ouverte, bien que déjà citée dans l'historique, mérite d'être reproduite ici :

"Les soussignés demandent aux gouvernements des grandes puissances, qui actuellement reconnaissent la nécessité de la coopération internationale pour résoudre certains problèmes humains, de faire un geste immédiat et raisonnable au profit d'une stratégie universelle pour la vie. Il s'agit de mettre tout en œuvre pour parvenir à une mobilisation contre un des plus grands fléaux qui pèsent sur l'humanité : le cancer.

Malgré certains succès thérapeutiques déjà importants, il n'y aura pas de victoire décisive sur le cancer tant que ne seront pas déterminés la nature du mal et le mécanisme de sa production. La victoire sur le cancer sera une grande victoire de l'homme.

Un prélèvement dérisoire sur le budget des grandes puissances permettrait de mettre sur pied une institution internationale de lutte pour la vie, sous le contrôle effectif des organismes qualifiés de l'ONU et des savants cancérologues les plus incontestés.

Les soussignés soulignent qu'une réduction d'un demi pour cent sur les budgets militaires des Etats-Unis, de l'URSS, de la Grande-Bretagne et de la France (réduction qui ne saurait modifier l'équilibre des puissances et qui pourrait être éventuellement consentie par d'autres puissances militaires) permettrait de multiplier par milliers le nombre des laboratoires, des chercheurs et des expériences. Ainsi seraient dégagés les moyens d'une stratégie universelle de la recherche sur la vie. Il ne suffit pas de congrès, de communications, de rencontres de discipline à discipline; il faut un centre où puisse s'élaborer cette stratégie universelle qui s'impose.

A l'institution serait confiée, par ailleurs, la tâche d'informer dans un langage simple, mais très exact, des progrès accomplis dans la recherche. L'opinion mondiale serait ainsi conduite à participer à une recherche et à un combat qui la concernent.

Si les quatre chefs d'Etat des puissances désignées consentaient ce prélèvement dérisoire, le terme d'une victoire sur le cancer pourrait être avancé de nombreuses années.

Nous nous adressons à la plus haute autorité de notre pays pour qu'elle donne en cette matière l'initiative à la France."

On a pu se demander les raisons pour lesquelles le général de Gaulle avait accueilli favorablement cette deuxième requête, alors que son attention n'avait pas été retenue par la première faite par E. d'Astier de la Vigerie seul. On peut admettre que l'appui apporté par 12 personnalités ayant chacune joué un rôle important en France dans les divers domaines les concernant avait pu être déterminant.

A cet argument, certains ont cru pouvoir ajouter l'hypothèse selon laquelle le général de Gaulle aurait été impressionné et ému lorsqu'il s'était rendu au chevet de son médecin personnel, le docteur Lipchwitz, qui était hospitalisé au centre anticancéreux de Villejuif où il devait décéder peu après cette visite. Pour la petite histoire, on peut rappeler que le général de Gaulle n'avait prévenu personne de cette visite qu'il avait effectuée incognito, ce qui n'avait pas été sans inquiéter et irriter - a posteriori - le professeur Denoix, Directeur de ce centre.

D'autres ont retenu que le général de Gaulle avait été touché lorsqu'il s'était rendu au chevet de son chauffeur militaire - pour lequel il avait une réelle affection - qui allait succomber à un cancer, également au centre de Villejuif.

2. FONDATION DU CIRC

Le mérite en revient au général de Gaulle, alors président de la République française, qui a répondu immédiatement à l'appel des 13 personnalités françaises en adressant à Louis Armand - le premier de la liste des co-signataires - la lettre suivante :

LETTRE DU GENERAL DE GAULLE POUR LA FONDATION D'UNE INSTITUTION INTERNATIONALE

"Mon cher Maître,

L'idée de promouvoir la recherche sur le cancer au sein d'une institution internationale procède d'une inspiration généreuse et je considère comme souhaitable que la France s'y intéresse.

Il me paraît, en effet, conforme à ses traditions qu'elle s'engage dans une œuvre où se retrouve une triple vocation : la coopération entre les peuples, le progrès de la condition humaine et l'avancement des sciences.

Aussi ai-je confié au ministre de la santé publique le soin de prendre toutes les initiatives nécessaires à cet égard.

Je vous demande de le faire savoir à toutes les personnalités signataires avec vous du message qui m'a été adressé et vous prie de croire, mon cher Maître, à mes sentiments fidèlement dévoués."

Ch. de Gaulle

Cette lettre fut transmise immédiatement à M. Raymond Marcellin, ministre de la santé publique et de la population, lequel téléphona dès le 11 novembre 1963 au docteur M.G. Candau, Directeur général de l'OMS, pour tenter d'obtenir dans les 48 heures une réunion à Paris, laquelle eut lieu le 13 novembre.

Dans le même temps et à la demande du général de Gaulle, le Ministre informa les Gouvernements de la République fédérale d'Allemagne et de l'Italie du désir exprimé par le Général de les voir se joindre aux quatre nations figurant dans l'appel des 13 personnalités.

Le Ministre français adressait, en outre, aux ministres de la santé publique de la République fédérale d'Allemagne, des Etats-Unis, de l'Italie, du Royaume-Uni et de l'Union soviétique la lettre suivante :

"La France, consciente d'assurer une meilleure coordination des recherches et une meilleure exploitation de leurs résultats, est favorable à un tel projet. D'accord avec le Premier Ministre, elle attacherait un grand prix à recevoir vos avis."

On notera aussi que l'ambassadeur de France à Bonn, M. Roland de Margerie, avait remis une note au Secrétaire d'Etat aux affaires étrangères de la République fédérale d'Allemagne, concernant la proposition française de créer un "Institut international de lutte contre le cancer".

L'ambassadeur de France en Grande-Bretagne, M. Geoffroy de Courcel, avait eu, à sa demande, un entretien avec M. Richard Butler, Ministre des Affaires étrangères britannique.

ACCUEIL FAIT A LA FONDATION D'UNE INSTITUTION INTERNATIONALE DE LUTTE CONTRE LE CANCER

Il ne saurait s'agir d'une étude historique exhaustive, mais seulement de l'impression que l'on peut dégager de quelques documents réunis a posteriori.

On distinguera l'accueil fait par les Français, par les organisations internationales (en particulier l'OMS et l'UICC) et par divers pays, concernés ou non par le projet.

Accueil par les Français

On distinguera l'accueil fait par la population française et exprimé dans la presse française d'une part et celui fait par les oncologues et les chercheurs de diverses disciplines impliquées dans les études sur le cancer d'autre part.

Accueil du public français

On peut en avoir un aperçu en se référant à des articles de journaux et en particulier à un journal français de classe internationale, Le Monde.

On pouvait lire dès le 8 novembre 1963 un article concernant l'appel des 13 personnalités intitulé "Un vœu qui doit être entendu", signé du docteur Escoffier-Lambiotte, rappelant que le cancer et les maladies cardiovasculaires étaient la cause de 70% des décès en France et que le taux de mortalité par cancer avait augmenté notablement de 1950 à 1960. Mme Escoffier-Lambiotte souhaitait qu'un vœu si profondément humanitaire soit entendu et exaucé.

Le groupe d'étude de la santé publique de l'Assemblée nationale, composé de députés UNR et républicains indépendants, déclarait qu'il apportait son approbation à la déclaration du général de Gaulle et au financement de la lutte anticancéreuse par prélèvements sur les crédits militaires.

On relève aussi, dans un journal français, la proposition formulée par M. P. Massé, ingénieur (un des signataires de l'appel des 13), selon laquelle on devrait "appeler le nouvel Institut international John Kennedy, mettre à sa tête un savant russe et l'installer en France". Il s'agissait en fait d'une boutade qui doit être acceptée sous réserve car l'auteur l'avait formulée à la suite d'une information selon laquelle le président John Kennedy aurait rédigé un message aux sénateurs en leur suggérant de repousser le projet français (ce qui mériterait d'être vérifié car les Etats-Unis ont approuvé la démarche du général de Gaulle).

Accueil des oncologues et chercheurs français

Si l'on met à part celui très favorable du professeur Mathé (dont il est nécessaire de rappeler qu'il était un ardent gaulliste), il apparaît que la plupart des oncologues - mais aussi des chercheurs d'autres disciplines étaient défavorables ou mêmes hostiles à la création d'un centre international financé par un prélèvement sur les crédits militaires et qu'E. d'Astier de la Vigerie avait qualifié d'"Institution internationale de lutte pour la vie". Ils redoutaient que des crédits qui leur étaient alloués ne soient détournés vers ce centre international.

Dans un article du Monde, intitulé "Institut contre institution", le docteur Escoffier-Lambiotte écrit :

"Là où les uns voient un véritable institut de recherche où se trouveraient réunis des spécialistes de divers pays, les autres appuient avec enthousiasme l'idée d'une institution internationale centralisant les travaux effectués dans le monde, répartissant budgets et thèmes de recherches,

organisant les missions spéciales qui ne peuvent s'effectuer qu'à l'échelle internationale, telles que les statistiques importantes ou les études toxicologiques, mais ils dénoncent rigoureusement les inconvénients que présenterait la création d'un institut de recherche; ils estiment qu'il arracherait à leurs équipes et à leurs centres respectifs les plus brillants cancérologues pour les centraliser en un lieu unique."

Un des spécialistes français déclarait même qu'il redoutait que cet institut n'achète ses chercheurs "comme on achète un joueur de football, privant ainsi de leurs animateurs les meilleurs les centres de recherches mondiaux".

Le docteur Escoffier-Lambiotte rappelle dans cet article que le "comité consultatif pour la recherche scientifique et technique "cancer et leucémie" a fait connaître au gouvernement son opposition unanime à un tel projet et, en revanche, son appui chaleureux à l'idée d'une fondation internationale de répartition, de contrôle et d'information" ou d'un centre où s'élaborerait une stratégie universelle.

En ce qui concerne les problèmes budgétaires posés par la création d'une nouvelle institution, il était noté dans le même article que le prélèvement au profit de la lutte contre le cancer de 0,5% du budget militaire reviendrait pour les USA à doubler le budget des centres de recherche sur le cancer, que de pareilles sommes ne pourraient être absorbées par les laboratoires américains mais qu'en revanche, on pourrait "en utiliser une partie pour l'organisation et le fonctionnement de l'institution internationale".

Il était noté, par ailleurs, en ce qui concerne la France : "Les laboratoires français vivent actuellement dans la misère et aucun d'entre eux... ne peut fonctionner normalement sans doubler, à l'aide de dons privés français ou étrangers, le budget qui lui est alloué" et aussi : "Les laboratoires [français] se sont transformés en vaste entreprise de mendicité et leurs chefs et leurs meilleurs chercheurs passent le plus clair de leur temps à collecter des fonds et à rédiger des comptes ou des rapports administratifs". Il était mentionné qu'en outre, "une bonne partie de ces fonds provenait jusqu'à présent du *National Institute of Health* du ministère de la santé américain". On pouvait redouter que la situation des meilleurs laboratoires français ne devienne, "du jour au lendemain, catastrophique, si cet appui généreux devait s'interrompre".

Il était enfin écrit : "Il paraît indispensable de doubler les crédits alloués aux laboratoires [français] existants et si le principe du demi pour cent du budget militaire était accepté, il ne semble pas que ces laboratoires puissent utiliser efficacement la somme excédentaire; elle pourrait, en revanche, servir elle aussi à la gestion du centre international et à l'organisation soit des recherches toxicologiques ou statistiques entreprises à l'échelle mondiale, soit des échanges de chercheurs ou de leur formation, soit encore à l'"information", par la centralisation et l'étude de tous les documents publiés sur les causes ou le traitement des cancers".

Accueil des organisations internationales

Il était normal que le projet du général de Gaulle provoque une réaction, que certains ont qualifiée de dramatique, dans le monde médical et scientifique et, en particulier, dans les organisations internationales dont celles concernant le cancer.

On retiendra surtout les réactions de deux organisations, celles de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et celles de l'Union internationale contre le cancer (UICC).

Accueil de l'Organisation mondiale de la santé (OMS)

Il a été rappelé précédemment que le Directeur général de l'OMS, le docteur M.G. Candau, prévenu par téléphone par M. R. Marcellin, ministre de la santé publique et de la population, avait accepté immédiatement de venir à Paris pour étudier le projet.

Officiellement, l'OMS publiait un communiqué par lequel elle approuvait le projet de création d'un institut international de recherche sur le cancer et rappelait que le docteur M.G. Candau, Directeur général, au cours d'un entretien avec le ministre de la santé et de la population, M. R. Marcellin, avait assuré le Gouvernement français de la collaboration de l'OMS pour la réalisation du projet.

Il convient de rappeler que l'OMS avait créé en son sein, en 1959, une unité de prévention du cancer et que le premier Comité d'experts pour la prévention du cancer avait été prévu pour le 19 novembre 1963 à Genève, sous la présidence du docteur W.R.S. Doll, du Conseil de la recherche médicale du Royaume-Uni.

On doit, dès maintenant, attirer l'attention sur le fait que si l'Assemblée mondiale de la santé avait confirmé le premier accueil fait par son Directeur général à l'initiative du général de Gaulle, en approuvant le 20 mai 1965, au cours de la dix-huitième Assemblée mondiale, par la résolution WHA18.44, la création du "Centre international de recherche sur le cancer", un certain nombre de membres de cette Assemblée n'étaient pas favorables à cette création. Ils trouvaient anormal qu'ils n'aient pas le droit de regard sur le fonctionnement et le financement du CIRC. Ainsi sont survenues des difficultés au cours des années écoulées de 1965 à 1977.

Le problème s'étant posé de la place respective, dans l'effort général de lutte contre le cancer, d'une part du CIRC et d'autre part de l'OMS et de diverses organisations internationales, il a été nécessaire de mettre en place en 1977 un comité ad hoc chargé de faire des recommandations concernant les diverses activités de l'OMS dans le domaine du cancer.

Nous reviendrons, le moment venu, sur la situation du CIRC vis-à-vis de l'OMS au cours des douze premières années de son fonctionnement, telle qu'elle est apparue dans un rapport très documenté du professeur E. Aujaleu, présenté en 1977.

Accueil de l'Union internationale contre le cancer (UICC)

On peut distinguer plusieurs étapes dans cet accueil car les réactions furent - comme on pouvait s'y attendre - nombreuses et variées et souvent peu amènes, pour ne pas dire plus !

La première étape concerne l'intervention faite au nom de l'UICC par le professeur P. Denoix, Directeur du Centre anticancéreux de Villejuif, auprès de M. R. Marcellin, ministre de la santé publique et de la population.

La deuxième comporte l'intervention du professeur Alexander Haddow, président de l'UICC. Ce dernier a adressé les lettres suivantes au général de Gaulle, président de la République française, et aux cinq gouvernements ayant participé à la proposition de création du CIRC (République fédérale d'Allemagne, Etats-Unis, Italie, Royaume-Uni, URSS).

Lettre du professeur A. Haddow au général de Gaulle :

"Monsieur le Président,

Le monde en général et le monde scientifique en particulier ont été exhortés et encouragés par votre récente proposition concernant l'attribution d'une somme prélevée sur le budget de la défense de la République française et celui d'autres états dans le but de promouvoir la recherche sur le cancer. Ce sujet est d'un très grand intérêt pour l'Union internationale contre le cancer (affiliée à l'Organisation mondiale de la santé) dont j'ai l'honneur d'être actuellement le Président et qui coordonne l'intérêt et les efforts de plus de 70 pays dans le domaine du cancer.

Je pense qu'il est de mon devoir de vous transmettre, ce que je fais maintenant, le texte d'une lettre que j'ai adressée aux chefs d'Etat concernés.

En procédant ainsi, je souhaite à nouveau vous exprimer, au nom de l'Union, la gratitude que nous éprouvons pour cette remarquable et humanitaire initiative de la part de la France.

Avec ma plus haute estime et l'assurance de ma considération distinguée."

Le Président de l'Union internationale contre le cancer
Alexander Haddow

Réponse du général de Gaulle au professeur A. Haddow :

"Monsieur le Président,

Je vous remercie d'avoir bien voulu m'exprimer les espoirs que vous mettez dans les récentes initiatives que j'ai cru devoir prendre au nom de la France.

La lutte contre le cancer me semble être l'une des missions les plus hautes qui puisse s'imposer aux chercheurs de notre temps. Je n'ignore pas les généreux efforts de l'Union internationale dont vous assurez la présidence. Je n'ignore pas les brillantes recherches dont vous avez honoré la Grande-Bretagne. Il me semble, cependant, que la victoire sur le cancer ne pourra être assurée que par une union des chercheurs par-delà les frontières. Dans cet effort commun, je vous remercie de l'aide que vous nous apportez.

Veillez croire, Monsieur le Président, à mes sentiments les plus distingués et les meilleurs."

Charles de Gaulle

Lettre du professeur A. Haddow aux chefs des gouvernements fondateurs (la lettre dont le texte est donné ci-dessous était destinée au président Lyndon B. Johnson).

"L'invitation faite par le président de Gaulle à la Grande-Bretagne, à l'Allemagne de l'Ouest, aux Etats-Unis, à l'Italie et à l'URSS, de consacrer un demi pour cent de leur budget de la défense à la recherche sur le cancer, assortie de la suggestion de créer un centre international de recherche sur le cancer, est à mes yeux une proposition novatrice et même spectaculaire. C'est là une aspiration qu'ont également eue d'autres hommes d'Etat, notamment Eisenhower lorsqu'il était président et Khrouchtchev : tout d'abord favoriser la coopération internationale à grande échelle dans le domaine des sciences et de la médecine et en second lieu, tirer parti de

l'influence favorable - si indirecte soit-elle - que cette coopération peut avoir sur les problèmes mondiaux touchant à la paix et au désarmement.

Cette proposition arrive à un moment où la recherche sur le cancer est très active et où elle donne déjà lieu à une intense collaboration internationale et à de nombreux échanges. Il est certain que la science ne saurait progresser avec de l'argent seulement. Mais à notre époque, ces progrès dépendent de plus en plus des moyens et possibilités qu'offre l'argent s'il est utilisé de manière judicieuse. C'est une vérité d'évidence que le progrès scientifique dépend de la capacité des chercheurs; tout porte néanmoins à croire que des ressources importantes peuvent faire naître et s'exprimer des capacités encore insoupçonnées.

Il faudra accorder une attention particulière à la question de la création d'un centre international, étant donné que des projets un peu semblables ont déjà été adoptés ou sont à l'étude. Mais les ressources (relativement) importantes actuellement envisagées pourraient être investies dans quantité d'autres directions avec des résultats fructueux et même mémorables - à tel point que notre présente initiative apparaîtrait comme tout à fait rudimentaire.

A condition d'être judicieusement mise en œuvre, la proposition du président de Gaulle pourrait conduire à une nouvelle conception de l'utilisation de nos ressources, qui seraient consacrées à la vie et aux sciences de la vie plutôt qu'à des armements dépassés. L'UICC affirme sa volonté de coopérer de toutes les façons possibles aux études, plans et décisions nécessaires à sa réalisation.

La théorie cellulaire a été considérée comme l'une des plus brillantes réalisations de l'esprit humain. Il n'est pas douteux que la compréhension et la maîtrise de la division cellulaire seront une des plus grandes - peut-être la plus grande - de ses nombreuses victoires.

J'ai l'espoir que vous appuyerez cette initiative et que les Etats-Unis d'Amérique participeront à cette œuvre internationale. On vous aura sans doute suggéré, comme cela a déjà été fait ici, que le nom de votre illustre prédécesseur pourrait être associé à l'ensemble de cette entreprise, ou au centre international de recherche qui serait créé dans ce cadre."

Le Président de l'Union internationale contre le cancer
Alexander Haddow

Les lettres adressées aux quatre autres gouvernements ne différaient que par le paragraphe final qui était remplacé par quelques lignes de politesse. Elles étaient adressées respectivement à :

- Professor Ludwig Erhard, République fédérale d'Allemagne
- Signor Antonio Segni, République d'Italie
- M. Nikita Khrouchtchev, URSS
- Sir Alec Douglas-Home, Royaume-Uni.

La troisième étape concernant les réactions de l'UICC, plus longue, comporte les actions entreprises par son président, le professeur A. Haddow ou par son secrétaire général, le docteur J.F. Delafresnaye, sous forme de lettres, de réunions ou de conférences et notamment celle organisée à Stockholm en 1964. On notera que le président de l'UICC et son Secrétaire général furent invités à participer à la première conférence technique organisée par l'OMS à Paris le 17 décembre 1963; mais par la suite, et en particulier du fait de l'attitude de l'UICC et des obstacles qu'elle tentait de créer, ses représentants ne furent plus invités aux conférences ultérieures.

Le 2 décembre 1963, le docteur J.F. Delafresnaye écrit au docteur J.R. Heller du *Memorial Sloan Kettering Cancer Center* à New-York. Il résume les événements depuis le 7 novembre 1963 et en particulier cite le passage suivant de la lettre du président A. Haddow aux chefs de gouvernement :

"A condition d'être judicieusement mise en œuvre, la proposition du président de Gaulle pourrait conduire à une nouvelle conception de l'utilisation de nos ressources, qui seraient consacrées à la vie et aux sciences de la vie plutôt qu'à des armements dépassés. L'UICC affirme sa volonté de coopérer de toutes les façons possibles aux études, plans et décisions nécessaires à sa réalisation."

Il rappelle que le professeur Lacassagne (France), au cours d'un dîner avec le professeur Saabad, a estimé que la stratégie de la France était dirigée dans trois directions :

- psychologique : réduction des armements et utilisation des fonds pour les sciences de la vie;
- Politique : une décision de principe pour défendre une idée;
- scientifique : une décision concernant le mode d'utilisation des fonds libérés.

On peut noter que pour le premier point, la France est prête à amputer son budget militaire si les autres nations sont décidées à adopter la même résolution. Pour le second, la France a parlé d'une "institution internationale", mais pas d'un "institut". L'institution prévue par la France est un concept beaucoup plus large que celui d'un laboratoire international tel que le CERN.

Copie de cette lettre a été envoyée aux professeurs Denoix (Paris), et Haddow (Londres), et au docteur B. Stewart (Bethesda, USA).

Le 5 décembre 1963, le professeur A. Haddow envoie au docteur M.G. Candau, Directeur général de l'OMS, la copie de la lettre qu'il a adressée aux cinq chefs d'Etat.

Le 11 décembre 1963, le docteur J.F. Delafresnaye informe le président A. Haddow que le professeur Aujaleu l'a invité à venir à Paris où se trouvera le docteur M.G. Candau. Une réunion aura lieu le 17 décembre 1963 à laquelle participeront des représentants des Etats-Unis et du Royaume-Uni.

Dans une lettre du 30 décembre 1963 adressée au docteur M.G. Candau, le président A. Haddow exprime son désappointement et son découragement concernant les résultats de la réunion tenue à Paris. Il est anxieux sur le devenir de l'UICC. Il estime que, dans les conditions présentes, la création d'un centre international de recherche est inappropriée. Mais il reconnaît que si les ressources envisagées sont importantes, le résultat pourrait être spectaculaire et historique.

Le 30 décembre 1963, le président A. Haddow écrit aussi à M. R. Marcellin, ministre de la santé publique et de la population, pour lui faire part de son anxiété concernant la place de la recherche faite par l'UICC, en concert avec l'OMS, et dit à nouveau que la création d'un centre international est inappropriée, tout en reconnaissant que l'attribution de larges ressources à la recherche contre le cancer peut constituer un événement spectaculaire et historique. Il cite cette réflexion de l'architecte américain Burnham : "Ne faites pas de petits plans; ils n'ont pas d'effet magique pour réveiller l'enthousiasme". Et il ajoute : "C'est aussi notre devise."

Le président A. Haddow remercie par ailleurs le Ministre pour la décoration de l'Ordre de la santé publique qui lui a été attribuée.

Le 6 janvier 1964, le docteur J.F. Delafresnaye écrit au professeur H. Hamperl (Institut de pathologie à Bonn, RFA). Il estime que si les fonds ont une origine gouvernementale, ils doivent être attribués par un dispositif gouvernemental. C'est aussi ce que pensent les Américains. Il rappelle que l'UICC

est une organisation beaucoup plus souple que l'OMS et estime que l'UICC doit avoir une place dans la nouvelle organisation.

Le 24 janvier 1964, M. R. Marcellin, ministre de la santé publique et de la population, informe le président A. Haddow qu'une réunion aura lieu à Paris les 27 et 28 février et lui adresse des documents pouvant constituer une base de discussion pour un avant-projet de convention et une estimation des crédits pour un programme de recherches limité sur une durée de 5 ans.

Le 12 mars 1964, le docteur J.F. Delafresnaye adresse au docteur M.G. Candau un projet concernant la participation de l'OMS à une agence mondiale de recherche sur le cancer et destiné à être présenté - en accord avec le président A. Haddow - à la dix-septième Assemblée mondiale de la santé.

L'attention est attirée d'abord sur le fait que la recherche sur le cancer ne doit pas être considérée de façon étroite. Ce n'est pas une discipline scientifique en soi, mais un problème humain, médical et biologique. Elle doit s'intéresser à l'épidémiologie, à la nomenclature, à la standardisation et aux échanges d'informations scientifiques. Une agence mondiale de recherche doit s'intéresser à la médecine, à la biologie, à la biochimie et aussi à l'immunologie, à la virologie, à l'endocrinologie et à la génétique.

En outre, l'organisation doit intervenir au plan national et international.

"Nous craignons", précise le docteur Delafresnaye, "que la nouvelle organisation proposée ne dispose pas d'un support vraiment substantiel pour ses activités permanentes.

Il apparaîtrait préférable d'aider les institutions et organisations existantes qui travaillent effectivement avec des fonds limités.

Il nous semble qu'une collaboration étroite doit être possible entre les organisations nationales et internationales ainsi qu'avec les organisations gouvernementales et non gouvernementales. Enfin, nous pensons que l'agence mondiale de recherche sur le cancer doit bénéficier de l'aide d'un groupe consultatif de haut niveau scientifique qui devrait être réuni le plus tôt possible.

L'UICC est prête à mettre à votre disposition le talent scientifique et les experts de nos comités qui, dans de nombreux domaines, ont une grande expérience.

L'UICC est reconnaissante au Gouvernement français d'avoir eu cette initiative."

Le 19 mars 1964, un long document est adressé aux membres du Conseil exécutif de l'OMS et au Comité du budget au sujet de la création d'une agence de recherche sur le cancer. Il est précisé que le Comité de direction de la Fondation doit être nommé par les autorités et institutions qui ont le droit d'être présentes conformément à l'article 80.

Le Comité de direction international doit être composé :

- d'un personnel désigné par les autorités fédérales suisses (que la Suisse participe ou non au financement)
- du Directeur général de l'OMS (*ex officio*)
- du président de l'UICC (*ex officio*)
- de personnes désignées par chaque organisation ou agence gouvernementale.

Le 16 mars 1964, le Professeur E. Aujaleu présente à la dix-septième Assemblée mondiale de la santé, au nom des délégués de la République fédérale d'Allemagne, des Etats-Unis, de la France, de

l'Italie et du Royaume-Uni, les documents A.17/P et B/20 relatifs à la création d'une agence mondiale de recherche sur le cancer (Voir Annexe 4). Un projet de résolution concernant la participation de l'OMS à la création d'un centre mondial de recherches sur le cancer est examiné; il est ainsi conçu :

"La Dix-Septième Assemblée mondiale de la Santé,

Considérant l'initiative prise par plusieurs gouvernements au sujet de la lutte contre le cancer; et

Convaincue de l'intérêt que peut présenter un effort particulier de coopération internationale dans ce domaine,

1. AUTORISE le Directeur général à entreprendre des discussions avec les pays intéressés en vue de la création et du fonctionnement d'un Centre mondial de Recherches sur le Cancer; et

2. PRIE le Directeur général de rendre compte des progrès de ces discussions aux prochaines réunions du Conseil exécutif et à la prochaine Assemblée mondiale de la Santé."

A cette occasion, le docteur J.F. Delafresnaye, représentant l'UICC, parlant à l'invitation du président, rappelle que les dispositions prises entre l'UICC et l'OMS ont été minutieuses et fructueuses. Au terme d'un long exposé, il fait part de la gratitude de l'UICC au président de la République française pour son initiative, qui devrait pouvoir conduire à une victoire contre le cancer plus tôt qu'on ne pouvait l'espérer.

Cette résolution (WHA17.49), à l'appui de laquelle interviennent le professeur Widy-Wirski (Pologne), le docteur Heide (Norvège), et le professeur A.L. Awadi (Koweït), est adoptée.

Le 27 mai 1964, le président A. Haddow écrit au docteur M.G. Candau pour donner son accord concernant les membres d'un petit conseil scientifique qui se réunirait à Stockholm pour examiner les propositions françaises. Mais il est désappointé d'apprendre de M. R. Marcellin que la prochaine réunion se fera au niveau diplomatique car, selon lui, les considérations d'ordre scientifique sont plus importantes.

Le 7 juillet 1964, le docteur T. Caspersson (Suède) écrit au président A. Haddow pour préciser certains points concernant la conférence de Stockholm. Il estime que cette réunion doit avoir une base essentiellement scientifique et que, soutenue par l'UICC, elle devrait être très utile. Il pense que l'UICC est bien placée pour prendre cette initiative et ce, beaucoup mieux que les agences spécialisées des Nations Unies.

Il rappelle que le docteur J.F. Delafresnaye a rencontré le professeur Georges Klein qui apportera son soutien si nécessaire.

Le 9 juillet 1964, le docteur Murray J. Shear, Secrétaire général de l'UICC, envoie une longue lettre au professeur A. Haddow, président de l'UICC, pour lui exposer en détail l'organisation de la conférence internationale qui devrait se tenir à Stockholm début septembre.

A cette conférence seraient invitées l'OMS et l'UNESCO.

Le président sera le docteur Farber et le secrétaire scientifique le docteur Harris. Les représentants des divers pays seront les suivants :

Europe du Nord	Pr T. Caspersson, Dr S. Hultberg
Europe centrale	Pr A. Butenandt, Pr H. Hamperl
Basse Europe	Pr O. Mühlbock, Pr H. Tagnon
Europe occidentale	Pr P. Denoix, Pr A. Lwoff, Pr G. Mathé
Europe méridionale	Dr P. Bucalossi, Dr G. Buzzati-Traverso
Europe orientale	Pr L.F. Larionov, Pr A.I. Serebrov, Pr L.A. Zilber
Iles Britanniques	Pr F. Bergel, Pr H. Harris, Dr A. Peacock
Afrique	Dr A.L. Abul-Nasr, Dr V.A. Ngu
Asie	Dr V. Ramalingaswami
Extrême-Orient	Dr M. Kuru, Dr T. Yoshida
Moyen-Orient	Pr I. Berenblum
Amérique du Nord	Dr W. Burdette, Dr S. Farber, Pr W.U. Gardner
Amérique latine	Dr E. Caceres, Dr A.B. Houssay

Le Bureau de l'UICC comprendra :

Président	Pr A. Haddow
Président élu	Dr N.N. Blokhin
Président sortant	Dr V.R. Khanolkar
Trésorier	Dr Loustalot
Secrétaire général	Dr M.J. Shear
Directeur du Bureau de Genève	Dr J.F. Delafresnaye

L'attention est attirée sur le fait que, dans le titre de la conférence, le mot "international" a été remplacé par mondial ("worldwide") pour éviter les implications intergouvernementales.

Le professeur A. Haddow écrit le 20 juillet 1964 au docteur M.G. Candau pour lui faire part de son désappointement concernant la confusion qui demeure au sujet du projet français. Il l'informe que l'UICC a ses propres responsabilités et a donc décidé d'organiser une réunion à Stockholm du 7 au 9 septembre pour étudier l'aide internationale à la recherche sur le cancer. Cette réunion très large doit être exploratoire. Elle impliquera exclusivement l'UICC. Des scientifiques indépendants ont été invités (la liste des invités est jointe). L'UICC recherche des avis indépendants n'impliquant pas les gouvernements.

Le 23 juillet 1964, le docteur J.F. Delafresnaye informe les membres du bureau de l'UICC de l'organisation et des buts de la conférence de Stockholm.

Le 19 août 1964, le docteur J.F. Delafresnaye informe le professeur Lacassagne de l'accord des professeurs russes Blokhin, Balmuhanov et Napalkov d'assister à la réunion de Stockholm et lui demande s'il faudrait avertir de la tenue de cette réunion les 13 personnalités qui ont adressé la requête au général de Gaulle.

Le 24 août 1964, le professeur Lacassagne répondant au docteur J.F. Delafresnaye, lui conseille de demander l'avis de M. R. Marcellin.

Le 28 août 1964, le docteur Murray J. Shear, secrétaire général de l'UICC, écrit au docteur J.F. Delafresnaye, en réponse à la lettre "provocante" qu'il lui avait adressée. Il estime que la réunion ne doit pas être politique.

A l'issue de cette réunion, les comptes-rendus ne devront pas être envoyés aux gouvernements mais à la communauté scientifique (Académie des sciences, ordre des médecins, associations de recherche biomédicale, sociétés du cancer, etc.).

Il attire par ailleurs l'attention sur l'Unité du cancer de l'OMS et les remarquables comptes-rendus de son Comité consultatif et évoque les relations entre l'OMS et l'UICC dans le but d'accomplir leur mission. L'OMS sur le plan administratif et l'UICC sur le plan scientifique doivent œuvrer ensemble pour tout progrès désirable dans la recherche sur le cancer.

Le 29 août 1964, le professeur A. Lacassagne (Fondation Curie, Paris) rédige un rapport comportant 3 parties :

- 1) Rapport sur la première conférence technique de Paris (17-18 décembre 1963)
- 2) Rapport sur la réunion du Comité exécutif de l'UICC à Mexico (11 février 1964)
- 3) Rapport sur la deuxième conférence technique de Paris (27-28 février 1964)

1) Première conférence technique (Paris, 17-18 décembre 1963)

Le professeur A. Lacassagne rappelle que cinq nations y participaient (République fédérale d'Allemagne, Etats-Unis d'Amérique, France, Italie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord). L'URSS, sollicitée, ne s'était pas fait représenter.

Les délégations comprenaient les Directeurs de la Société des experts cancérologues. De plus, assistaient à ces séances le Directeur de l'OMS et le Président de l'UICC.

Après discussion des documents de travail présentés par la délégation française, les participants se déclaraient favorables à la création d'un organisme de coopération internationale de recherche sur le cancer.

Mais, pour des raisons de procédure et de rapidité, ils estimèrent utile (en s'inspirant de certains précédents internationaux) de confier la mise au point des activités à un organisme nouveau possédant son budget propre, son conseil de direction, son comité scientifique, mais qui serait administré par l'OMS.

2) Réunion du Comité exécutif de l'UICC (Mexico, 11 février 1964)

Le projet retenu lors de la première conférence fut discuté par le Comité exécutif de l'UICC. On adopta les termes d'un mémorandum devant être présenté par le Président de l'UICC à la seconde conférence technique de Paris, à la fin du même mois. On souhaitait que, pour assurer une action rapide, un secrétariat provisoire fut institué, qui serait chargé de centraliser les plans et les études relatives à la structure du futur organisme permanent. D'autre part, il prendrait les mesures devant permettre - par l'intermédiaire d'organisations internationales déjà existantes et qualifiées comme l'UICC - de commencer l'entraînement de chercheurs et la fourniture de certaines allocations financières, matérielles et techniques. Le statut légal de l'organisme permanent devrait être du ressort intergouvernemental. L'OMS aurait un rôle important à jouer pour son établissement.

Un conseil d'administration, désigné par les gouvernements, nommerait un comité scientifique, dont les membres seraient choisis parmi des personnalités proposées par l'UICC et l'OMS. Cette dernière serait chargée d'assurer les services administratifs du nouvel organisme pendant la période initiale de son établissement.

3) Deuxième conférence technique (Paris, 27-28 février 1964)

Outre les délégués et conseillers ayant participé à la première conférence étaient présents des observateurs de l'UNESCO. Plusieurs avant-projets de convention furent présentés par la délégation française, par celle des Etats-Unis et par le Directeur général de l'OMS.

Le projet américain servit de base à la discussion. On y retrouvait plusieurs des suggestions envisagées à Mexico. Les principes suivants furent retenus comme bases administratives et juridiques de l'institution à créer, qui pourrait prendre le nom de Centre mondial de recherche sur le cancer. Il devrait comprendre :

a) un Conseil de direction, composé d'un représentant de chacun des Etats membres fondateurs, et du Directeur général de l'OMS, auxquels pourraient s'adjoindre des représentants d'autres Etats désireux de soutenir le Centre.

b) un Conseil scientifique, composé de 12 savants qualifiés, qui seraient choisis par le Conseil de direction sur une liste établie par le Directeur général de l'OMS, en accord avec l'UICC.

c) un Secrétariat, composé d'un Directeur (nommé par le Conseil de direction sur la proposition du Directeur général de l'OMS) et des agents techniques et administratifs nécessaires. Il fonctionnerait en liaison étroite avec le secrétariat de l'OMS.

Comme il fallait s'y attendre, le problème du financement suscita la manifestation d'avis opposés. Mais comme les membres de la conférence n'étaient pas habilités à le traiter dans le fond, sa discussion fut renvoyée à une conférence ultérieure. De même, on ne prit pas position sur la procédure juridique de création de l'institution. Il appartenait aux gouvernements d'en décider. Il fut convenu que le projet, accepté par les délégations, serait présenté par le Directeur général de l'OMS dont la prochaine Assemblée générale devait se tenir le mois suivant et dont la collaboration administrative serait sollicitée.

A la dix-septième réunion de l'Assemblée mondiale de l'OMS, qui se tint à Genève le 19 juin, le Directeur général fut autorisé à entrer en discussion avec les pays résolus à promouvoir la création d'un organisme de coopération contre le cancer.

Le gouvernement français, tenant compte des décisions de la dix-septième Assemblée mondiale, proposa la réunion en juillet, soit d'une conférence diplomatique, soit d'un groupe de travail destiné à préparer cette conférence. Plusieurs réponses tendaient à ajourner celle-ci jusqu'après la période des vacances.

Dans ces conditions, les ministres de la santé publique et des affaires étrangères s'entendirent pour obtenir de chacun des ambassadeurs des pays membres en poste à Paris, la désignation d'un de leurs collaborateurs. Ceux-ci, avec la participation de la Direction générale de l'OMS, devaient convenir d'un programme qui serait discuté par des experts des problèmes juridiques et financiers, au cours d'une réunion qui devait se tenir à Paris le 28 septembre suivant.

Le 31 août 1964, le professeur A. Lacassagne jugea nécessaire de compléter le rapport envoyé au docteur J.F. Delafresnaye le 29 août, car il s'était informé en haut lieu de l'évolution de la situation. Il estimait que la réunion de Stockholm aboutirait à la rédaction d'un texte précisant la position de l'UICC et que ce texte serait envoyé avant la réunion du 28 septembre aux cinq gouvernements et à l'OMS.

Il pensait qu'il conviendrait d'insister :

- 1) sur l'urgence d'agir sans plus attendre; pour cela, il conviendrait de créer un organisme provisoire efficace et responsable;
- 2) sur la constitution de cet organisme provisoire qui (selon les avis suggérés à Mexico) pourrait être composé d'un comité directeur, d'un conseil scientifique et d'un secrétariat. Chacun de ceux-ci ne devrait comprendre qu'un petit nombre de personnes. Par exemple, pour le comité directeur : un représentant des cinq gouvernements fondateurs et un représentant de l'OMS; pour le comité scientifique, 12 membres; pour le secrétariat, un personnel administratif restreint choisi par l'OMS.
- 3) sur le fait que, pendant cette période de transition, il n'y aurait pas besoin de disposer d'un budget si les gouvernements assuraient le salaire de leurs divers représentants, si l'OMS faisait l'avance de celui de son personnel et si le gouvernement qui accepterait d'héberger l'organisme couvrirait les frais de fonctionnement.
- 4) sur une prévision du budget de l'organisme définitif. La suggestion qui avait été faite par le Directeur de l'OMS paraissait raisonnable : un milliard de francs pour la mise en marche du centre définitif, un milliard pour chacune des cinq premières années de fonctionnement, soit au total six milliards pour cinq ans. Tout cela serait discuté avant la réunion qui aurait lieu probablement le 8 septembre.

Conférence concernant le soutien international à la recherche sur le cancer (Stockholm, 7-9 septembre 1964)

Le programme de la conférence était le suivant :

1. Ouverture de la conférence par le président A. Haddow.
2. Bienvenue exprimée par le docteur T. Caspersson.
3. Election du président de la conférence.
4. Adoption du programme.
5. Etat du rapport sur les initiatives présentes et futures concernant la recherche sur le cancer.
 - 5.1 Organisation internationale de la biologie cellulaire (Dr O. Mühlbock)
 - 5.2 Comité international des animaux de laboratoire (Dr J.H. Maisin)
 - 5.3 Institut international des sciences de la vie (Dr H. Tagnon)
 - 5.4 Organisation européenne de biologie moléculaire (Dr J. Kendrew)
 - 5.5 Programme de l'OMS pour la recherche sur le cancer et le centre mondial de recherche sur la santé (Dr H. Hamperl)
 - 5.6 Programme de l'UICC pour la recherche et l'enseignement (Dr W.U. Gardner)
 - 5.7 Programme international des USA pour l'aide à la recherche sur le cancer (Dr M.J. Shear)
 - 5.8 Initiative française concernant l'agence mondiale de recherche sur le cancer (Dr A. Lacassagne)
6. Besoins présents et futurs concernant la recherche sur le cancer.
 - 6.1 Aux Etats-Unis d'Amérique (Dr H.L. Stewart)
 - 6.2 En Europe (Pr P. Denoix)
 - 6.3 Au Royaume-Uni (Dr R. Peterson)
 - 6.4 Au Canada (Dr R.M. Taylor)

- 6.5 En Australie (Dr B.S. Hanson)
 - 6.6 En URSS et pays associés (Dr N.N. Blokhin)
 - 6.7 En Extrême-Orient (Dr M. Kuru)
 - 6.8 Dans le Sud-Est asiatique (Dr V.R. Khanolkar)
 - 6.9 Au Moyen-Orient et en Afrique du Nord (Dr L. Abdul-Nasr)
 - 6.10 En Afrique centrale (Dr N.A. Ngu)
 - 6.11 En Afrique du Sud (Dr J.F. Murray)
 - 6.12 En Amérique latine (Dr E. Caceres)
7. Recommandation au sujet de la politique concernant l'aide internationale à la recherche sur le cancer.
 8. Recommandation concernant le but, la structure et l'action de la nouvelle agence internationale pour la recherche sur le cancer.
 9. Relations entre la nouvelle agence et les organisations existantes.
 10. Exécution des recommandations.
 11. Clôture de la conférence.

En outre, les recommandations suivantes étaient faites à certains présentateurs :

Pour le paragraphe 5 de l'ordre du jour, il était demandé de préciser : - le but - les organisations cautionnantes - les membres du comité de direction et les noms des principaux conseillers - le budget annuel - l'origine des fonds - le programme - les réalisations.

Pour le paragraphe 6, le présentateur devait répondre aux questions suivantes :

- a) Quel est le programme de recherche qui apporterait la contribution la meilleure pour votre zone géographique ?

Recherche fondamentale :

- Les mécanismes chimiques de la carcinogenèse;
- Les mécanismes génétiques de la carcinogenèse;
- Le rôle de la nutrition, des virus, des acides nucléiques et des nucléoprotéines, des enzymes, des hormones, des cultures de tissu;
- La radiobiologie et la chimiothérapie.

Recherche appliquée :

- Pathologie géographique et rôle de l'environnement;
- Techniques de détection et de diagnostic du cancer;
- Recherches cliniques et classification des cancers;
- Recherches thérapeutiques;
- Essais cliniques contrôlés.

Services annexes :

- Standardisation et nomenclature;
- Communication;
- Registres du cancer;
- Instrumentation;

- Besoins en animaux et approvisionnement;
- Souches de virus.

b) Quels sont les besoins présents et futurs des laboratoires de recherche ?
 Surfaces - Equipements - Approvisionnement
 Enseignement et formation des chercheurs
 Coût des transports, etc...

Pour le paragraphe 7, il était demandé de préciser :

- Les modalités de l'aide financière pour la recherche sur le cancer
- Certains points concernant :
 - La recherche limitée au cancer ou étendue aux sciences biomédicales
 - Les fonctions de l'agence
 - La place de l'agence : sous l'égide de l'OMS ou dans une situation séparée ?

L'exposé introductif du président A. Haddow attirait l'attention, en particulier, sur :

- L'intérêt de certaines organisations fondées sur une coopération internationale, telles que l'Année internationale de géophysique (IGY) et le Centre européen de recherche nucléaire (CERN);
- Le rôle de pionniers qu'ont joué les Etats-Unis d'Amérique dans le domaine de la santé publique;
- La nécessité d'organisations non politiques;
- Le caractère original de la proposition française concernant le prélèvement sur les crédits d'armement, faisant preuve d'imagination et apportant une nouvelle dimension.

Il attirait également l'attention sur le rôle de l'UICC, instrument international faisant intervenir 70 nations et ayant un caractère non gouvernemental, bien qu'affiliée à l'OMS. Il présentait le bilan de l'effort fait par l'UICC dans le domaine de la formation des chercheurs et l'octroi de bourses de recherches. Il rappelait les 70 bourses accordées s'élevant à un montant total de 750 000 dollars.

Il rappelait les objectifs de la conférence :

- 1) Vue d'ensemble sur les initiatives internationales pour la recherche sur le cancer et les disciplines annexes (médecine et biologie)
- 2) Besoins présents et futurs des diverses régions du globe
- 3) La politique, l'objet, la structure, l'action d'une agence internationale
- 4) Les relations entre la nouvelle agence et les organisations existantes
- 5) Les recommandations à formuler.

Il saluait ceux qui avaient œuvré avant lui au sein de l'UICC (Pr Khanolkar, Pr Maisin et ses collègues Blokhin, Balmuhanov, Napalkov), le nouveau vice-président (Pr Kuru) ainsi que le professeur Sidney Farber, président de la Commission président Johnson et membre du *National Cancer Institute*.

Il souhaitait une bienvenue particulière au docteur Kendrew et au professeur Grabar qui l'avaient aidé à construire une large approche de la recherche sur le cancer.

Il saluait enfin le professeur A. Lacassagne, doyen de la recherche sur le cancer en France et signataire de l'appel des 13 intellectuels français et rappelait qu'il venait d'avoir 80 ans.

Il transmettait les excuses des professeurs Mathé, Harris, Latarjet, Butenandt, Klein et Lwoff.

Il remerciait le professeur Caspersson pour son aide inestimable et aussi pour sa contribution à la connaissance de la biologie cellulaire et, enfin, pour son aide si sympathique à l'UICC.

Il souhaitait bonne chance à la conférence.

En terminant, il remarquait qu'il n'était pas possible de faire des miracles, mais que l'on pouvait et devait travailler à promouvoir les idées et les idéaux pour que l'apport international aux sciences de la vie dans les dix années à venir améliore la condition humaine.

Le 21 septembre 1964, le docteur J.F. Delafresnaye écrit au professeur G. Mathé pour lui envoyer un petit compte-rendu de la réunion de Stockholm qu'il lui demande de considérer comme confidentiel, car il n'a pas encore pu établir de document officiel.

Il rappelle que l'objectif de cette réunion était :

- 1) de passer en revue les activités internationales présentes et futures touchant aux recherches sur le cancer,
- 2) d'estimer les besoins actuels et futurs,
- 3) de formuler des recommandations concernant l'objet, la structure et le fonctionnement d'une agence internationale de recherche sur le cancer, s'il s'avérait utile d'en créer une,
- 4) d'étudier les rapports de cette agence avec les organisations existantes,
- 5) d'étudier comment les recommandations de Stockholm pourraient être mises à exécution (il s'agit là d'un problème intérieur à l'UICC).

Il précise qu'à Stockholm, on avait "envisagé les principes d'une aide internationale à la recherche sur le cancer et non l'aide aux aspects internationaux de la recherche sur le cancer". On avait également "considéré les recherches sur le cancer sous leurs aspects les plus larges".

Il y avait peu à dire sur les activités présentes et futures touchant à la recherche sur le cancer :

"Plusieurs de ces activités sont entreprises sous les auspices de l'UNESCO et financées par cette organisation, à savoir :

- a) L'*International Cell Research Organization* (ICRO) qui se cantonne dans l'échange de chercheurs et l'organisation de cours interdisciplinaires en biologie cellulaire.
- b) L'*International Committee on Laboratory Animals* (ICLA) qui a entrepris une enquête sur les besoins en animaux de laboratoire et qui essaie de son mieux de stimuler l'élevage des animaux et d'en améliorer la qualité. Ces deux organisations qui, ont des programmes valables, ont des budgets ridiculement faibles.
- c) L'*International Life Science Institute* qui est en voie de formation. Le Gouvernement belge a accordé une subvention de 13 000 dollars à l'UNESCO pour étudier ce projet.

L'Organisation européenne de biologie moléculaire est une association groupant 150 à 200 chercheurs dans le domaine de la biologie moléculaire. Elle a adopté ses statuts il y a à peine trois mois." Cette organisation désire établir un fonds européen en faveur de la biologie moléculaire et créer un laboratoire européen de biologie moléculaire calqué sur le CERN. Les avantages et les inconvénients d'un tel laboratoire ont été discutés, "mais il semble bien, en définitive, que le groupe de Stockholm se soit rallié à l'idée d'un tel laboratoire européen. Actuellement, cette organisation n'a pas de budget propre".

Le programme de l'OMS en matière de recherches sur le cancer a été passé en revue. Les plans en vue de la création du *World Cancer Research Centre* ont été étudiés.

Selon l'opinion générale, l'OMS avait fait un travail solide dans le domaine de la santé publique, mais ses activités de recherche n'avaient pas été un grand succès. Cela semblait dû au fait que l'OMS

avait intégré la recherche dans son programme général alors qu'il eût été préférable de la séparer complètement. L'administration lourde de l'OMS ne se prête d'ailleurs guère à l'administration de la recherche.

En ce qui concerne l'UICC, le programme de bourses de recherches a été évoqué. A la date de la réunion, 71 bourses d'un an, d'une valeur moyenne de 10 000 dollars chacune avaient déjà été accordées. Chaque candidat pris en considération a une entrevue avec un membre du Comité des bourses ou avec un membre correspondant. Actuellement, il n'y a pas assez d'argent pour accorder des bourses à tous les bons candidats. Le budget des bourses s'élève à 225 000 dollars par an mais il est assez précaire. Il conviendrait de le consolider.

L'aide des Etats-Unis aux recherches sur le cancer qui s'effectuent en dehors des frontières de ce pays a été examinée. Elle s'élève alors à 1,4 million de dollars mais elle est en passe de diminuer. Il conviendrait donc de trouver une source de remplacement.

De ce compte rendu, on peut tirer, sans doute, la conclusion qu'il y a une multiplicité d'initiatives, toutes plus ou moins intéressantes, mais insuffisamment financées.

Dans la discussion du projet français, l'UICC a bien fait ressortir que ce qui le caractérisait était son ordre de grandeur, qui dépassait tout ce qui avait été connu auparavant. On a noté qu'il fallait l'élever à un plan strictement international et qu'il fallait considérer certains de ses aspects comme définitivement périmés, notamment son financement à partir des crédits militaires.

On a tenté d'établir approximativement les sommes dépensées alors à travers le monde pour les recherches sur le cancer. Il semble bien qu'elles s'élèvent à 200-300 millions de dollars par an. C'est pourquoi dans les conclusions, il a été précisé qu'il fallait envisager une aide internationale se chiffrant "par un grand nombre de millions de dollars par an". Nous sommes donc bien loin des sommes suggérées par le délégué américain à la précédente réunion de Paris.

L'UICC va essayer de chiffrer ces sommes avec plus de précision et consulter à ce sujet ses comités et organisations membres. Un groupe de travail se met à l'œuvre immédiatement.

En ce qui concerne l'agence qu'il a paru nécessaire d'instituer, les silences dans les conclusions de l'UICC sont aussi importants que ses déclarations.

L'UICC pense qu'il faudrait créer, en fait, une fondation internationale autonome. Elle comprend parfaitement que, s'ils accordent des sommes importantes à cette agence, les gouvernements voudront être représentés dans le conseil d'administration. Celui-ci voudra nommer son conseil scientifique. Une solution a été proposée; il en existe d'autres.

L'UICC estime qu'il vaudrait mieux que cet organisme soit complètement séparé de l'OMS pour de très nombreuses raisons qui ne peuvent être détaillées ici. Le recrutement et la sélection du personnel scientifique devraient se faire d'une façon séparée du recrutement de l'OMS.

Somme toute, l'UICC envisage une organisation maniant des sommes importantes mais n'ayant qu'un personnel permanent restreint.

Les relations avec les organisations existantes seraient des rapports de travail. L'agence mènerait ses propres études ou pourrait les déléguer à telle ou telle institution existante. Des contrats de travail pourraient être conclus avec des institutions internationales ou nationales.

L'UICC imagine un organisme extrêmement souple ayant des rapports directs avec les chercheurs et n'utilisant les organismes nationaux ou internationaux existants que s'ils présentent des avantages sur une action directe.

Le 21 octobre 1964, le docteur J.F. Delafresnaye envoie une note aux membres de l'UICC ayant assisté à la conférence de Stockholm pour leur donner un compte rendu de la réunion tenue à Paris du 29 septembre au 2 octobre 1964 et à laquelle participaient les représentants des Gouvernements de la République fédérale d'Allemagne, des Etats-Unis d'Amérique, de la France, de l'Italie, et du Royaume-Uni, en vue de la création d'une agence internationale contre le cancer.

Il fait remarquer que l'UICC n'a pas été invitée en raison du caractère gouvernemental de cette réunion, mais qu'il peut, cependant, en donner un résumé non officiel et, par conséquent, éventuellement susceptible d'être corrigé.

Le 13 janvier 1965, le docteur J.F. Delafresnaye adresse la lettre suivante au Directeur général de l'OMS :

"Monsieur et cher Confrère,

Nous comprenons que la question de la création d'une agence mondiale de recherche sur le cancer va être examinée par le bureau exécutif de l'OMS à la prochaine réunion sous la référence 2.7.2 de l'Ordre du jour provisoire.

Je suis chargé de vous soumettre un mémorandum que nous souhaiterions voir circuler parmi les membres du bureau exécutif avant que le paragraphe 2.7.2 vienne en discussion.

Nous sommes bien conscients que la décision concernant la nature et le but de cette circulation dépend entièrement de vous.

Nous sommes assurés, cependant, que vous donnerez votre assentiment à notre requête.

MEMORANDUM

L'Union internationale contre le cancer et l'aide internationale à la recherche sur le cancer

1) L'Union internationale contre le cancer (UICC)

L'UICC est la seule organisation internationale vouée exclusivement à promouvoir à un niveau international la campagne contre le cancer, dans les domaines de la recherche, de la thérapeutique et de la prévention.

C'est un ensemble non gouvernemental, non politique et non sectaire. 67 pays ont rejoint l'UICC par l'intermédiaire de leurs organisations indépendantes vouées au combat contre le cancer ou de leurs instituts gouvernementaux, de leurs départements ou de leurs comités nationaux dans lesquels sont représentées les organisations indépendantes ou gouvernementales.

L'UICC apprécie les relations officielles avec l'OMS et les relations de travail sont étroites et cordiales.

Le programme de l'UICC est divisé d'une part en activités de recherche, avec un intérêt particulier pour la pathologie géographique (domaine dans lequel l'UICC a fait œuvre de pionnier), pour la classification clinique, la nomenclature des tumeurs et d'autre part en activités

de promotion de la prévention et des programmes de détection, de soins aux patients, d'éducation des professionnels et du public, etc...

Au cours des dernières années, l'UICC a réalisé un programme international de bourses pour la recherche sur le cancer, destiné aux titulaires de diplômes universitaires supérieurs, grâce à l'aide de la *Eleanor Roosevelt Cancer Foundation*, affiliée à l'*American Cancer Society*. Le budget annuel de l'UICC est de 500 000 dollars des Etats-Unis dont la moitié approximativement est destinée au programme des bourses.

2) La position de l'UICC sur l'aide internationale à la recherche contre le cancer

Si l'on fait abstraction de toute controverse, la proposition française - à partir de laquelle s'est concrétisée l'idée de la création d'une agence internationale de recherche sur le cancer - va fournir une aide massive pour la recherche sur le cancer. L'UICC est d'accord avec cette aide massive pour la recherche. L'UICC estime que les ressources rendues disponibles doivent être en priorité orientées vers l'expansion de la recherche en médecine, en biologie, en biochimie et dans les sciences annexes et en particulier dans les domaines tels que la pathologie chimique, l'immunologie, la virologie, la cytogénétique et l'étude de la structure et des fonctions des acides nucléiques et des protéines naturelles dont dépend probablement la solution des problèmes que pose le cancer. Bien que l'on doive mettre l'accent sur les sciences fondamentales, les études concernant la pathologie géographique, la nomenclature, la classification des stades cliniques et les échanges des informations scientifiques doivent être vigoureusement poursuivies. Cette position est celle que l'UICC a défendue à l'occasion des deux premières réunions d'experts tenues à Paris les 17 et 18 décembre 1963 et les 27 et 28 février 1964. C'est aussi la position défendue précédemment à la dix-septième Assemblée mondiale de la santé.

L'UICC a organisé du 7 au 9 septembre 1964 à Stockholm une conférence sur l'aide internationale à la recherche sur le cancer. Y ont participé 33 personnalités scientifiques de premier plan venues de 19 pays appartenant à tous les continents.

La conférence a conclu qu'il est urgent qu'une assistance internationale à très grande échelle vienne s'ajouter aux aides nationales.

Si cette aide massive pouvait être accordée rapidement, a-t-on souligné, il serait souhaitable de mettre en place une agence internationale de recherche sur le cancer soutenue et financée par les gouvernements, qui interviendrait comme collecteur et administrateur des fonds.

Cet organisme serait chargé de la répartition de l'aide, consentie non seulement pour donner suite à des demandes spécifiques, mais aussi pour répondre à des besoins qu'il aurait lui-même discernés partout dans le monde en matière de recherche et de formation. Il est apparu très important que l'aide soit accordée non seulement aux projets transcendant les limites nationales, mais aussi aux projets nationaux dans le cas de pays incapables pour le moment de les financer avec leurs propres ressources.

Si, en revanche, l'appui financier accordé par les gouvernements demeurait relativement faible, la création d'un nouvel organisme ne semblait pas le meilleur moyen de développer la recherche sur le cancer alors qu'il existe des organisations internationales dont les possibilités n'ont pas été pleinement utilisées.

Dans la plupart des pays, ce dont les chercheurs ont le plus grand besoin, c'est d'une aide plus substantielle pour la mise en œuvre des recherches et la formation de jeunes scientifiques. Il serait regrettable que, faute de ressources suffisantes, le temps et l'énergie de spécialistes de haut niveau soient détournés de leur but au profit de tâches de planification.

Quoi qu'il en soit, l'OMS peut être assurée que l'UICC continuera à offrir le talent et l'expérience de ses commissions scientifiques et de ses comités qui ont à leur actif des réalisations dans de nombreux domaines."

Le 4 mars 1965, le docteur J.F. Delafresnaye adresse une lettre au professeur Mühlbock (Institut hollandais du Cancer), président de la Commission de la recherche de l'UICC. Tenant compte de sa participation aux réunions de Lyon, il estime nécessaire d'attirer son attention sur un certain nombre de points :

1. La constitution de la nouvelle organisation (Agence internationale de recherche sur le cancer) n'a pas été notablement modifiée depuis la réunion de novembre 1964.
2. Le financement de la nouvelle organisation n'a pas été discuté en détail. La somme de 2 millions de dollars doit donc être considérée comme un ordre de grandeur servant de base à la discussion lors de la prochaine réunion du Conseil scientifique. Cette somme représente la base du financement des activités permanentes. Elle est constituée par la souscription annuelle des Etats membres à raison de 100 000 à 150 000 dollars par Etat. Les projets spéciaux devront être financés par des allocations spéciales.

Le docteur Delafresnaye ajoute :

"1. La responsabilité du Conseil scientifique qui doit se réunir dans un mois à Lyon sera énorme. Jusqu'à présent, les scientifiques n'ont aucunement été consultés. Votre réunion à Lyon sera la première consultation scientifique.

J'espère que vous aurez la possibilité d'examiner la constitution et le programme de la nouvelle organisation. Vous pouvez être assuré d'une chose : à moins que le Conseil scientifique ne précise explicitement qu'il n'est pas d'accord, il sera admis qu'il accepte la constitution.

...

Il apparaît que les membres du Conseil scientifique ne seront pas placés dans les meilleures conditions pour donner leur opinion d'experts.

2. J'aborde maintenant la question de savoir dans quelle mesure la constitution proposée est différente de la déclaration de Stockholm.

a) "Il a été reconnu qu'il est urgent qu'une aide supplémentaire s'ajoute à l'aide nationale et que l'assistance internationale doit être d'un niveau très élevé, probablement de l'ordre de plusieurs millions de dollars par an".

Beaucoup d'entre nous, je crois, ont éprouvé quelques doutes quant au libellé de la dernière partie de cette phrase, car nous n'avons aucun programme concret à proposer. Les besoins sont d'ores et déjà considérables, mais on ne pourra y répondre que progressivement. En d'autres termes, l'édifice doit se mettre en place petit à petit.

Le paragraphe 1 de l'article VIII s'oppose à l'augmentation des souscriptions de base pendant cinq ans. Au cours de cette période, tout Etat participant a le droit de veto. On peut arguer que, durant les cinq premières années, le budget de base pourrait augmenter du fait de l'augmentation du nombre de pays participants.

Le paragraphe 7 de l'article VIII prévoit que les projets spéciaux seront financés par des dons ou des subventions mais aucun mécanisme n'est prévu à cet effet.

Actuellement, l'OMS discute avec le *National Institute of Health* des Etats-Unis et ce peut être long.

Le système des contributions volontaires de l'OMS ne prévoit pas que les activités financées par ce procédé seront en fin de compte imputées sur le budget ordinaire.

b) Une place particulière est faite à la recherche fondamentale - voir activités permanentes (Article II, paragraphe 2) - rubriques Communications - Projets - Formation.

L'aide pour la recherche fondamentale n'apparaît que dans la dernière partie du paragraphe 4 concernant le financement par des "contributions spéciales".

Je pense que la totalité de l'Article II est inacceptable et qu'il existe une contradiction flagrante entre le paragraphe 1 et les autres.

c) La conférence a envisagé la mise en place d'un centre qui interviendra en tant que collecteur et administrateur des fonds et dont le conseil scientifique sera nommé à partir d'une liste établie par l'UICC.

Il n'y a pas lieu de perdre du temps sur ce dernier membre de phrase car il n'aurait jamais été adopté.

On l'a déjà dit, le centre en question ne sera pas l'administrateur des fonds. Pour chaque projet, les Etats membres devront donner leur accord. Le Conseil scientifique n'aura aucun pouvoir (Article II, paragraphe 3). On ne sait même pas combien de fois il se réunira.

Une constitution ne doit certes pas entrer dans trop de détails, mais les principes de base du fonctionnement de l'organisation doivent être énoncés clairement.

J'ai une proposition à faire : on prévoit 3 000 dollars des Etats-Unis dans le budget de l'UICC pour cette agence internationale de recherche sur le cancer. Je pense qu'une partie de cette somme serait bien utilisée si certains membres éminents de l'UICC nommés au Conseil scientifique de ladite agence pouvaient nous rencontrer juste avant la réunion de Lyon pour examiner la situation à la lumière des dernières informations."

Le 12 mars 1965, le docteur Murray J. Shear, Secrétaire général de l'UICC, écrit au professeur Alexander Haddow, président de l'UICC :

"Cher Alex,

L'Académie nationale des sciences du Conseil national de la recherche à Washington, organisation dont relève le Comité national de l'UICC des Etats-Unis, m'a envoyé le 26 février 1965 une copie du statut de l'Agence internationale de recherche sur le cancer, traduite par la Division du Service des langues du Département d'Etat.

Dans le texte (Article VI, section 2), il est stipulé que les membres du Conseil scientifique seront nommés par le Conseil de direction.

Etant donné que le Conseil de direction ne sera mis en place que lorsque l'Agence aura été créée dans le cadre de l'OMS et que les représentants nationaux auront été désignés, le groupe ad hoc qui se réunira à Lyon à la fin de ce mois n'est pas le Conseil scientifique de l'Agence internationale de recherche sur le cancer.

Dans un autre document officiel concernant la réunion tenue à Paris du 29 septembre au 2 octobre 1964 (appelé Rapport dans la traduction du Département d'Etat), la section 3 de la réunion préparatoire de Lyon ne fait pas mention d'éminents scientifiques devant constituer le Conseil scientifique.

On comprend que certains de nos collègues estiment qu'il est urgent que l'UICC intervienne puisque huit (sur 12) des spécialistes invités à Lyon sont officiellement apparentés à l'UICC. Il paraît raisonnable que l'UICC organise une réunion de ces huit collègues avec d'autres membres de l'UICC à Lyon, un jour avant que ne commence la réunion de l'Agence internationale de recherche sur le cancer.

Une autre possibilité intéressante serait que l'UICC convoque une réunion spéciale, après celle de Lyon, mais avant que les propositions soient inscrites à l'ordre du jour de l'Assemblée mondiale de la Santé prévue en mai.

Ainsi que je l'ai écrit de ma propre main à vous-même et à J.P. Delafresnaye, je doute de la sagesse d'une quelconque action de l'UICC à ce moment. Il y a, en outre, un risque d'accroître le ressentiment que l'UICC a engendré de divers côtés depuis le début de l'initiative française.

Il ne suffit pas d'entrer courageusement dans la mêlée pour se donner la satisfaction intime de faire "quelque chose". Toute action de l'UICC dans ce domaine doit être calculée avec sang-froid, dans le seul souci de son efficacité éventuelle.

L'UICC a clairement fait connaître sa position. En plus des nombreuses, très nombreuses conférences et communications écrites avec de nombreux organismes officiels et organisations internationales, la Déclaration du Bureau est consignée dans les conclusions de la conférence de Stockholm, dans l'éditorial du bulletin du 1^{er} juillet 1964 et dans la note présentée à Genève avant la réunion du Bureau exécutif de l'OMS en janvier 1965.

L'UICC a fait part de sa bonne volonté aux gouvernements soutenant l'Agence pour la recherche sur le cancer et de nombreux groupes nationaux ont offert leur aide pour la formulation de la politique et des programmes de l'Agence.

A ce jour, les gouvernements participants n'ont pas accepté les offres formulées par les organisations nationales ou internationales concernant le cancer. Il est évident que la mise en place de cette nouvelle entreprise se traite encore au niveau diplomatique et que les gouvernements ne considèrent pas que les négociations ont atteint un stade où la participation des organisations non gouvernementales (ONG) serait souhaitable.

Le cas échéant, lorsque les gouvernements estimeront que le moment est venu d'inviter des ONG nationales et internationales à participer, l'UICC devra être réaliste quant à ses perspectives.

Quelles qu'aient pu être leur déception et leur frustration, les chercheurs travaillant dans le domaine du cancer, enthousiasmés par la perspective d'une aide financière massive telle qu'elle apparaissait dans les propositions originelles de novembre 1963, ont dû revenir sur terre. Le financement prévu pour l'Agence est de l'ordre de 100 000 à 200 000 dollars par Etat et par an pour le programme des activités permanentes. On a proposé une somme de 2 millions de dollars par an comme base pour la réalisation du programme en espérant que dix à vingt nations participeraient à l'Agence et verseraient chaque année les sommes dues.

1. Fondation - Cinq gouvernements se sont engagés à appuyer la résolution portant création de l'Agence lors de l'Assemblée mondiale de la Santé en mai 1965. Ainsi, l'Agence sera créée (à moins qu'un pays ne présente une motion pour différer d'un an sa création dans le but de procéder moins précipitamment à l'élaboration d'un programme scientifique).

2. Financement - Les ressources énormes prévues à l'origine ont été réduites à un ou deux millions de dollars par an en fonction des engagements escomptés (le financement des projets spéciaux n'étant pas garanti).

3. Programme - D'après les statuts, le programme des activités permanentes inclura : - la collecte et la diffusion d'informations - les études sur l'histoire naturelle du cancer comprenant l'épidémiologie - l'éducation et la formation du personnel pour la recherche sur le cancer.

Le groupe qui se réunira à Lyon devra établir un programme préliminaire de travail et faire des recommandations.

Les ressources étant limitées, le programme des activités permanentes ne peut pas être très important. Tenant compte de ces contraintes financières, le programme doit être réduit. L'Agence ne doit pas être une institution de recherche dotée de ses propres laboratoires, de ses cliniques, de son personnel scientifique. Le principe de l'attribution par l'Agence de bourses de recherche à d'autres institutions a rencontré une forte opposition. L'aide aux sciences biomédicales fondamentales n'a pas été retenue.

4. Relations avec l'Unité du cancer de l'OMS et avec l'UICC - De divers côtés, on a recommandé à ceux qui participaient à la création de l'Agence d'éviter les doubles ou triples emplois. Il est probable que le programme de l'OMS pour la recherche sur le cancer sera transféré à l'Agence dès que celle-ci sera établie.

Bien que l'UICC soit mentionnée dans l'article I des statuts et dans un communiqué publié à l'issue de la réunion tenue à Paris en octobre 1964, la nature de la liaison et de la coopération n'a pas encore été précisée.

5. Position de l'UICC - On peut retenir 3 points :

a) Les progrès de la lutte anticancéreuse dépendent des nouvelles connaissances qui peuvent découler des recherches dans le domaine des sciences fondamentales en biologie et en médecine.

b) Partout dans le monde, ce dont les chercheurs ont le plus besoin, c'est d'une aide plus substantielle pour leurs travaux de recherche et pour la formation des jeunes spécialistes nécessaires au développement de projets et programmes prometteurs.

c) La création par les gouvernements d'une nouvelle agence internationale, pour faciliter et favoriser la recherche, est bienvenue. L'UICC reste prête à coopérer en fournissant les avis de ses nombreux experts et en aidant au développement de programmes scientifiques de haute valeur et en évitant les doubles emplois inutiles.

6. Perspectives d'avenir pour l'UICC - L'UICC est reconnaissante aux gouvernements qui ont établi le Centre international de recherche sur le cancer. En dépit de ressources limitées et de la nature des projets envisagés pour le Centre, ses activités apporteront une nouvelle impulsion à la connaissance du cancer dans des domaines largement reconnus et orthodoxes de la recherche cancérologique, le terme "international", dans l'expression "recherche internationale sur le cancer", étant pris dans une acception ne donnant pas lieu à controverse.

a) Le Centre se proposant de s'engager dans certaines activités pour lesquelles l'UICC a fait œuvre de pionnier et qu'elle continue de mener, l'UICC pourrait abandonner lesdites activités si cela est jugé souhaitable par l'un et l'autre.

b) Ceci pourrait éviter à l'UICC, en tant qu'ONG, de s'engager dans de nouvelles activités et de jouer un rôle de pionnier dans des domaines de recherche considérés comme trop nouveaux pour obtenir l'approbation des organisations intergouvernementales ou comme inappropriés.

c) En tant qu'ONG, l'UICC est en mesure d'assurer le financement de ses programmes avec l'aide d'associations bénévoles, d'académies nationales et d'organismes gouvernementaux. Elle peut élargir son programme de bourses et même prendre l'initiative de discussions sur l'opportunité de mettre en œuvre un programme de bourses pour l'aide à la recherche. Il n'est pas exclu qu'elle vienne en aide au Centre pour l'exécution de son programme de recherche, dans le cadre d'un ou de plusieurs contrats d'intérêt mutuel.

Conclusion - Compte tenu des informations dont nous disposons, nous ne devons pas considérer le CIRC comme un rival pour l'UICC.

Il est peu probable qu'il soit amené à soutenir le genre de recherches que l'UICC considère comme potentiellement les plus intéressantes. Le CIRC ne prévoit pas d'octroyer des subventions pour la recherche. Les montants envisagés ne constituent qu'une infime partie de ce que l'UICC estime pouvoir être utilisé.

Il est donc clair que l'UICC continuera à jouer un rôle important sur la scène internationale. Vu l'importance donnée aux aspects internationaux de la recherche sur le cancer par cette initiative intergouvernementale, il devient de plus en plus évident que seule l'UICC sera apte à mener à bien les activités nécessaires se situant hors du champ d'action du Centre international de recherche sur le cancer."

Essai de synthèse des réactions de l'UICC à la création du Centre international de recherche sur le cancer

Pour tenter de dégager l'essentiel de ces réactions, seront résumées d'une part celles qui représentaient une opposition à la création d'un nouvel organisme international et d'autre part celles qui pouvaient être considérées comme une acceptation, voire même un désir de coopération.

En ce concerne l'opposition, elle apparaît dans la lettre du Président de l'UICC faisant part au docteur M.G. Candau, Directeur général de l'OMS, de son désappointement, de son découragement et de son anxiété, lesquels le conduisaient à déclarer que cette initiative était inappropriée.

Le Président redoutait que les ressources soient insuffisantes et estimait qu'il valait mieux aider les institutions existantes.

L'assemblée convoquée à Stockholm par l'UICC devait avoir un but exploratoire avec des scientifiques indépendants et ne devait pas être politique. Des critiques étaient formulées sur le mode de fonctionnement du futur organisme international dont on estimait qu'il devait être séparé de l'OMS et avoir un recrutement 'en dehors de celle-ci.

En ce qui concerne l'acceptation ou la tolérance de ce nouvel organisme international, on peut retenir la gratitude exprimée dans la lettre du Président de l'UICC au général de Gaulle, pour son initiative remarquable et humanitaire (tout en notant, au passage, que Khrouchtchev et Eisenhower

avaient déjà eu une aspiration du même genre), et aussi la déclaration sur le rôle spectaculaire et historique de cette création.

En fait, au moment où l'Assemblée mondiale de la santé allait créer le Centre international de recherche sur le cancer, le Président de l'UICC et le Secrétaire général, bien qu'estimant que le recrutement du personnel devrait être séparé de l'OMS, déclaraient que l'UICC et le Centre international pouvaient être complémentaires.

Il était rappelé que l'UICC était une organisation non gouvernementale, non politique, non sectaire, qu'elle avait fait œuvre de pionnier dans divers domaines, en particulier en ce qui concerne la pathologie géographique et qu'elle était prête à coopérer en mettant à disposition le talent et l'expérience de ses commissions et de ses comités scientifiques qui avaient à leur actif de nombreuses réalisations dans divers domaines.

Les relations entre l'OMS et le CIRC d'une part et entre l'UICC et le CIRC d'autre part ont conduit à la mise en place d'un comité ad hoc et fait l'objet en 1977 d'un rapport du professeur Aujaleu exposant les résultats de ce comité et clarifiant la situation après 12 années de fonctionnement du CIRC.

Accueil des nations appelées à participer à la fondation du CIRC

Il aurait été intéressant et utile de connaître les réactions des six nations auxquelles s'adressait l'appel du général de Gaulle. Nous n'avons pas pu trouver d'informations concernant l'accueil de la République fédérale d'Allemagne et de l'Italie.

En ce qui concerne l'URSS, on a seulement constaté qu'elle n'avait pas répondu immédiatement à l'appel du général de Gaulle. Elle n'a pas envoyé de représentant aux deux conférences techniques tenues à Paris les 17-18 décembre 1963 et 27-28 février 1964, mais elle était présente à l'Assemblée mondiale de la santé du 16 mars 1964. Il était fait mention dans les actes de cette conférence de ce que l'URSS n'avait pas pu envoyer de délégué aux deux premières réunions techniques de Paris.

En ce qui concerne cette adhésion tardive, on a émis l'hypothèse selon laquelle le parti communiste français, qui pressentait que le projet de création du CIRC allait réussir, aurait fait pression auprès de l'URSS pour qu'elle soit parmi les nations fondatrices.

Pour le Royaume-Uni, il convient de distinguer d'une part l'accueil apparemment favorable du gouvernement, à en juger par l'entretien entre l'ambassadeur de France à Londres, M. Geoffroy de Courcel et M. Richard Butler et par le comportement des délégués britanniques à la première conférence technique de Paris et d'autre part celui d'abord réticent, puis hostile de Sir A. Haddow, Britannique intervenant en tant que Président de l'UICC.

En ce qui concerne les Etats-Unis, on peut retenir - sous réserve - la mention faite par un journal français d'une intervention du président Kennedy auprès du Sénat américain, lui demandant de repousser ce projet, et l'article du docteur G. de Thé³, médecin français qui travaillait alors au *National Cancer Institute*, publié dans un quotidien français en octobre 1964.

"La prudence et les lenteurs américaines avaient conduit, en juillet [1964], à l'annulation de la réunion prévue pour l'organisation du Centre international contre le cancer. Cette réunion aura cependant lieu le 29 septembre prochain, en présence d'une délégation de techniciens

³ Le Dr G. de Thé, dès la mise en place du CIRC, a été nommé chef du Service des cancérrogènes biologiques, Service qu'il a dirigé jusqu'en 1978. Il est actuellement directeur de recherches au CNRS.

américains dont l'esprit de coopération est bien connu. Ces personnalités auront très certainement à plaider, auprès de leur gouvernement, une cause qui emporte sans doute l'adhésion des chercheurs mais non point celle du public, des politiciens et des économistes.

L'attitude des Etats-Unis est due en partie à un profond ressentiment qui existe contre le chef de l'Etat et contre la France dans toutes les couches de la société américaine. Ce ressentiment est né lentement, comme toute chose dans ce pays, mais une fois établi, il mettra du temps - peut-être beaucoup de temps - à s'effacer.

Or, disent les Américains, le général de Gaulle a mis ce projet sur un plan politique, et nous sommes obligés d'y répondre sur le même plan; mais si ce projet avait été proposé par les scientifiques eux-mêmes, ç'eût été bien différent car les Etats-Unis n'auraient pas eu à examiner le point de vue politique."

L'auteur notait que les élections présidentielles étaient proches, ce qui ne favorisait pas les projets internationaux. Il attirait l'attention sur le problème économique car le président Johnson voulait réduire les dépenses de l'Etat. C'est ainsi que le budget des différents ministères avait été bloqué ou diminué pour l'exercice 1964-1965. Pour la première fois depuis sa création en 1937, le budget du *National Cancer Institute* était diminué de cinq millions de dollars par rapport à celui de l'année précédente.

En outre, il paraissait difficile de demander au Congrès d'investir une somme importante dans une institution internationale alors que la recherche sur le cancer était très développée aux Etats-Unis. Le budget pour le cancer, au moment où était écrit cet article, s'élevait à 140 millions de dollars. Le versement par les Etats-Unis de 0,5% du budget militaire représentait 250 millions de dollars, soit 1 milliard 250 millions de francs. Et comme le versement par la France du même pourcentage de son budget militaire correspondait à environ 100 millions de francs, les Américains ne voulaient pas donner dix fois plus qu'un autre pays pour se trouver dans le nouvel institut sur un pied d'égalité avec ce pays.⁴

Le docteur de Thé notait aussi que le *National Cancer Institute* américain avait donné, au cours des dernières années, 15 millions de dollars à divers instituts de recherche dans le monde et surtout en Europe.

Malgré ces remarques et ces réserves, le docteur de Thé estimait que : "Si l'Angleterre, l'Allemagne, l'Italie, les Pays-Bas et la France acceptaient de mettre en commun 0,5% de leur budget [militaire] dans cette œuvre commune, la lutte contre le cancer en Europe aurait à sa disposition de 400 à 500 millions de francs" lui permettant de financer des instituts nationaux, de coordonner des recherches et de créer des outils de travail communs.

Il convient d'ajouter à ces considérations la remarque formulée par un des français (E.A.) qui a joué un rôle important dans la création du CIRC, selon laquelle le chef de la délégation américaine, le Surgeon General James Watt, a été de beaucoup le plus coopératif et le plus enthousiaste des participants au cours des conférences techniques tenues en particulier à Paris pour la création du CIRC.

⁴ L'un de nous (A.S.) avait procédé à une étude le conduisant à admettre que la contribution des cinq pays assurant le fonctionnement du CIRC aurait été (sur la base de 0,5%) au total de 400 millions de dollars, ce qui équivaldrait de nos jours à 1,5 ou 2 milliards de dollars !

Le Docteur L. Tomatis, lors du 20^{ème} anniversaire du CIRC, a rappelé que le chiffre de 0,5% du budget militaire des 12 Etats membres équivaldrait actuellement à quelque 200 millions de dollars par an, alors que le Centre aujourd'hui avec un budget annuel environ 250 fois plus réduit.

L'attention est attirée sur la présence de représentants des Pays-Bas parmi ceux appelés à faire partie des réunions préparatoires, à partir de la première réunion tenue à Lyon le 16 février 1965. Ce pays avait souhaité y participer car il était très favorable à la création du CIRC et a été très efficace pour la mise en œuvre de son fonctionnement.

3. EDIFICATION DU CIRC

Dans ce chapitre seront évoqués tous ceux ou celles que l'on peut considérer comme ayant contribué activement à chacune des étapes de cette édification.

On peut distinguer trois étapes dans leur action :

- La première va du 9 novembre 1963, date de la lettre du général de Gaulle demandant la fondation du CIRC jusqu'au 20 mai 1965, date de la création du CIRC par la dix-huitième Assemblée mondiale de la santé.
- La seconde va de mai 1965 à avril 1967, période au cours de laquelle se sont mises en place les structures administratives et scientifiques du CIRC.
- La troisième va de juin 1967 à juin 1972, période au cours de laquelle les administrateurs et les chercheurs ont travaillé dans des locaux provisoires en attendant l'entrée dans le bâtiment construit par la ville de Lyon.

Il est possible que dans l'évocation de ceux ou celles qui ont œuvré pour l'édification du CIRC, des noms soient oubliés; la reconstitution des interventions de chacun des promoteurs, d'après l'exploitation des documents dont nous disposons, a parfois été difficile. Nous nous en excusons.

PERIODE DU 9 NOVEMBRE 1963 AU 20 MAI 1965

On distinguera les promoteurs du stade initial et ceux qui sont intervenus au cours des réunions techniques successives tenues à Paris puis à Lyon.

Interventions initiales

Dans sa lettre ouverte à Louis Armand, premier signataire de la liste des personnalités réunies par E. d'Astier de la Vigerie pour présenter la requête, le général de Gaulle l'informait qu'il avait confié au Ministre de la santé publique et de la population le soin de prendre toutes les initiatives nécessaires pour promouvoir la recherche sur le cancer dans le cadre d'une institution internationale.

M. Raymond Marcellin, ministre de la santé publique et de la population, téléphona au docteur M.G. Candau, Directeur général de l'OMS et confia à son Directeur général de la Santé publique, le professeur E. Aujaleu, la mission de prendre toutes dispositions pour mener à bien la création de cette institution internationale sous l'égide de l'OMS.

Il convient d'attirer l'attention sur le rôle important qu'ont joué pour la création du CIRC le docteur M.G. Candau et le professeur E. Aujaleu.

Le docteur M.G. Candau, qui connaissait parfaitement l'organisation et le fonctionnement de l'OMS, a su très vite trouver une solution qui tienne compte des contraintes de son administration, des réactions des divers pays membres et de celle que pourrait avoir l'Union internationale contre le cancer. Il prenait en considération également le fait que certains avaient pu critiquer l'OMS de n'avoir pas donné une place suffisante à la recherche.

Il a su intervenir utilement dans toutes les réunions techniques tenues à Paris d'abord, puis à Lyon, pour qu'elles soient rapidement constructives et aussi pour présenter le projet aux dix-septième et dix-huitième Assemblées mondiales de la Santé.

Le professeur E. Aujaleu, Directeur général du ministère de la santé publique depuis 1956, avait déjà une très bonne connaissance du fonctionnement de ce ministère lorsque M. R. Marcellin lui donna mission d'œuvrer pour la création de la nouvelle institution internationale de recherche sur le cancer.

Cette tâche aurait pu être confiée au professeur L. Bugnard en sa qualité de Directeur de l'Institut national d'hygiène, mais M. R. Marcellin - qui devait supprimer cet institut et créer l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (INSERM) - se proposait d'en confier la direction au professeur E. Aujaleu. Il estimait qu'il était donc préférable que ce soit lui qui le représente et intervienne à toutes les étapes de la création du Centre international de recherche sur le cancer. Ce choix était justifié par ses titres scientifiques (ancien interne, Médaille d'or des hôpitaux - assistant puis professeur agrégé du Val-de-Grâce) et sa longue pratique de l'hygiène sociale dont il était Directeur depuis 1945. Il avait été successivement le collaborateur de 25 ministres.

Il était, en outre, très informé des problèmes de l'OMS, organisation pour laquelle il travaillait comme consultant depuis 15 ans (1948-1963). Il avait été Président du Conseil exécutif (1959-1960). Il allait être appelé en 1968 à présider l'Assemblée mondiale de la santé.

Interventions au cours des réunions et conférences techniques

Les noms des membres de ces réunions seront rappelés dans l'ordre chronologique de leurs interventions.

Réunions techniques tenues à Paris

Elles ont été organisées entre le 17 décembre 1963 et le 2 octobre 1964. Il y a eu quatre réunions successives dont les participants ont été les suivants :

Compositions des délégations :

REPUBLIQUE FEDERALE D'ALLEMAGNE

Chef : Dr Stralau, Directeur, Ministère fédéral de la santé
Délégués : Dr Suller, *Regierungsmedizinischer Direktor*
Pr Hakenal, Université de Bonn
Dr Kacar, Université d'Heidelberg.

ETATS-UNIS D'AMERIQUE

Chef : Dr J. Watt, Directeur, *Office of International Health, Public Health Service*
Délégués : B. Hider, Directeur des Laboratoires
K. M. Endicott, Directeur, *National Cancer Institute*
C. Huttner, *National Institutes of Health*

FRANCE

Chef : Pr E. Aujaleu, Directeur général de la Santé publique
Délégués : Pr L. Bugnard, Directeur de l'Institut national d'hygiène
Dr Bader, sous-Directeur de l'Institut national d'hygiène
Pr P. Denoix, Directeur de l'Institut Gustave Roussy, Villejuif
Pr Driessens, Directeur du Centre Oscar Lambert, Lille
Pr A. Lacassagne, Directeur des Services de recherche de la Fondation Curie
Pr R. Latarjet, Institut du Radium, Fondation Curie

Pr G. Mathé, Directeur de l'Institut de cancérologie et d'immunogénétique,
Villejuif

ITALIE

Chef : Pr Canaperia, Directeur général de la santé
Délégué : Pr P. Bucalossi

ROYAUME-UNI DE GRANDE-BRETAGNE ET D'IRLANDE DU NORD

Chef : Sir George Godber, *Chief Medical Officer, Ministry of Health*
Délégué : Sir Harry Himsworth, *General Secretary, Medical Research*

En outre, on notait la présence de :

CONSEILLERS TECHNIQUES

Dr M.G. Candau, Directeur général de l'OMS
Pr A. Haddow, président de l'UICC
Dr J.F. Delafresnaye, secrétaire général de l'UICC

OBSERVATEURS FRANÇAIS

- Ministère des affaires étrangères :
M. Leduc, ministre plénipotentiaire
M. C. Gérard, sous-Directeur
- Ministère de la recherche scientifique :
M. de Saint-Leger, Directeur du Cabinet
M. R. Toussaint, conseiller technique

Réunions techniques tenues à Lyon

Elles ont été organisées à Lyon du 17 décembre 1963 au 5 avril 1965. Ces réunions ont comporté deux séries.

Une première série de réunions a été organisée entre le 17 décembre 1963 et le 2 septembre 1964 et s'est composée de quatre réunions successives dont les participants ont été les suivants :

Président : Pr E. Aujaleu

Participants :

Organisation mondiale de la santé :

Dr M.G. Candau
Dr L. Verhoestraete
M. F. Guttridge

République fédérale d'Allemagne :

M. F. Bernhart
M. W. Krause

Etats-Unis d'Amérique :

Dr W.E. Hewitt
Dr C.P. Hutterer
M. A. Menscher

France :

M. A.J. Villeneuve
M. C. Girard
M. R. Toussaint

Italie :

Pr G.A. Canaperia
Pr P. Bucalossi

Pays-Bas :

Dr P.L. Stal
Pr O. Mühlbock
Dr E. Sohns

Royaume-Uni :

Sir Harry Himsworth
Dr L.H. Murray
M. G.B. Blaker

Secrétariat :

M. J. Trillat
M. J.C. Meillon

Entre temps, le 27 juillet 1964, une réunion a été organisée au Ministère des affaires étrangères.

A cette réunion assistaient :

- Pour la République fédérale d'Allemagne : M. Henschel
- Pour les Etats-Unis : MM. Hutterer, Menscher, Grant
- Pour la France : MM. de Chambrun, Villeneuve et Girard
- Pour l'Italie : M. Delarocca
- Pour le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord : M. Farqharson et M. Melville

Une série de réunions a été organisée à Genève pour définir les activités permanentes de la nouvelle agence internationale dans quatre domaines : l'information, l'épidémiologie, l'anatomie pathologique et la formation des chercheurs. Les noms des participants à chacune de ces réunions seront rappelés ci-après. Les documents produits IARC/2-IARC/5, figurant à l'Annexe 3, ont servi de base de discussion au Comité scientifique qui s'est tenu à Lyon du 30 mars au 5 avril 1965.

1. Réunion concernant un centre d'information faisant partie du Centre international de recherche sur le cancer

Participants :

- Pr M.C. Bessis, Centre national de transfusion sanguine de Paris (France)
- Dr H. Huppert, chef du Département de biologie moléculaire, Institut Gustave Roussy, Villejuif (France)
- Dr E. Pedersen, Directeur, Registre du cancer, Oslo (Norvège)
- Pr R. Swanson, doyen, Ecole de bibliothèque des sciences, Université de Chicago (USA)

- M. Seymour Taine, Directeur du Programme information fédérale des sciences, National Science Fondation, Washington (USA)
- Mme M. Wolff-Teroine, chef de l'Unité de documentation, Institut Gustave Roussy, Villejuif (France).

Pour l'OMS :

- Dr L. Verhoestraete, Directeur, Division de la protection de la santé
- Dr H. Torloni et Dr A.J. Tuyns, Unité du cancer
- Dr N. Goodman, Unité d'immunologie.

Secrétariat :

- Dr S. Btsh, Directeur, Division du plan et coordination
- Dr A.V. Caklin, chef de l'Unité du cancer
- Dr N. Howard Jones, Directeur, Division de l'éditorial
- M. H.A. Izant, chef de la Bibliothèque
- Dr A.W. Menzin, Division du Plan de recherches et de coordination

2. Réunion concernant les moyens d'études épidémiologiques dans une agence internationale de recherche sur le cancer (Lyon, 30 mars-4 avril 1965)

Participants :

- Dr W.R.S. Doll, Directeur, *Medical Research Council, Statistical Research Unit, University College Hospital Medical School*, Londres (Royaume-Uni)
- Dr J. Higginson, *Associate Professor, Department of Pathology and Oncology, University of Kansas Medical Center*, Kansas City (Etats-Unis)
- Dr D. Schwartz, Unité de recherches statistiques, Institut Gustave Roussy, Villejuif (France)

3. Réunion concernant les moyens d'étude de l'anatomie pathologique dans une agence internationale de recherche sur le cancer (Lyon, 30 mars-1 avril 1965)

Participants :

- Dr J. Blumberg, Directeur, *Armed Forces Institute of Pathology*, Washington (Etats-Unis)
- Dr E. Letterer, professeur de pathologie, Institut de pathologie Tübingen (République fédérale d'Allemagne)
- Pr L. Severi, Directeur, Département du cancer, Pérouse (Italie)

4. Réunion concernant la formation des chercheurs

Elle n'eut pas lieu et a été remplacée par un document établi par l'OMS, rédigé par son secrétariat et dont les auteurs n'ont pas été précisés.

Réunion du Conseil scientifique (30 mars-2 avril 1965)

Membres du Conseil scientifique :

- Pr P. Bucalossi, Directeur, Institut national du cancer, Milan (Italie)
- Dr W.R.S. Doll, Directeur, *Medical Research Council Statistical Research Unit*, Londres (Royaume-Uni)
- Dr K.M. Endicott, Directeur, *National Cancer Institute*, Bethesda (Etats-Unis)
- Pr H. Hamperl, Directeur, Institut d'anatomie pathologique, Université de Bonn (RFA)
- Pr G. Klein, chef du Service de biologie des tumeurs, Institut Karolinska, Stockholm (Suède)
- Pr Hanna Kolodziejska, Directeur de l'Institut d'oncologie, Cracovie (Pologne)
- Pr G. Mathé, Directeur de l'Institut de cancérologie et d'immunogénétique, hôpital Paul Brousse, Villejuif (France)
- Pr D. Metcalf, *Department of Cancer Research, Walter and Eliza Hall Institute of Medical Research*, Melbourne (Australie)
- Pr O. Mühlbock, Institut du cancer des Pays-Bas, Amsterdam (Pays-Bas)
- Pr L.M. Shabad, Directeur, *Institute of Experimental and Clinical Oncology*, Moscou (URSS)
- Dr R.M. Taylor, *National Cancer Institute of Canada*, Toronto (Canada)
- Dr T. Yoshida, Institut médical de la Fondation Sasaki, Tokyo (Japon)
- Représentant du Gouvernement fondateur : Pr E. Aujaleu
- OMS : Dr M.G. Candau, Directeur général.

PERIODE DE MAI 1965 A AVRIL 1967

Avant de rappeler l'histoire de l'édification du CIRC durant cette période, il convient de préciser la documentation dont nous avons pu disposer :

- a) Un document de l'OMS (GC/1/1) date du 1^{er} septembre 1965, qui précise les activités du premier Conseil de direction tenu à Lyon (23-24 septembre 1965) et la liste des participants
- b) Un document relatif à la nomination du premier Directeur du CIRC choisi par le Conseil de direction et nommé par le Directeur de l'OMS
- c) Un document concernant les activités de la troisième session du Conseil de direction sous forme du "rapport annuel du Directeur pour 1966", dans lequel figurent les activités de la deuxième session du Conseil scientifique tenue du 8 au 10 février (document GC/3/3)
- d) Un document constituant un addendum au rapport annuel pour 1966 complétant le précédent (document GC/3/3 Add. 1)
- e) Un rapport provisoire du Directeur pour 1967.

Pour compléter les données relatives à l'édification du CIRC, un rappel sera fait des bâtiments dans lesquels le CIRC a travaillé en attendant que soit construit celui mis à sa disposition par les autorités françaises, la ville de Lyon et le département du Rhône et inauguré le 9 juin 1972 par le Président de la République française, Georges Pompidou.

Entrée en fonction du Centre international de recherche sur le cancer (15 septembre 1965)

L'OMS annonce le 20 septembre 1965 que le CIRC est entré en fonction le 15 septembre 1965, les cinq Gouvernements (de la République fédérale d'Allemagne, des Etats-Unis d'Amérique, de

la France, de l'Italie, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord) qui avaient pris l'initiative du Centre ayant, à cette date, formellement accepté son statut résumé dans les termes suivants :

"Le but du Centre international de recherche sur le cancer est de promouvoir la collaboration internationale en matière de recherche sur le cancer. Le Centre constitue le moyen par lequel les Etats participants et l'Organisation mondiale de la santé, en liaison avec l'Union internationale contre le cancer et d'autres organisations internationales intéressées, peuvent coopérer en vue de stimuler et de soutenir toutes les phases de la recherche relative au problème du cancer."

Réunion du Conseil de direction (23-24 septembre 1965)

Pays représentés :

République fédérale d'Allemagne :

Dr J. Stralau
Dr W. Krause

Australie :

Dr V.D. Refshauge
Mlle J.H. Barnett

Etats-Unis d'Amérique :

Dr K. Endicott
Dr E. Freschtling
Dr C. Hutterer

France :

Dr E. Aujaleu, président
Dr G.M. Villat et M. J.C. Meillon
MM. J. Foessel et J. Trillat

Italie :

Pr Canaperia, vice-président

Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord :

Sir Harold Himsworth
M. G.B. Blaker

Union des Républiques socialistes soviétiques :

Pr L.M. Shabad

OMS :

Dr M.G. Candau, Directeur général

Les principaux sujets traités ont été les suivants :

Règles de fonctionnement
Lieu d'implantation du CIRC
Directeur du CIRC. Situation des services et nomination du Directeur
Admission de nouveaux Etats participants
Programme de travail

Propositions pour les membres du Conseil scientifique
Administration et finances
Programme et budget
Résolution pour le financement en 1965

Lieu d'implantation du CIRC

L'OMS annonce le 24 septembre 1965 que le Conseil de direction a choisi Lyon comme lieu d'implantation du CIRC.

Réunion du Conseil scientifique

Elle a lieu le 25 septembre 1965. Le Conseil est composé de 12 personnalités scientifiques provenant de 12 pays :

Le Président est le Pr E. Aujaleu (France).

Membres :

Dr I. Berenblum, chef du Département de biologie expérimentale de l'Institut scientifique Weizmann, Rehovot (Israël)

Pr N.N. Blokhin, président de l'Académie des sciences médicales d'URSS, Directeur de l'Institut d'oncologie expérimentale et clinique (URSS)

Pr P. Bucalossi, Directeur, Institut national du cancer, Milan (Italie)

Dr W.R.S. Doll, Directeur, *Medical Research Council Statistical Research Unit*, Londres (Royaume-Uni)

Pr H. Hamperl, Directeur, Institut d'anatomie pathologique, Université de Bonn (RFA)

Pr B. Kellner, chef de l'Institut de recherches d'oncopathologie, Budapest (Hongrie)

Pr G. Klein, chef du service de biologie des tumeurs, Institut Karolinska, Stockholm (Suède)

Pr A. Lilienfeld, Directeur du Département des maladies chroniques, *Johns Hopkins School of Hygiene and Public Health*, Baltimore (Etats-Unis)

Pr G. Mathé, Directeur de l'Institut de cancérologie et d'immunogénétique, hôpital Paul Brousse, Villejuif (France)

Dr D. Metcalf, Directeur du Laboratoire de recherche sur le cancer, *Walter and Eliza Hall Institute of Medical Research*, Melbourne (Australie)

Pr O. Mühlbock, professeur d'oncologie, Université d'Amsterdam (Pays-Bas)

Pr P.N. Wahi, professeur de pathologie, *SN Medical College*, Université d'Agra (Inde)

Nomination du Directeur du CIRC

Le 25 juillet 1966, le docteur M.G. Candau, Directeur général de l'OMS, a annoncé que le premier Directeur du CIRC avait été choisi par le Conseil de direction du Centre et nommé par lui. Il s'agissait du professeur John Higginson.

Né à Belfast, Irlande du Nord, le 16 octobre 1922, le professeur Higginson a fait ses études au *Royal Belfast Academical Institution* ainsi qu'au *Trinity College* de Dublin, où il obtint en 1946 un doctorat en biologie, puis un doctorat en médecine. Il travailla de 1947 à 1949 au Département de pathologie et de bactériologie de l'Université de Glasgow, puis de 1950 à 1958 au *South African Institute for Medical Research* de Johannesburg, où il dirigea le Service de pathologie géographique. Ses études portaient alors plus particulièrement sur le rôle des facteurs de l'environnement dans l'apparition du cancer et des maladies cardiovasculaires.

En 1958, le professeur Higginson a été nommé professeur adjoint de pathologie au Centre médical de l'Université du Kansas, où en 1961 la *Cancer Society* des Etats-Unis créa une chaire de pathologie géographique du cancer, qui lui fut confiée.

Le professeur Higginson est membre du *Royal College of Physicians* de Londres, ainsi que de nombreuses sociétés scientifiques et de divers comités de la *National Academy of Science* et des *National Institutes of Health* des Etats-Unis, ainsi que de l'Union internationale contre le Cancer. Il est l'auteur de quelque 70 communications scientifiques, la plupart sur la répartition géographique du cancer, notamment du cancer du foie et du tractus gastro-intestinal.

Le professeur Higginson est entré en fonction le 1^{er} juillet 1966.

Rapport annuel du Directeur pour 1966

Ce document fait état des travaux de la deuxième session du Conseil scientifique (8-10 février 1967) et de la troisième session du Conseil de direction (27-28 avril 1967) (Document GC/3/3).

Le Directeur est entré en fonction le 1^{er} juillet 1966. Il a estimé qu'il était préférable que le CIRC occupe provisoirement des locaux de l'OMS à Genève et que la date officielle d'installation soit fixée au 1^{er} janvier 1967.

Le Directeur a attiré l'attention sur la nécessité de réunir un personnel de tout premier ordre. Il a prévu que le CIRC devrait pour commencer s'intéresser principalement à l'épidémiologie et à la cancérogenèse d'origine écologique. Il constate que si, pour cette dernière spécialité, un nombre satisfaisant de personnes hautement qualifiées ont fait des offres de service, il n'en va pas de même en ce qui concerne l'épidémiologie du cancer. Selon lui on peut craindre, en raison de la forte demande actuelle d'épidémiologistes et de biostatisticiens, qu'il sera difficile d'en trouver qui remplissent les conditions voulues.

1. Programme d'épidémiologie et de biostatistique

Il comporte plusieurs orientations :

Instauration d'une collaboration avec les services existants et les registres du cancer d'Europe occidentale et d'Amérique du Nord. Des relations étroites ont été établies avec le Comité de l'incidence du cancer de l'Union internationale contre le cancer (UICC).

A la suite d'échanges de vue, le Directeur estime que la collaboration doit être établie avec prudence pour éviter de donner l'impression que le CIRC désire utiliser la documentation existante sans rien donner en échange. Il pense aussi que si le Centre utilise de la documentation sans offrir un soutien financier supplémentaire, la liaison et la coopération doivent dépendre de relations entre personnes, chacun ayant le désir de collaborer.

Ces considérations justifient le renvoi au début 1968 d'une réunion qui se tiendra si le poste d'épidémiologiste est pourvu.

- Centres régionaux associés. Ils seraient créés dans des localités choisies et devraient constituer un réseau permettant des études intégrées. On retient Nairobi (Kenya), Dakar (Sénégal), Kingston (Jamaïque), Singapour (Malaisie) et Lima (Pérou). Le site de Singapour devait fonctionner début 1967.

- Enquête en Afrique orientale. L'enquête renforcerait celle entreprise par le Dr D. Burkitt concernant le lymphome; elle serait effectuée dans les hôpitaux et coordonnerait les travaux déjà commencés par les Drs O'Connor et Linsell.

- Epidémiologie des tumeurs spontanées des animaux - Des pourparlers sont en cours avec les experts de la pathologie vétérinaire.
- Génétique du cancer. Le programme est ajourné en attendant la désignation d'un candidat qualifié.
- Etudes sur les migrants. Elles comporteraient un appui aux travaux conduits en Australie et une intégration à un programme collectif englobant ceux menés en Norvège (Pedersen), aux Etats-Unis (Haensel) et au Japon (Segi).

Le CIRC soutiendra les activités du Docteur McCall qui participera à une réunion à Honolulu (avril 1967) groupant les chercheurs spécialisés.

2. Programme de pathobiologie écologique

Il englobe toutes les recherches exigeant une collaboration entre les épidémiologistes et les spécialistes d'autres disciplines s'intéressant à la cancérogenèse d'origine écologique.

Un programme I comporte des recherches concernant :

- Le cancer du foie et les aflatoxines
- La classification des cirrhoses par rapport au cancer du foie
- Des études sérologiques sur le cancer du foie
- La morphologie et la réactivité immunologique du système réticulo-endothélial chez l'enfant
- La classification des néoplasmes du tissu réticulo-endothélial
- Le système réticulo-endothélial et l'incidence générale du cancer

Un programme II comprend :

- L'étude épidémiologique des facteurs métaboliques et biochimiques concernant les rapports hôte-tumeur.

Un programme III comprend :

- L'exploration de tous les aspects de la biologie écologique au sens large
- L'étude des rapports entre l'amiante et le cancer tenant compte des recherches effectuées à Chypre, en Finlande, au Royaume-Uni, en URSS
- Des recherches sur le cancer de l'œsophage
- Des recherches sur la transplantation des tumeurs (comportant un appui donné au Dr Klein (Stockholm) au cas où l'OMS ne soutiendrait plus le Centre qui s'en occupe)

3. Programme d'enseignement et de bourses d'études

Il a été mis en œuvre en août 1966 par des avis d'offre de bourses de formation à la recherche, qui ont été faits dans dix revues scientifiques et médicales publiées dans les Etats participant au Centre.

Une réunion a eu lieu (le 8 septembre 1966) à laquelle assistaient les représentants de l'UICC (qui gère les bourses de la Fondation Eleanor Roosevelt). Cette réunion avait pour objet de tirer profit de l'expérience très étendue de l'OMS et l'UICC dans le domaine des bourses.

Des notices ont été imprimées et distribuées au cours du IX^{ème} Congrès international du cancer à Tokyo.

Il a été procédé à la désignation de savants pouvant refléter les opinions de la communauté scientifique devant participer à la sélection des boursiers : Dr G. Della Porta (Italie), Pr P. Denoix (France), Dr W.U. Gardner (Etats-Unis), représentant de l'UICC, Dr N.P. Napalkov (URSS), Pr Léo Sachs (Israël).

Une première réunion a eu lieu le 8 décembre 1966 pour accorder 24 bourses de formation et 17 bourses de voyage. Les bénéficiaires provenaient de 19 pays et se proposaient de visiter 17 pays.

Addendum au rapport annuel du Directeur **(27-28 avril 1967) (Doc. GC/3/3 Add. 1)**

Ce document traite :

1. des locaux du CIRC
2. du programme d'épidémiologie et de biostatistique
3. du programme de pathobiologie écologique I
4. du programme de pathobiologie écologique II
5. du programme de pathobiologie écologique III
6. des centres régionaux
7. des autres projets
8. du programme des bourses
9. de la bibliothèque

1. Locaux du CIRC

L'accord de siège conclu entre l'OMS et le Gouvernement français a été signé à Paris le 14 mars 1967. Les locaux temporaires ont été mis à la disposition du CIRC par le maire de Lyon, M. L. Pradel. Ils sont situés 16 avenue maréchal Foch. L'équipement sera acheminé en avril. La date d'ouverture du CIRC est fixée au 22 mai 1967. Des négociations ont été commencées au sujet du bâtiment à construire.

Les autorités françaises ont généreusement proposé - à titre préliminaire - des plans qui mettaient à la disposition du CIRC une superficie d'environ 10 000 m² non compris les salles de conférence et le parking.

Un comité des bâtiments a été constitué.

2. Programme d'épidémiologie et de biostatistique

- 2.1 - Personnel - Le docteur C.S. Muir a été nommé chef par intérim de cette division. Le docteur A.J. Tuyns, médecin épidémiologiste du Service du cancer de l'OMS, se joindra à lui. Le transfert du docteur J. Kmet (qui s'occupe à l'OMS d'un projet mené en Inde et en URSS, relatif aux tumeurs de la bouche et de l'oropharynx) est envisagé.
- 2.2 - Des contacts sont établis avec les services de l'OMS s'occupant des fichiers ou des registres du cancer, en particulier avec le docteur P.O. Logan, Directeur de la Division des statistiques sanitaires à l'OMS et avec le docteur M. Grais, de la même division.
- 2.3 - Enquête sur le cancer de l'appareil gastro-intestinal - L'enquête épidémiologique se limitera au cancer de l'œsophage. Des programmes de recherches intégrées sont prévus en collaboration avec des centres régionaux et des centres associés d'URSS, d'Amérique latine et d'Asie (Dr C.S. Muir et Dr A.J. Tuyns).
- 2.4 - Epidémiologie des tumeurs spontanées des animaux - Les possibilités de recherches dans ce domaine seront étudiées par le docteur L. Loomis de l'Université de Sydney.
- 2.5 - Etude sur les migrants - Une étude sur la morbidité cancéreuse en Australie fait l'objet d'un contrat avec l'Ecole de médecine de l'Université d'Australie occidentale.
- 2.6 - Industrialisation et toxicité permanente considérées au point de vue de la morbidité cancéreuse - Des études préliminaires sont en cours.
- 2.7 - Autres programmes épidémiologiques - On envisage une étude sur le cancer de l'utérus.

3. Programme de pathobiologie écologique I

Le docteur G. O'Connor a été nommé chef de cette division en août 1966.

- 3.1 - Etudes sérologiques concernant le cancer du foie - Elles ont pour but d'appliquer sur le terrain une épreuve immunologique proposée par le professeur I. Abelev (URSS, Institut Gamaleya, Moscou) pour déceler la présence d'un antigène foetal dans le cancer primitif du foie. Elles seraient conduites en liaison avec le professeur P. Grabar et le docteur J. Uriel de l'Institut Gustave Roussy (France).
- 3.2 - Aflatoxine - Le but est de rechercher la distribution de cette substance dans les régions où l'incidence des tumeurs malignes du foie est élevée. Des projets seraient en vue à Nairobi, à Singapour, en Jamaïque et au Brésil.
- 3.3 - Rôle du système réticulo-endothélial sur l'incidence générale du cancer - Un programme est envisagé dont serait chargé le docteur Isliker (Lausanne, Suisse). Il comporterait l'étude comparative de deux collectivités dans lesquelles séviraient ou non des infections parasitaires.

4. Programme de pathobiologie écologique II

On envisage le recrutement d'un fonctionnaire chargé de ce programme.

5. Programme de pathobiologie écologique III

- 5.1 - Personnel - Cette division comporterait 2 sections :
 - L'une étudierait les aspects biologiques de la cancérogenèse d'origine mésologique et serait confiée au Docteur G. Blaudin de Thé.
 - l'autre étudierait les aspects chimiques de la cancérogenèse d'origine mésologique et resterait tout d'abord sous l'autorité du Directeur. Mais, après l'installation à Lyon, il serait fait appel au docteur V.S. Turusov (URSS) qui a étudié la toxicité à long terme dans ses rapports avec la cancérogenèse.
- 5.2 - Identification des métabolites cancérogènes - Un contrat a été signé avec l'Institut Weizmann en Israël pour une étude pilote.
- 5.3 - Amiante et cancer - Un contrat a été établi pour une étude dans laquelle interviendraient Chypre, la Finlande, l'Irlande et le Royaume-Uni.

6. Centres régionaux

Deux centres ont été créés, l'un à Nairobi, l'autre à Singapour.

Le docteur C.A. Linsell, précédemment fonctionnaire du Service du cancer à l'OMS, interviendra à Nairobi. Il étudiera le cancer au Kenya et en Afrique orientale.

Le centre régional de Singapour étudiera les facteurs étiologiques du cancer du rhino-pharynx, très fréquent dans cette région.

En outre, le docteur G. O'Connor s'est rendu en Afrique occidentale pour y étudier l'organisation de centres associés et régionaux pour les recherches sur le rôle de l'aflatoxine. On hésite encore entre deux possibilités : l'installation de ces centres dans des institutions existantes, ce qui serait moins onéreux ou la création de centres par le CIRC, ce qui évidemment coûterait plus cher.

7. Autres projets

Un contrat a été signé avec le Centre OMS pour la transplantation des tumeurs, installé à Stockholm, lequel poursuivra désormais ses activités sous les auspices du CIRC.

8. Programme des bourses

Depuis décembre 1966, date à laquelle le Comité de sélection a terminé ses travaux, le Centre a reçu neuf demandes de bourses pour la formation de chercheurs et 29 demandes de bourses de voyage. Le chef du Service est le docteur W. Davis, et une assistante (Mme Rubin) a été recrutée pour l'administration de ce programme.

9. Bibliothèque

Un comité restreint de la bibliothèque a été constitué. Mme P. de Tonnac - précédemment fonctionnaire du Bureau régional d'Europe - a été nommée bibliothécaire.

Rapport provisoire du Directeur pour 1967

Ce rapport traite de l'activité du CIRC jusqu'au 31 juillet 1967, le CIRC étant entré en fonction à Lyon le 22 mai 1967.

Organisation structurelle

Elle est schématisée dans un organigramme (voir Annexe). On y relève :

Six services de recherche :

- Epidémiologie
- Biostatistique
- Analyse des facteurs cancérigènes du milieu
- Cancérigènes biologiques
- Cancérigènes chimiques
- Pathobiologie écologique

Un service de formation à la recherche et de bourses d'études

Un service administratif et financier.

Le programme de recherches comprend :

1. Service d'épidémiologie

Statistiques de morbidité

Les recherches sont effectuées en collaboration étroite avec la Division de statistiques sanitaires de l'OMS et le Comité d'incidence de l'UICC.

Des relations sont établies avec les registres du cancer dont une association est en cours de création et le CIRC donne son appui aux registres du cancer de Nairobi et de Singapour.

Etude des fréquences relatives

- En Thaïlande (Chiangmai), où la fréquence élevée du cancer de l'hypopharynx est peut-être en relation avec l'usage de cigares préparés par les fumeurs,
- En Afghanistan (Kaboul), où l'angiofibrome du nasopharynx serait en relation avec l'habitude de mâcher un mélange de chaux et de tabac,

- Au Pérou (Lima), où des différences s'observent entre les habitants des plaines côtières et ceux des montagnes de la Sierra des Andes, en ce qui concerne la morbidité par cancer et en particulier par leucémie, qui est inconnue chez les montagnards.

Etudes sur les migrants

- En Australie, concernant la mortalité chez les migrants selon le lieu de naissance et le lieu de résidence d'une part et le lieu de naissance, l'âge et la durée de résidence d'autre part,
- A Singapour, concernant la morbidité par cancer chez les Chinois nés en Chine et ceux nés à Singapour,
- Au Japon, concernant la fréquence du cancer de l'estomac chez ceux nés et vivant au Japon et ceux émigrés à Hawaii.

Etudes sur les facteurs étiologiques des cancers des voies digestives

Elles concernent le cancer de l'œsophage pour lequel des travaux sont effectués aux Antilles d'une part, en Iran d'autre part.

Epidémiologie vétérinaire

Un consultant a été nommé, qui doit proposer un programme.

2. Service de biostatistique

Le docteur Trevor Williams en assure la direction et devra développer des études de statistique avec application théorique des biomathématiques à la cancérogenèse. Il conduira ses recherches en liaison avec la Division de la recherche en épidémiologie et en informatique de l'OMS.

3. Service de l'analyse des facteurs cancérogènes du milieu

Le chef de service n'a pas encore été nommé. Il est prévu qu'il travaillera en collaboration avec le Service d'épidémiologie et celui des cancérogènes chimiques.

Des contrats ont été établis concernant, l'un l'étude du rôle cancérogène de l'amiante, l'autre la possibilité d'utiliser des prélèvements biologiques (tissus et excréments) comme indicateurs de l'exposition à des agents cancérogènes.

4. Service des cancérogènes biologiques

Le docteur G. Blandin de Thé travaillera en liaison étroite avec le Service d'épidémiologie, en particulier pour des recherches sur le rôle des virus en tant que cancérogènes ou co-cancérogènes chez les animaux domestiques et chez l'homme.

5. Service des cancérogènes chimiques

Le docteur L. Tomatis doit prendre la direction de ce service le 1^{er} novembre 1967. Il est prévu qu'il travaillera en collaboration étroite avec le Service d'épidémiologie et le Service d'analyse des facteurs cancérogènes du milieu.

6. Service de pathobiologie écologique

Etudes sur le cancer du foie

Des études sur les cancérogènes naturels (aflatoxine) seront entreprises :

- au centre régional de Nairobi (Kenya) où une étude pilote est en cours sur 400 000 habitants, effectuée par le docteur Peers, spécialiste de l'analyse de l'aflatoxine. Les procédés d'extraction de l'aflatoxine des aliments seront mis au point en collaboration avec le docteur Linsell.
- dans diverses autres régions : à Singapour, en Jamaïque et en Afrique occidentale.
- à Nairobi également où seront étudiées les conséquences de l'administration aiguë ou chronique d'aflatoxine, sur les babouins de l'animalerie construite par la Fondation Wellcome.

Des études sur le dépistage du cancer du foie par un test sérologique seront effectuées sur des échantillons de sérum envoyés au laboratoire de chimie des protéines de Villejuif. Ils proviendront de Nairobi, Singapour, Dakar, Kampala et Ibadan.

Etudes sur le système réticulo-endothélial

Elles ont pour but de rechercher le rôle de la stimulation immunologique sur l'incidence des cancers. Elles seront effectuées :

- à Lausanne (Institut de biochimie) sur les tumeurs spontanées de la souris,
- à Lyon, où des installations ont été louées pour étudier divers paramètres immunologiques chez des souris ayant un paludisme chronique ainsi que l'apparition de tumeurs spontanées ou induites,
- en collaboration avec l'OMS, au sujet des taux d'immunoglobulines dans certaines populations (à Kingston, à Kinshasa, à Nairobi).

Etudes comparatives sur les lymphomes

Une réunion internationale d'experts est prévue, en collaboration avec l'OMS, concernant la nomenclature des tumeurs du système hématopoïétique. Le docteur G. O'Connor participera à une réunion au Japon sur les lymphomes malins.

- Centre régional de Nairobi

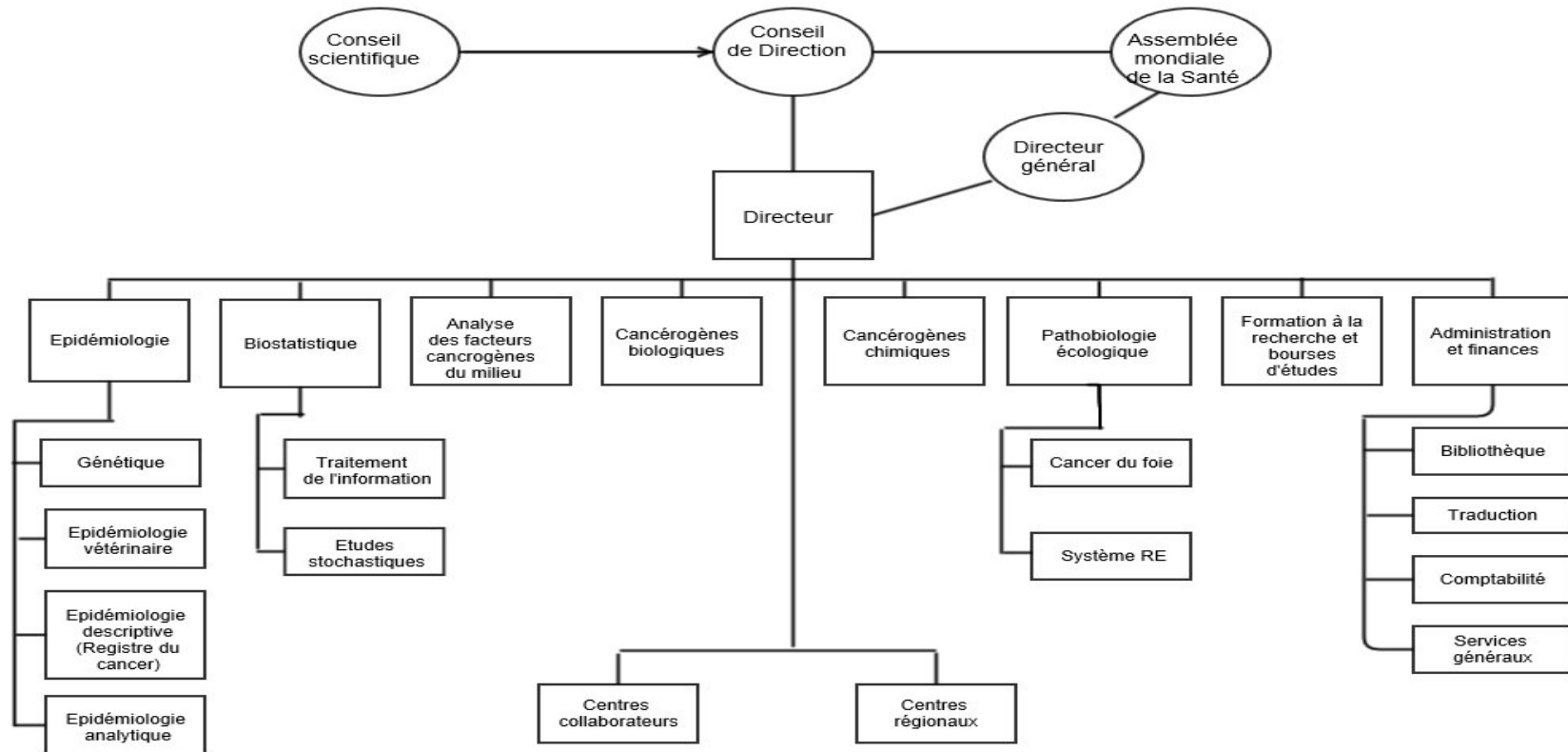
Un bureau a été établi et un laboratoire de recherche médicale installé près de l'hôpital principal et près de l'emplacement de la future école de médecine.

Des contacts ont été pris avec les principaux centres d'Afrique orientale et centrale et avec le *Medical Research Council* du Royaume-Uni.

Un registre du cancer a été établi avec l'aide de fonds du CIRC. Les gouvernements de la Zambie et du Malawi sont intéressés par l'initiative du CIRC lancée à la conférence du cancer de Nairobi. Le docteur D. Burkitt et le docteur C.A. Linsell doivent conclure des accords avec les autorités locales et mettre en place un registre du cancer.

Une équipe d'épidémiologistes de l'OMS entreprend des études de fréquence, avec une aide du CIRC; l'enregistrement des cancers se fera dans un district de 400 000 habitants. Les données recueillies pour 600 cas de cancers chez les enfants africains seront étudiées par le professeur J.N.P. Davies (*Albany Medical School*, Etats-Unis) grâce à la coopération du Directeur des services de laboratoire du Kenya.

STRUCTURE DU CENTRE INTERNATIONAL DE RECHERCHE SUR LE CANCER



Bourses d'études

Les précisions ont été données dans le document SC/3/3.

Bibliothèque

Le CIRC a commandé et reçu 250 monographies et s'est abonné à 113 publications périodiques et annuelles.

Des relations ont été établies entre la bibliothèque du CIRC et la bibliothèque universitaire de la Faculté de médecine et pharmacie de Lyon qui consentira des prêts aux professionnels du CIRC.

La bibliothèque a reçu en don la collection complète des numéros du *Journal of the National Cancer Institute* parus depuis 1940 et une série complète de Monographies de cet Institut.

Administration

Ses activités ont été troublées par la maladie du chef de service. Des problèmes sont posés concernant les locaux insuffisants et mal adaptés.

En ce qui concerne les laboratoires, des installations ont été mises à la disposition des chercheurs du CIRC dans l'immeuble de l'INSERM, par le professeur R. Sohier, Directeur de l'Unité de recherches INSERM et par le professeur M. Dargent, Directeur du Centre Léon Bérard.

Personnel

	<u>Date de recrutement</u>
Directeur Pr J. Higginson	1 ^{er} juillet 1967
Service d'épidémiologie Dr C.S. Muir (Chef du service) Dr A. Tuyns Dr J. Kmet	1 ^{er} janvier 1967 1 ^{er} juin 1967 1 ^{er} janvier 1968
Service de biostatistique Dr T. Williams (Chef du service)	1 ^{er} septembre 1967
Service de l'analyse des facteurs cancérigènes du milieu Chef du service	non désigné
Service des cancérigènes biologiques Dr G. Blaudin de Thé (Chef du service)	1 ^{er} mai 1967
Service des cancérigènes chimiques Dr L. Tomatis (Chef du service) Dr V.S. Turusov	1 ^{er} novembre 1967 5 juillet 1967
Service de pathobiologie écologique Dr G. O'Conor (Chef du service) Dr P. Sizaret Mme R. Lunt	1 ^{er} août 1966 1 ^{er} septembre 1967 1 ^{er} septembre 1967

Centres régionaux Nairobi - Dr C.A. Linsell (Directeur)	1 ^{er} janvier 1967
Programme des bourses d'études Dr W. Davis (Chef du service) Mme S. Rubin	1 ^{er} octobre 1966 1 ^{er} avril 1967
Bibliothèque Mme P. de Tonnac	1 ^{er} mars 1967
Administration M. J.M. Genevière	15 août 1966

Le recrutement d'autres personnes est en cours. Des difficultés sont rencontrées pour recruter et installer à Lyon le personnel étranger pour le secrétariat.

Locaux et équipements du Centre

L'attention doit être attirée sur l'initiative qu'a prise le professeur J. Higginson concernant la construction et l'aménagement de laboratoires dans l'immeuble définitif du CIRC. Il a eu des difficultés à les obtenir. Il semble que les Etats-Unis et le Royaume-Uni n'étaient pas favorables à cette création et aussi que la France ait émis quelques réserves d'ordre financier. Mais le professeur J. Higginson estimait que les spécialistes qui viendraient de divers pays pour travailler au CIRC devaient avoir la possibilité (s'ils étaient biologistes) de poursuivre leurs recherches dans des laboratoires et que les enquêtes épidémiologiques devaient comporter, pour en assurer toute la valeur, des travaux de biochimie, d'immunologie et de biologie moléculaire.

PERIODE DE JUIN 1967 A JUIN 1972

Ainsi qu'il a été indiqué, toutes les activités du CIRC concernant cette période sont précisées dans les rapports annuels dont le premier a été publié en 1968.

Il paraît suffisant de rappeler que, pendant cette période transitoire, les activités du CIRC ont eu lieu dans des locaux provisoires. L'administration avait la majorité de ses bureaux dans un grand immeuble situé avenue maréchal Foch, mis à sa disposition par la municipalité de Lyon. Elle utilisait aussi d'autres bureaux situés dans d'autres quartiers de Lyon. Des réunions ont pu avoir lieu aussi dans des bureaux ou salons de l'hôtel de ville de Lyon.

Les travaux de laboratoire ont pu être menés à bien dans l'Unité de l'INSERM, récemment constituée place du Professeur Renaut. Des laboratoires attribués à l'INSERM et d'autres attribués au Centre Léon Bérard ont été mis à la disposition du CIRC - à titre contractuel - respectivement par le professeur R. Sohier, Directeur scientifique de l'Unité de virologie et par le professeur M. Dargent, Directeur du Centre Léon Bérard.

En outre, des bâtiments du type dit "préfabriqué" ont été construits sur un terrain attribué au CIRC par la ville de Lyon, non loin de l'emplacement du futur édifice.

La construction du bâtiment du CIRC a été prise en charge conjointement par le Gouvernement français, le département du Rhône et la ville de Lyon.

La première pierre de l'édifice a été officiellement posée par M. Couve de Murville, Premier Ministre de la France, le 23 mars 1969, en présence du docteur R.J.H. Kruisinger (Pays-Bas), du docteur M.G. Candau (OMS), de M. Max Moulins (Préfet du Rhône), de M. B. Carteron (Président du conseil général du Rhône) et de M. Louis Pradel (Maire de Lyon).

Pendant la période intermédiaire de 1968 à 1972 - année de l'inauguration du CIRC - les Etats participants ont été les suivants :

1968 : Neuf Etats: République fédérale d'Allemagne - Australie - Etats-Unis d'Amérique - France - Israël - Italie - Pays-Bas - Royaume-Uni - Union des Républiques socialistes soviétiques.

1969 : Neuf Etats.

1970 : Dix Etats : la Belgique devenant Etat participant.

1971 : Neuf Etats : Israël ne figurant plus dans la liste des Etats participants. (Le motif invoqué aurait été d'ordre financier, mais on doit noter que les relations entre le général de Gaulle et Israël étaient tendues depuis quelques années).

1972 : Dix Etats : le Japon devenant Etat participant.

Le bâtiment du CIRC a été inauguré le 9 mai 1972 par le Président de la République française, Georges Pompidou.

Ce bâtiment est entièrement climatisé et a une surface utile de 7000 m². Il comprend un auditorium, des salles de conférences, une bibliothèque, des bureaux et une cafétéria pour le personnel. Au départ, les laboratoires occupaient 2 000 m² et les bureaux 2 000 m².

L'équipement a été acquis grâce aux ressources prélevées sur le Fonds spécial du Conseil de direction. Mais les Etats-Unis d'Amérique et le Royaume-Uni ont contribué généreusement à doter le Centre de matériel technique. En outre, l'Australie et les Pays-Bas ont offert le mobilier des salons des délégués et de la cafétéria.

Ainsi, le CIRC avait obtenu son autonomie.

Après sa mise en place, il comptait, en juin 1973, 129 personnes dont 26 spécialistes scientifiques, 48 techniciens et 55 membres des services administratifs, de secrétariat et de soutien.

Les Etats participants étaient alors au nombre de dix : République fédérale d'Allemagne - Australie - Belgique - Etats-Unis d'Amérique - France - Italie - Japon - Pays-Bas - Royaume-Uni - Union des Républiques socialistes soviétiques.

ANNEXES

ANNEXE 1. PREMIERE ETAPE

Le Général de Gaulle, en date du 9 novembre 1963, adressait à M. Louis Armand, premier signataire sur la liste des personnalités, la lettre suivante :

"Mon cher Maître,

L'idée de promouvoir la recherche sur le cancer au sein d'une institution internationale procède d'une inspiration généreuse et je considère comme souhaitable que la France s'y intéresse.

Il me paraît, en effet, conforme à ses traditions qu'elle s'engage dans une œuvre où se retrouve une triple vocation : la coopération entre les peuples, le progrès de la condition humaine et l'avancement des sciences.

Aussi ai-je confié au ministre de la santé publique le soin de prendre toutes les initiatives nécessaires à cet égard.

Je vous demande de le faire savoir à toutes les personnalités signataires avec vous du message qui m'a été adressé et vous prie de croire, mon cher Maître, à mes sentiments fidèlement dévoués."

Ch. de Gaulle

Le général de Gaulle demande à son Ministre de la santé publique, M. Raymond Marcellin, d'agir immédiatement.

M. R. Marcellin téléphone au docteur M.G. Candau, Directeur général de l'OMS pour avoir son avis et se met en rapport avec les gouvernements de la République fédérale d'Allemagne, des Etats-Unis, de l'Italie, du Royaume-Uni et de l'URSS.

Il rencontrera peu après le docteur M.G. Candau à Paris.

On notera qu'un Comité d'experts pour la prévention du cancer, prévu depuis longtemps par l'OMS, se réunissait le 19 novembre 1963 sous la présidence du docteur W.R.S. Doll.

ANNEXE 2. CONFERENCES ORGANISEES PAR L'OMS A PARIS

Les conférences techniques ont eu lieu à Paris et sont au nombre de 4.

La première (17-18 décembre 1963) a étudié les propositions de création d'un institut, son budget, ses conseils et son administration.

La deuxième (27-28 février 1964) pose le principe d'une relation étroite avec l'OMS.

Au cours de cette réunion sont présentés :

- Un avant-projet de création d'un institut international comportant 21 articles
- Un projet de statut établi par des experts comportant 13 articles
- Des conclusions
- Un mémorandum du Gouvernement français avec une annexe
- Un essai d'évaluation du budget de la défense des six pays fondateurs.

La troisième conférence (27 juillet 1964) étudie :

- Les relations du Centre international et de l'OMS
- Le projet de financement
- Le bâtiment

La quatrième conférence (29 septembre-2 octobre 1964) examine, à nouveau, les relations du Centre international et de l'OMS.

PREMIERE CONFERENCE TECHNIQUE (17-18 décembre 1963)

A cette conférence, participent :

- Le Dr M.G. Candau, Directeur général de l'OMS.
- Le Pr. Alexander Haddow, Président de l'Union internationale contre le cancer (UICC).
- Les représentants de cinq des six pays prévus par M. Marcellin dans son appel au Dr Candau du 13 novembre 1963 : République fédérale d'Allemagne, Etats-Unis d'Amérique, France, Italie, Royaume-Uni.

On étudie les propositions concernant la créations d'un "institut", son budget, son conseil de direction et son conseil scientifique, mais on admet qu'il est administré par l'OMS.

A l'issue de cette conférence technique, M. R. Marcellin, ministre de la santé publique du Gouvernement du général de Gaulle, a donné une conférence de presse le 20 décembre 1963. Il était question de l'invitation faite à l'URSS d'être présente à la prochaine conférence.

DEUXIEME CONFERENCE TECHNIQUE (27-28 février 1964)

Elle retient surtout le principe selon lequel la nouvelle organisation sera reliée étroitement à l'OMS, mais aura son Conseil de direction propre dans lequel l'OMS aura une voix.

Par ailleurs, elle aura un Conseil scientifique composé de personnalités scientifiques éminentes proposées par le Directeur général de l'OMS.

A cette réunion fut proposé un avant-projet.

"Avant-projet de convention portant création de l'Institut international de lutte contre le cancer

Le Président de la République fédérale d'Allemagne, le Président des Etats-Unis d'Amérique, le Président de la République française, le Président de la République italienne, Sa Majesté la Reine du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord,

Considérant que le cancer est un des plus grands fléaux de l'humanité et désireux d'unir leurs efforts pour le combattre,

Considérant que les moyens déjà mis en œuvre pour lutter contre ce mal seraient rendus plus efficaces par l'institution d'une collaboration internationale organisée et qu'il convenait de créer à cet effet un organisme autonome,

Considérant que l'Organisation mondiale de la Santé a pour mission de diriger et de coordonner dans le domaine de la santé les travaux ayant un caractère international, s'est activement attachée à lutter contre le cancer, et a donc vocation pour être étroitement associée aux activités d'un tel organisme et pour contribuer à son fonctionnement,

Souhaitant qu'une collaboration fructueuse soit établie avec les organisations internationales directement ou indirectement intéressées à la lutte contre le cancer, notamment avec l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture,

Estimant opportun de faire appel au concours de l'Union internationale contre le cancer,

Sont convenus de ce qui suit :

Article 1 - Les Hautes Parties Contractants décident de fonder et s'engagent à entretenir à frais communs, un Institut international de lutte contre le cancer qui aura son siège à ...

Article 2 - Le Gouvernement ... prendra les dispositions nécessaires pour mettre à la disposition de l'Institut le terrain et éventuellement les locaux destinés au siège de l'Institut dans des conditions à déterminer ultérieurement.

Article 3 - 1. L'Institut a pour mission d'étudier le problème du cancer ainsi que de promouvoir et de coordonner la recherche dans ce domaine en vue de hâter la découverte des moyens propres à combattre ce mal.

2. Pour accomplir sa mission, l'Institut peut recourir aux services des institutions, établissements ou laboratoires existants, faire appel au concours des chercheurs spécialisés, et, en cas de besoin, mettre sur pied telle formation qui répondra à un besoin nouveau ou particulier de recherche.

Article 4 - Le programme de base de l'Institut comporte :

1. L'établissement d'un centre d'information et de diffusion destiné à rassembler, classer, analyser et diffuser l'ensemble des informations scientifiques sur le cancer, y compris notamment les informations de caractère statistique et épidémiologique.

A cet effet, le Centre rend accessible de toute manière les informations scientifiques et techniques relatives au cancer, sous réserve des droits d'invention des tiers; facilite l'échange d'informations

entre les Etats membres ainsi qu'entre tous chercheurs ou tous établissements de recherche qui en feraient la demande; il use des moyens techniques les plus perfectionnés et poursuit l'amélioration à l'échelle internationale des méthodes d'information.

2. L'établissement d'une nomenclature internationale et d'une classification histopathologique et clinique des tumeurs humaines, notamment par l'utilisation des centres de référence et des travaux de l'Union internationale contre le cancer et de l'Organisation mondiale de la santé.

3. La promotion et l'harmonisation d'études épidémiologiques et étiologiques, d'études de pathologie géographique et d'études d'oncologie comparée, à mener dans diverses régions du monde.

4. La formation de chercheurs dans les divers domaines de la recherche en matière de carcinologie, d'anatomie pathologique, d'épidémiologie, de statistique, de clinique et de recherche fondamentale.

5. L'assistance aux recherches nationales, par

- a) l'attribution aux chercheurs de facilités pour l'utilisation de ses propres laboratoires et équipements.
- b) l'attribution de crédits aux chercheurs ou aux laboratoires nationaux.
- c) la fourniture de matériel de recherche aux laboratoires nationaux soit à titre de complément pour permettre à ceux-ci de développer leurs propres activités, soit pour faire face aux tâches spéciales que l'Institut pourrait leur confier.

Article 5 - Tout programme supplémentaire doit être soumis au Conseil mentionné à l'art. 7 ci-dessus et approuvé par celui-ci à la majorité des deux tiers des Etats membres de l'Institut.

Dans le cadre de son programme de base et de tout programme supplémentaire d'activité, l'Institut collabore dans toute la mesure du possible avec les services et institutions des Etats membres ou situés sur leurs territoires. Autant qu'il est compatible avec les buts et les activités de l'Institut, celui-ci doit s'efforcer d'éviter tout double emploi avec les programmes suivis par lesdits services ou institutions.

Article 6 - L'Institut fonctionne sous la direction et la surveillance exclusive d'un Conseil de direction assisté d'un Comité scientifique.

Article 7 - Sous réserve des dispositions de l'art. 10 :

1. Le Conseil est composé des délégués des Etats membres. Chaque Etat membre est représenté par un délégué et dispose d'une voix. Les délégués peuvent être accompagnés aux réunions du Conseil par des experts.

2. Sous réserve des dispositions de la présente Convention, le Conseil :

- a) détermine le programme d'activités de l'Institut et se prononce sur tout programme d'activité supplémentaire.
- b) adopte le budget et arrête les dispositions financières de l'Institut conformément au protocole financier annexé à la présente Convention.
- c) contrôle les dépenses, approuve et publie les comptes annuels vérifiés de l'Institut.
- d) nomme le personnel chargé de l'exécution des tâches incombant à l'Institut et en détermine le statut.
- e) nomme les membres du Comité scientifique.

3. Le Conseil se réunit au moins une fois par an.

4. Sauf disposition contraire de la présente Convention, les décisions du Conseil sont prises à la majorité simple des Etats membres.

5. Le Conseil arrête son propre règlement intérieur. Il élit un Président dont le mandat est de ... ans.

Article 8 - Le Conseil nomme un Directeur à la majorité des deux tiers des Etats membres pour une période déterminée et peut mettre fin à ses fonctions à la même majorité.

Le Directeur représente l'Institut dans les actes de la vie civile. Pour l'administration financière de l'Institut, il se conforme aux dispositions du protocole financier annexé à la présente Convention. Sous réserve des dispositions de l'art. 7 (2d), il nomme le personnel de l'Institut. Il soumet un rapport annuel au Conseil et prend part, sans droit de vote, à toutes ses réunions.

Article 9 - Le Comité scientifique se compose d'experts qualifiés en matière de cancérologie désignés à la majorité des deux tiers par le Conseil sur proposition de ses membres. Son rôle est consultatif.

Il nomme son Président et établit son règlement intérieur. (Le Comité scientifique se réunit au moins ... fois par an et sur convocation de son Président.)

Article 10 - 1. L'Institut coopère de façon permanente avec l'Organisation mondiale de la santé ci-après dénommée l'Organisation. Cette coopération s'exerce dans des conditions arrêtées d'un commun accord avec l'Organisation.

2. L'Organisation est représentée au Conseil par un délégué qui dispose d'une voix.

3. Le Directeur de l'Institut assure la liaison entre l'Institut et l'Organisation.

Article 11 - L'Institut maintient un contact étroit avec l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture qui est représentée au Conseil par un délégué disposant d'une voix consultative.

Le Directeur assure la liaison entre l'Institut et l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture.

Article 12 - L'Institut coopère avec l'Union internationale contre le cancer ci-après dénommée "l'Union", qui est représentée au Conseil par un délégué disposant d'une voix consultative.

Article 13 - L'Institut peut, sur décision du Conseil prise à la majorité des deux tiers de ses membres, coopérer avec d'autres organisations internationales ou nationales.

Article 14 - Chaque Etat membre contribue aux dépenses de l'Institut selon une quote-part fixée par le Conseil en fonction du budget annuel, conformément au barème établi par le protocole financier annexé à la présente Convention. Ce barème peut être modifié par décision du Conseil prise à l'unanimité.

Aucun Etat membre ne sera tenu de verser une contribution au programme de base dépassant 25% du montant des contributions fixées par le Conseil pour couvrir les frais de ce programme.

L'Institut peut recevoir les dons ou legs provenant de personnes morales ou physiques dont l'affectation serait conforme à la mission qui lui est assignée par la présente Convention.

Article 15 - Dans le cas où l'Institut serait appelé à faire procéder sur le territoire d'un Etat à des travaux entrant dans le cadre général des activités de l'Institut mais bénéficiant essentiellement audit Etat, le financement de ces travaux sera déterminé par un accord entre l'Institut et l'Etat intéressé.

Article 16 - Les Etats membres reconnaissent la personnalité civile et la capacité juridique de l'Institut.

L'Institut, les représentants des Etats membres, les membres des organes créés en vertu des art. 4 et 5, le Directeur et les membres du personnel de l'Institut, jouissent sur le territoire des Etats membres [et dans le cadre d'accords à conclure par l'Institut avec chaque Etat membre intéressé, des privilèges et immunités qui seraient jugés nécessaires à l'accomplissement des fonctions de l'Institut] ou [des privilèges, exemptions et immunités définis dans le protocole additionnel n° 2 à la présente Convention].

Article 17 - Les différends relatifs à l'application ou à l'interprétation de la présente Convention seront réglés par la voie diplomatique.

Article 18 - 1. Le Conseil peut recommander aux Etats membres des amendements à la présente Convention et au protocole financier annexe. Tout Etat membre désireux de proposer un amendement, le notifie au Directeur. Celui-ci communique aux Etats membres les amendements ainsi notifiés au moins trois mois avant leur examen par le Conseil.

2. Les amendements recommandés par le Conseil doivent sans autre forme de notification faire l'objet, de la part de tous les Etats membres, d'une acceptation écrite adressée au Gouvernement de Ils entrent en vigueur trente jours après réception par le Gouvernement de ... des déclarations d'acceptation de tous les Etats membres.

Le Gouvernement de ... informe les Etats membres, l'Organisation et l'Union, de la date à laquelle les amendements entrent en vigueur.

Article 19 - La dissolution de l'Institut pourra être décidée par accord entre les Etats membres. Sous réserve de tout accord qui pourrait intervenir entre les Etats membres au moment de la dissolution, l'Etat sur le territoire duquel se trouvera le siège de l'Institut à ce moment, sera responsable de la liquidation.

L'actif sera réparti entre les Etats membres au moment de la dissolution au prorata des contributions effectivement versées par eux depuis qu'ils sont parties à la présente Convention.

En cas de passif, celui-ci sera pris en charge par ces mêmes Etats au prorata des contributions fixées pour l'exercice financier en cours.

Article 20 - Le Conseil peut inviter tout Etat membre de l'Organisation des Nations Unies à adhérer à la présente Convention, s'il est unanime à considérer que ledit Etat est en mesure d'apporter une contribution substantielle au développement des activités de l'Institut.

L'invitation du Conseil est transmise à l'Etat intéressé par les soins du Gouvernement dépositaire de la présente convention.

Article 21 - 1. La présente Convention sera ratifiée ou approuvée conformément aux procédures constitutionnelles respectives des Etats signataires. Les instruments de ratification ou d'approbation seront déposés aussitôt que possible auprès du Gouvernement de

2. La présente Convention entrera en vigueur à la date du dépôt des instruments de ratification ou d'approbation par ... Etats signataires.

3. A l'expiration d'une période de 10 ans après l'entrée en vigueur de la Convention, tout Etat pourra la dénoncer en notifiant cette dénonciation au Gouvernement de ...

4. Le Gouvernement de ... donnera avis à tous les Etats membres, à l'Institut et à l'Organisation mondiale de la santé de l'entrée en vigueur de la Convention et de toute accession ou dénonciation qui lui seront notifiées ainsi que de toute adhésion intervenue dans les conditions définies à l'art. 20.

Le Directeur en informera les Organisations avec lesquelles l'Institut coopère ou coopérerait aux termes des art. 11 à 13 de la présente Convention.

EN FOI DE QUOI...

Fait à ... dans les langues française et anglaise, les deux textes faisant également foi, en un exemplaire unique qui sera déposé dans les archives du Gouvernement de ... lequel en délivrera une copie certifiée conforme à chacun des Etats membres ainsi qu'à l'Organisation mondiale de la santé."

A l'issue de cette réunion, un texte fut rédigé par les experts.

"Texte établi par les experts lors de la réunion des 27 et 28 février 1964 :
Projet de Centre mondial de recherche sur le cancer

Article 1 - But :

Le but du Centre mondial de recherche sur le cancer est de constituer le mécanisme par lequel les Etats membres et l'Organisation mondiale de la santé, en liaison avec l'Union internationale contre le cancer et les autres organisations internationales intéressées, coopèrent en vue de stimuler et de soutenir tous les aspects de la recherche relative au cancer.

Article 2 - Attributions :

1. Le Centre est conçu pour fournir un noyau de savants éminents chargé de planifier, promouvoir et développer la recherche relativement à tout ce qui concerne l'origine, le traitement et la prévention du cancer. Ces fonctions sont remplies par a) un programme de services permanents financé grâce aux contributions annuelles régulières des membres et b) des projets spécifiques financés par des fonds reçus à titre de dons ou de contribution extraordinaire accordés par des membres ou en provenance d'autres sources.

2. A titre de service permanent régulier, le Centre recueille et diffuse des renseignements sur l'apparition du cancer, la recherche cancérologique et la prévention contre le cancer dans le monde entier.

3. Egalement, à titre de service permanent, le Centre détermine les besoins et élabore des plans de projets de recherche cancérologique ou en vue de soutenir ladite recherche. Ces projets doivent être conçus de manière à exploiter au maximum les ressources scientifiques et financières qui peuvent être fournies par certains pays, et les occasions spéciales d'études précieuses sur l'histoire du cancer qui peuvent être fournies par d'autres pays.

4. Bien que la planification des projets de recherche soit considérée comme un service permanent du Centre, les projets eux-mêmes ne seront exécutés que sur approbation expresse du Conseil directeur donnée sur le vu des recommandations du Conseil scientifique.

5. Outre les projets de recherche sur le cancer, le Centre peut également élaborer des projets relatifs à l'instruction et à la formation du personnel en vue de la recherche cancérologique et des projets relatifs à des activités pilotes de propagande pour la prévention du cancer.

6. Les projets peuvent être mis en œuvre par le Centre lui-même ou avec la coopération d'autres organismes.

7. Les projets peuvent comporter la création d'organismes nationaux de recherche, réalisée directement par le Centre.

8. D'une manière générale, le Centre encourage et assiste la recherche nationale.

Article 3 - Membres :

1. Les membres fondateurs du Centre mondial de recherche sur le cancer sont : - les Etats-Unis d'Amérique - la République fédérale d'Allemagne - l'Italie - le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord - la France...

2. D'autres Etats membres de l'OMS peuvent devenir membres du Centre en acceptant les clauses de la présente charte et moyennant l'approbation unanime du Conseil de direction du Centre.

Article 4 - Administration :

Le Centre est établi sous forme d'un organisme administré par le Directeur général de l'OMS, conformément aux règlements approuvés par le Conseil de Direction du Centre.

Article 5 - Conseil de direction :

1. Le Conseil de Direction du Centre se compose d'un représentant de chaque Etat membre et du Directeur général de l'OMS.

2. Chacune de ces personnes dispose d'une voix au Conseil de Direction.

3. Le Conseil de Direction est l'autorité suprême de l'Institut. Sur la base des recommandations du Conseil scientifique, il adopte le programme à long terme, approuve les différents projets de recherche et statue sur tout programme supplémentaire éventuel. Il adopte le budget et les dispositions financières, contrôle les dépenses, fixe l'effectif du personnel, nomme ses fonctionnaires et adopte son règlement intérieur.

4. Les décisions du Conseil de Direction sont prises à la majorité simple des membres présents et participant au scrutin (quorum : la majorité des membres) sous réserve de l'exception prévue ci-après⁵.

⁵ Un vote unanime est exigé pour l'admission de nouveaux membres, pour décider comment seront réglés les litiges entre membres et pour la dissolution de l'Institut. La majorité des deux tiers est nécessaire pour modifier la présente Charte.

5. Le Conseil de direction se réunit en session ordinaire une fois par an. Il peut également se réunir en session extraordinaire à la requête d'au moins deux de ses membres.

Article 6 Le Conseil scientifique :

1. Le Conseil scientifique de l'Institut comprend douze savants hautement qualifiés, choisis en raison de leur compétence technique dans le domaine de la recherche cancérologique et dans des domaines connexes, plutôt qu'en fonction de la nationalité ou de la répartition géographique.

2. Les membres du Conseil scientifique sont nommés par le Conseil de direction statuant à la majorité simple, sur proposition par le Directeur général de l'OMS, d'une liste de savants établie après consultation des organismes scientifiques qualifiés.

3. Les membres du Conseil scientifique sont nommés pour trois ans. Lors de sa création, le Conseil scientifique sera composé de membres désignés pour des périodes différentes (mandats de un, deux et trois ans) afin de permettre le remplacement des membres chaque année.

4. Les membres du Conseil scientifique ne peuvent être réélus avant l'expiration d'un délai d'un an.

5. Le Conseil scientifique est chargé de la surveillance permanente des activités du Centre et des projets patronnés par celui-ci, et d'établir les programmes et projets à soumettre à l'examen du Conseil directeur du Centre.

6. Le Conseil scientifique doit consacrer suffisamment de temps à cette surveillance et à l'analyse des propositions éventuelles de projets de recherche pour que ses recommandations fassent autorité.

7. Le Conseil scientifique présente pour examen au Conseil directeur, à l'époque où celui-ci examine le programme et le budget, son rapport indiquant l'état d'avancement du programme en cours et donnant l'approbation scientifique aux projets de programmes.

Article 7 - Secrétariat

1. Le secrétariat du Centre fonctionne en liaison très étroite avec le secrétariat de l'OMS.

2. Le secrétariat du Centre se compose du Directeur et de tels agents techniques et administratifs nécessaires.

3. Le Directeur est désigné par le Conseil de direction sur proposition du Directeur général de l'OMS, selon des modalités qui seront fixées par le Conseil.

4. Le Directeur est le plus haut fonctionnaire du Centre et son représentant officiel. Il est chargé, par délégation de pouvoir donnée par le Directeur général de l'OMS et confirmée par le Conseil de direction, de préparer le programme et les prévisions budgétaires, de contrôler la mise en œuvre du programme et de veiller aux questions scientifiques, administratives et financières. Il nomme et révoque les fonctionnaires du Centre.

5. Une fois par an, trente jours au moins avant la session annuelle régulière du Conseil directeur, le Directeur de l'Institut présente un rapport général sur les activités du Centre au Directeur général de l'OMS, qui le communique aux membres de l'Organisation.

Article 8 - Finances

1. Le Centre est financé de façon permanente par une contribution annuelle versée par chacun des membres. Ces fonds servent au financement des activités permanentes de l'Institut.

2. Le versement de la contribution annuelle doit être effectué chaque année avant le premier jour de l'année civile.

3. Tout membre qui n'a pas versé sa contribution annuelle dans les douze mois à compter de la date de l'échéance perd tout droit de vote tant qu'il n'a pas versé la totalité de sa contribution.

4. Tout particulier, toute institution ou tout gouvernement peut accorder des dons ou des contributions spéciales destinées au financement des projets du Centre, l'acceptation de ces fonds étant subordonnée à l'approbation du Conseil directeur.

5. Le Directeur général de l'OMS reçoit les fonds au nom du Centre et les attribue conformément aux ouvertures de crédit du Conseil directeur et en conformité avec les règlements financiers de l'OMS.

6. Les frais de déplacement des délégués se rendant aux séances du Conseil de direction sont à la charge de chaque membre du Centre.

7. Les frais de déplacement du Conseil scientifique sont payés par l'Institut sur son budget régulier.

Article 9 - Siège :

Le siège de l'Institut sera fixé par le Conseil directeur, compte tenu des exigences techniques et des possibilités locales.

Article 10 - Personnalité morale, privilèges et immunités :

(Les dispositions de cet article seront rédigées par des juristes lorsque la procédure de création du Centre, qui n'a pas encore été déterminée, aura établi le caractère juridique de ce dernier).

Article 11 – Modifications :

Les modifications à la présente Charte entreront en vigueur après avoir été adoptées par le Conseil directeur à la majorité des deux tiers (et acceptées par l'Assemblée mondiale de la santé).⁶

Article 12 - Retrait ou dissolution :

Un Etat ou une organisation peut cesser d'être membre du Centre en envoyant une notification écrite au Directeur général de l'OMS douze mois avant la date à laquelle il désire cesser d'être membre.

La dissolution du Centre peut être décidée par un vote unanime du Conseil directeur, selon les modalités fixées par ce dernier.

⁶ Selon les modalités de création du Centre.

Article 13 - Entrée en vigueur :

La présente Charte entrera en vigueur (après avoir reçu l'approbation de l'Assemblée mondiale de la santé)⁶ et après que trois Etats auront versé à l'Institut leur première contribution financière annuelle."

Les conclusions suivantes ont été adoptées :

"Conclusions de la deuxième conférence technique (27 et 28 février 1964) sur le projet de création d'une institution internationale de recherche sur le cancer"

Conformément aux décisions prises lors de la première réunion, les représentants des administrations de santé publique des Etats-Unis d'Amérique, de l'Italie, de la République fédérale d'Allemagne, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et de la France, accompagnés d'experts en matière de recherche sur le cancer, se sont réunis pour la deuxième fois à Paris les 27 et 28 février.

Participaient à la réunion : le Directeur général de l'OMS, le Président de l'Union internationale contre le cancer et des observateurs de l'UNESCO.

Les participants ont examiné les procédures de création du futur organisme, son statut juridique et ses attributions.

Ils ont reconnu que le choix de la procédure pour la création de l'organisme et pour la conclusion d'un accord avec l'OMS appartient aux Gouvernements.

Le statut juridique qu'ils ont élaboré serait celui d'un organisme fondé notamment par les cinq pays précités, administré par l'OMS et possédant son propre conseil de direction, son conseil scientifique et son secrétariat permanent.

Ils ont décidé d'attirer l'attention de leurs Gouvernements sur l'estimation des dépenses qui doivent être prévues pour la création et le fonctionnement d'un tel organisme."

Après ces conclusions, un mémorandum a été établi.

"Mémorandum du Gouvernement français complémentaire à la réunion des 27 et 28 février 1964 (11 mai 1964)"

A la suite de la deuxième réunion d'experts qui s'est tenue à Paris les 27 et 28 février 1964, un projet de Convention tendant à la création d'un centre mondial de recherche sur le cancer a été élaboré et soumis à l'examen des gouvernements.

Le 3 avril 1964, le *Foreign Office* a remis aux Ambassades d'Allemagne, des Etats-Unis, d'Italie et de France à Londres un nouveau projet qui, sans changer la substance du texte des experts, le précisait sur certains points et y apportait des modifications de forme.

Le représentant du *Foreign Office* a ajouté que, de l'avis du Gouvernement britannique, la contribution annuelle des Etats membres devrait être de l'ordre de 150 000 livres sterling. Il a suggéré qu'une nouvelle réunion se tienne, cette fois sur le plan diplomatique, en vue de mettre définitivement au point la Convention.

Le Gouvernement français estime que l'étude accomplie par les services britanniques compétents représente un apport important à la tâche entreprise en commun par les cinq pays.

Il propose qu'une conférence diplomatique se réunisse à Paris du 15 au 20 juin 1964 pour la négociation définitive et éventuellement la signature de la Convention. La conférence grouperait des délégations des cinq gouvernements munies des pouvoirs nécessaires.

De l'avis du Gouvernement français, le docteur Candau, Directeur général de l'Organisation mondiale de la santé, qui a participé en qualité d'observateur aux réunions préparatoires des experts, devrait être invité en la même qualité à la conférence. Il serait en effet nécessaire que ce haut fonctionnaire international soit appelé à donner son avis sur la clause de la Convention qui traite du rôle respectif des Etats membres et de l'Organisation avec laquelle il est envisagé de passer un accord.

La question se pose d'autre part de savoir s'il est souhaitable d'inviter comme aux réunions d'experts des observateurs de l'Union internationale contre le cancer.

L'Union soviétique ayant été invitée à la première réunion d'experts et n'ayant pas accepté de participer à ses travaux dont elle a cependant été informée lors de la dernière Assemblée générale de l'OMS, le Gouvernement français se propose de lui faire part, à titre d'information, de la tenue de la future conférence diplomatique, lorsque celle-ci aura été décidée et que la date aura été fixée d'un commun accord entre les cinq gouvernements. Il communiquerait aux autres gouvernements la réaction éventuelle du Gouvernement soviétique à cette communication.

Le Gouvernement français estime, enfin, qu'il serait nécessaire, conformément à certains précédents en matière de coopération internationale, de prévoir un organisme provisoire de lutte contre le cancer en attendant la ratification et l'entrée en vigueur de la Convention. Cet organisme provisoire commencerait immédiatement les tâches de lutte contre le cancer dont l'urgence est d'ores et déjà reconnue par les gouvernements. Le Gouvernement français se propose de faire parvenir aux autres gouvernements intéressés, avant la réunion de la conférence diplomatique, un projet de texte d'organisation provisoire.

En ce qui concerne l'ordre du jour de la conférence, le Gouvernement français proposerait :

- 1) la mise au point de la Convention qui serait éventuellement signée à la fin des travaux;
- 2) l'examen de la forme selon laquelle un accord serait conclu avec l'OMS;
- 3) la mise sur pied d'un organisme provisoire;
- 4) la fixation du montant des contributions pour la première année;
- 5) la fixation du siège de l'Organisation.

Le Gouvernement français serait très obligé aux Gouvernements allemand, américain, britannique et italien de bien vouloir lui faire savoir le plus tôt possible si le lieu et la date qu'il propose pour la tenue de la conférence leur convient ou s'ils ont d'autres propositions à formuler à ce sujet. Il souhaiterait être fixé à bref délai sur ce point en raison des préparatifs qu'entraîne sur le plan matériel et technique l'organisation d'une telle réunion.

Le Gouvernement français serait également reconnaissant aux autres gouvernements de lui faire connaître éventuellement leurs remarques sur l'ordre du jour proposé.

Il pense d'autre part que le Gouvernement britannique ayant communiqué aux autres gouvernements le projet de Convention révisé, il y aurait intérêt à ce que les observations relatives à ce projet soient échangées dès maintenant afin que les travaux de la conférence ainsi préparés, puissent se dérouler dans les meilleures conditions. Il joint au présent mémorandum les remarques que lui a suggérées une première étude du projet britannique dont il approuve les grandes lignes.

Enfin, en ce qui concerne le montant des contributions, qui donne la mesure de l'ampleur des attributions confiées au nouvel organisme et touche par la même au fond du problème, le Gouvernement français accepte la proposition du Gouvernement britannique d'en fixer le montant à environ deux millions de francs pour chacun des Etats pour la première année.

Le présent mémorandum sera remis aux Gouvernements des Etats-Unis, de la République fédérale d'Allemagne, de la République italienne et du Royaume-Uni et communiqué au Directeur général de l'Organisation mondiale de la santé."

APPENDICE

Premières observations du Gouvernement français sur le projet de Convention portant établissement d'une institution mondiale de recherche sur le cancer présentée par le Gouvernement britannique. Ces observations sont formulées en suivant l'ordre des dispositions contenues dans le projet britannique.

1. Bien que l'expression "recherche sur le cancer" reprenne les termes appropriés du point de vue scientifique, il semble que par rapport à l'effet recherché sur l'opinion publique qui devra être convaincue de la nécessité vitale de cet effort supplémentaire pour combattre le fléau, les mots "lutte contre le cancer" seraient plus indiqués dans le titre et le préambule. Les attributions assignées à l'Institution comme suite aux réunions des experts restent inchangées.

2. A l'article 1, le projet britannique distingue le financement des activités permanentes de l'Institution auxquelles les contributions annuelles seraient affectées et les projets spéciaux qui nécessiteraient un financement extraordinaire (dons ou contributions spéciales). Cette distinction qui apparaissait moins nettement dans le texte des experts ne devrait pas être absolue. Il serait, semble-t-il, souhaitable que les contributions annuelles, si elles doivent servir par priorité à assurer les tâches permanentes de l'Institution, puissent également être consacrées, après approbation expresse du Conseil de direction et sur proposition du Conseil scientifique, à des subventions accordées à des projets spécifiques.

L'octroi de ces subventions favoriserait l'obtention des contributions spéciales ou des dons qui assureraient le reste du financement des projets en question.

3. A l'article IV, le paragraphe 1 qui traite de l'administration de l'Institution devrait être disjoint. En effet, l'ordre logique implique que la question de l'administration soit réglée à l'article VII, c'est-à-dire après les dispositions relatives à la composition et aux attributions du Conseil de direction (art. V) et du Conseil scientifique (art. VI).

4. A l'article VII, il serait sans doute préférable de ne pas retenir la formule "le secrétariat se compose du Directeur et du personnel administratif et technique nécessaire". Une distinction plus nette devrait être établie dans le texte pour tenir compte d'une part des relations hiérarchiques entre le Directeur et le personnel placé sous ses ordres et d'autre part de leur mode de désignation qui est différent. Il avait en effet été prévu au cours des réunions d'experts que le personnel administratif et technique composant le secrétariat ou les services, serait mis à la disposition de l'Institution par l'OMS. Le Directeur, lui, doit être désigné par le Conseil de direction. Il y a lieu d'observer à ce sujet que si l'on peut estimer, comme il est prévu à l'art. VI, que le Directeur général de l'OMS est le mieux placé pour établir les listes de propositions pour la désignation des douze membres du Conseil scientifique, en revanche, la désignation du seul Directeur doit pouvoir être décidée par le Conseil de direction sans être précédée d'une proposition émanant d'un de ses membres.

5. A l'article VIII, une modification serait à prévoir pour tenir compte de l'observation présentée au point 2 ci-dessus (financement des activités permanentes et des projets spéciaux).

6. A l'article IX, il serait souhaitable que le siège de l'Institution soit fixé dans le texte sans renvoyer cette décision à une réunion du Conseil de direction. Indépendamment du temps que cette procédure ferait gagner pour la mise en place de l'Institution, il semble que la décision en la matière relève plutôt des délégations chargées de créer l'Institution que de l'un des organes de cette dernière.

7. A l'article XIV, l'entrée en vigueur est prévue après cinq ratifications. Pour éviter d'éventuels retards, il conviendrait, semble-t-il, de reprendre la disposition du texte des experts fixant à trois le chiffre des ratifications qui détermineront l'entrée en vigueur.

8. A l'article XV, le texte britannique subordonne l'accession de nouveaux membres à un accord avec le Conseil de direction sans préciser dans quelles conditions celui-ci se prononcera. Il conviendrait de préciser, conformément au texte des experts, que le consentement de tous les membres fondateurs est nécessaire pour l'accession de nouveaux membres. Cette condition se justifie par le fait que l'efficacité de l'effort particulier jugé nécessaire dépend pour une large part de la charge consentie et de la responsabilité assumée par un petit nombre de pays qui sont les mieux à même de l'accomplir. D'autre part, le Directeur général de l'OMS étant membre *ès-qualité* du Conseil de direction, pourrait difficilement participer à un vote sur une telle question.

Essai d'évaluation du budget de la défense des six pays présumés fondateurs

Un document qui était classé avec les travaux de la deuxième conférence technique à Paris, mais dont nous ignorons l'origine, précisait le montant du budget de la défense des six pays auxquels - après avis du docteur Candau, Directeur de l'OMS - M. Marcellin, ministre de la santé publique, avait fait part du projet du général de Gaulle :

Total du budget de la défense		0,5%	Taux	0,5% en \$
Etats-Unis	\$ 53 000 000 000	265 000 000	—	265 000 000
URSS	R 13 888 808 000	69 444 040	0,90	77 160 044
Royaume-Uni	£ 2 100 968 350	10 504 842	2,80	29 413 558
RFA	DM 3 902 284 900	19 511 425	4,00	4 877 856
Italie	L 886 328 326 000	4 431 641 630	621,00	7 136 299
France	F 11 811 346 577	59 056 733	4,90	12 052 395
				395 640 152

\$: dollars des Etats-Unis

R : roubles

£ : livres sterling

DM : deutsche marks

L : lires

F : francs français

TROISIEME CONFERENCE TECHNIQUE (27 juillet 1964)

Elle s'est tenue au Ministère des affaires étrangères à Paris où avaient été invités des représentants des ambassades de la République fédérale d'Allemagne (M. Henschel), des Etats-Unis d'Amérique

(M. Hutterer, M. Menscher et M. Grant), d'Italie (M. Delarocca), et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord (M. Farqharson et M. Melville).

Le Directeur général de l'OMS était représenté par le docteur A.B. Zarb. M. de Chambrun (France) déclare qu'il apparaît que les cinq gouvernements désirent unanimement agir contre le cancer mais expriment des réserves sur les modalités de rédaction des textes mentionnant leurs désirs.

Le représentant du Directeur général de l'OMS précise son intention de coopérer à la rédaction de textes qui soient compatibles avec les exigences de la Constitution de l'OMS.

Il rappelle trois solutions possibles : - une fondée sur l'article 19 de la Constitution, les deux autres sur l'article 18, sections (k) et (l), et constituant une mesure interne par laquelle le Directeur général ayant obtenu l'approbation de ses propositions et les crédits nécessaires par les organes compétents de l'OMS, créerait un service spécial pour mettre en œuvre les moyens techniques et administratifs non encore satisfaits.

Les gouvernements peuvent proposer une convention concernant la création d'une nouvelle entreprise leur paraissant nécessaire et, pour éviter les doubles emplois, conclure un accord avec l'OMS qui soit accepté par les membres de l'OMS et qui obtienne une approbation à la majorité des deux tiers.

Chacun des représentants des cinq pays participant à cette réunion expose les points de vue de son gouvernement respectif.

Puis le représentant de la France intervient pour présenter le point de vue de son gouvernement, lequel redoute un débat à l'Assemblée des membres de l'OMS, qui risque d'être confus. Il propose que les cinq gouvernements représentés préparent une convention qui serait discutée à l'Assemblée.

La réunion d'experts organisée en septembre 1964 devait avoir pour objet : "Propositions pour la création d'une nouvelle organisation et examen d'un agrément pour qu'elle fasse partie de l'OMS".

Parmi les autres sujets traités au cours de cette conférence on retiendra :

Pour le financement, le représentant de la France rappelle que précédemment des contributions de chaque Etat, d'un montant annuel de 100 000 ou 150 000 dollars des Etats-Unis ont été proposées. Aucune décision n'est prise à ce sujet.

Pour le siège de la nouvelle organisation, le délégué de la France propose son établissement en France. Il envisage son siège soit à Paris ou à proximité de la capitale, à Garches, soit à Lyon en raison de la proximité de Genève où se trouve l'OMS.

La prochaine réunion aura lieu à Paris le 29 septembre.

Une question est posée concernant la participation de l'UICC à cette réunion, laquelle paraît impossible, l'UICC n'étant pas une organisation intergouvernementale.

QUATRIEME CONFERENCE TECHNIQUE (29 septembre-2 octobre 1964)

A cette conférence ont participé les représentants des Gouvernements de la République fédérale d'Allemagne, des Etats-Unis d'Amérique, de la France, de l'Italie et du Royaume-Uni. Elle s'est tenue à Paris du 29 septembre au 2 octobre 1964.

Au cours de cette conférence, les représentants ont donné leur agrément pour que le statut d'une Agence internationale pour la recherche sur le cancer soit soumis à la dix-huitième Assemblée mondiale de la santé sous la forme d'une résolution conformément à l'article 18 de la Constitution de l'OMS.

Il fut également proposé que, dans le même temps, des réunions préparatoires soient organisées auxquelles participeraient des représentants des gouvernements concernés et de l'OMS, ainsi que des personnalités scientifiques choisies par les gouvernements après consultation du Directeur général.

Ces réunions établiraient un programme de travaux pour la future agence et étudieraient également les problèmes concernant les dépenses. Elles se tiendraient à Lyon. Il est demandé à l'OMS de fournir le personnel et le matériel nécessaires.

Le Directeur général de l'OMS a pris les dispositions utiles pour la préparation de ces réunions qui commenceront en février 1965.

ANNEXE 3. REUNIONS ORGANISEES PAR L'OMS A LYON

REUNIONS PREPARATOIRES POUR LA CREATION D'UN CENTRE INTERNATIONAL DE RECHERCHE SUR LE CANCER (LYON 16-18 FEVRIER 1965)

Elles comportent quatre réunions auxquelles participent les représentants des cinq pays ayant répondu à l'appel du général de Gaulle et ayant établi le projet d'un centre mondial de recherche sur le cancer et, en outre, le représentant des Pays-Bas. Au compte-rendu de ces réunions s'ajoute un aide-mémoire sur la composition du comité scientifique provisoire.

Première réunion (16 février 1965)

Elle est destinée à examiner les statuts, article par article, en prenant pour base un texte imprimé distribué aux participants mais qui, malheureusement, ne se trouve pas actuellement dans les archives du CIRC. Ce texte paraît peu différent de celui établi par les experts lors de la réunion des 27 et 28 février 1964 (voir p. 66).

On retiendra seulement l'essentiel des discussions sur la rédaction de plusieurs articles du statut. Parmi ceux-ci ont été discutés longuement :

- L'article VI (paragraphe 4) concernant le Conseil scientifique et en particulier les projets et les programmes. On adopte le texte : "recommande des programmes et prépare des projets spéciaux soumis au Conseil de direction".
- L'article VII relatif au secrétariat. Pour le paragraphe 1, on modifie le texte anglais en remplaçant le mot "body" par "organ" et on propose que le mot "administrative" précède le mot "technical" alors que le texte français est inchangé. - Pour le paragraphe 5, on retient après discussion la rédaction : "supervise l'exécution du programme et les activités scientifiques" et "la direction administrative et les activités financières".
- L'article XI concernant les Etats membres fait l'objet d'une discussion qui n'apporte pas de modifications notables.
- L'article VIII concernant les finances est discuté sans qu'il en résulte de décision.

On notera que le titre adopté pour désigner le centre fait l'objet d'une discussion. Le docteur Candau, Directeur de l'OMS, propose d'adopter en anglais le terme "International Centre" au lieu de "International Agency" pour traduire le français "Centre International". Mais le représentant du Royaume-Uni fait remarquer que le terme "Centre" a, en anglais, une connotation qui implique une concentration des activités en un lieu, ce qui serait donc le contraire de ce qui est souhaité, c'est-à-dire la diffusion d'actions qui est prévue. Il demande le maintien du terme "Agency" en anglais.

Deuxième réunion (17 février 1965, matin)

Les observations sur la rédaction des statuts sont poursuivies.

- Article VII, X, XII : Dans tous les articles, il doit être précisé que pour les modifications à intervenir, la majorité des deux tiers des membres des Etats participants doit être exigée.

- Article VIII : il concerne le montant des contributions annuelles et la date de leur versement, sujet que plusieurs participants souhaiteraient voir traité ultérieurement.

Au cours de la discussion est évoquée la nécessité : - d'avoir l'avis des scientifiques; - de connaître les programmes de recherche avant de préciser les sommes nécessaires; - de savoir si la contribution adoptée devra couvrir tous les frais (secrétariat, réunions scientifiques, programmes de recherches, etc...).

Le docteur Candau propose, à titre provisionnel, une contribution initiale de 150 000 dollars pour chaque pays membre, somme acceptée par les représentants des Etats-Unis d'Amérique et du Royaume-Uni et avec réserve avant l'avis des scientifiques par le représentant de la République fédérale d'Allemagne.

Le Président fait remarquer que cette somme est insuffisante et risque de décourager les scientifiques. Un délégué de la France propose 400 000 dollars.

Le docteur Candau estime alors raisonnable d'accepter cette somme, soit 2 millions de dollars au total à la disposition du Centre.

Un délégué de la France fait une nouvelle estimation des dépenses en tenant compte de la construction du bâtiment et du laboratoire et estime, pour un plan de cinq ans, un total de 24 millions de dollars. On finit par considérer la somme de 2 millions de dollars comme acceptable.

- Nominations, en accord avec le Directeur général de l'OMS, des scientifiques invités à participer aux réunions destinées à établir le programme de travail et les activités du Centre : Le Président propose que les nominations soient faites en session privée; ce qui est adopté.

Troisième réunion (17 février 1965, après-midi)

La date des prochaines réunions est discutée, qu'il s'agisse de celle des Etats participants ou de celle des scientifiques.

On admet alors les dates du 30 mars pour la réunion des scientifiques et des 5 et 6 avril pour celle des représentants des Etats participants.

La discussion porte ensuite sur l'invitation à faire à d'autres pays pour qu'ils se joignent aux cinq pays ayant participé à la création du Centre, tout en admettant certaines limites concernant le nombre total. Le Gouvernement des Pays-Bas n'a pas encore pris de décision.

Le docteur Candau, Directeur de l'OMS, ayant évoqué à nouveau le problème de l'invitation d'autres pays et de la répartition géographique des pays à inviter, estime que la situation actuelle avec quatre pays européens et un pays américain est satisfaisante. L'apport de nouveaux membres ne devrait pas modifier notablement l'équilibre actuel. Le problème se pose de la participation de pays développés et d'autres en voie de développement. Il estime que les pays qui demanderont à devenir participants pourront être admis s'ils acceptent les conditions requises sans que les cinq pays à l'origine de la création du Centre international n'aient à l'approuver, si l'Assemblée mondiale de la santé donne son accord.

Quatrième réunion (18 février 1965, matin)

1. Le premier sujet traité concerne la nomination, en accord avec le Directeur général de l'OMS, de scientifiques invités à participer à une réunion ayant pour but d'établir le programme de travail et les activités du Centre international. Une discussion s'ouvre concernant la lettre à adresser aux scientifiques appelés à intervenir dans les activités du Centre.

L'attention est attirée sur le fait que le programme de recherche doit correspondre, du point de vue financier, à une somme annuelle de 2 millions de dollars. Mais il ne s'agit là que d'une indication. Étant donné que la somme totale dont devra disposer le Centre pourra dépendre d'une part du montant des contributions et d'autre part du nombre de pays participants, il est possible que le budget ne puisse pas atteindre cette somme dès le début.

2. On reprend ensuite la rédaction des statuts.

Observation sur les statuts art. VI, paragraphe 3 : un accord intervient pour la désignation des membres du Conseil scientifique, la durée de leur mandat, leur choix.

3. Le docteur Candau informe les participants de la demande formulée par le Gouvernement des États-Unis d'Amérique pour que le docteur Kotin, sous-Directeur, Section des études sur le terrain, au *National Cancer Institute* de Bethesda soit ajouté à la liste des experts, ce qui est accepté.

4. Travaux de la réunion préparatoire : Le Président soumet à l'avis des participants un texte destiné à la presse :

"La première réunion préparatoire pour la création d'un Centre international de recherche sur le cancer s'est tenue à Lyon du 16 au 18 février 1965.

Les représentants des Gouvernements de la République fédérale d'Allemagne, des États-Unis d'Amérique, de la France, de l'Italie et du Royaume-Uni ainsi que le Directeur général de l'OMS y ont pris part. Le représentant du Gouvernement des Pays-Bas qui avait manifesté son intérêt pour les négociations dès octobre 1964 assistait également à cette réunion.

Les participants ont établi le texte final des statuts de ce Centre. Il a été décidé que la prochaine réunion préparatoire aurait lieu à Lyon le 30 mars 1965 et comporterait deux parties :

- La première aurait pour but la rédaction du programme des activités scientifiques du Centre. Pour ce faire, les participants ont invité douze éminents spécialistes dans le domaine de la recherche sur le cancer (la liste ne figure pas dans le document).

Ce groupe de douze scientifiques sera aidé dans ses activités par le Directeur général de l'OMS et par des experts de l'OMS. Ces experts, à la fin de la première semaine, estimeront les fonds nécessaires pour la réalisation des diverses sections du programme établi.

- Dans la deuxième partie qui commencera le 5 avril, les représentants des gouvernements participants auront une réunion avec le groupe des scientifiques dans le but de prendre connaissance des résultats de leurs discussions et, à la lumière du programme proposé, décideront du programme provisoire.

Ces représentants pourront alors fixer le montant de la contribution financière de chaque État participant. Dans le but d'obtenir une indication sur la taille du programme, il est proposé d'admettre une somme annuelle de 2 millions de dollars. Comme la somme totale dont disposera le Centre pourra dépendre d'une part du montant de la contribution et d'autre part du nombre de participants, il est possible que le budget puisse atteindre des sommes différentes."

Aide-mémoire concernant la composition du Comité scientifique provisoire

"Des représentants des Gouvernements de la République fédérale d'Allemagne, des Etats-Unis d'Amérique, de la France, de l'Italie et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, ainsi qu'un observateur des Pays-Bas et le Directeur général de l'Organisation mondiale de la santé, se sont réunis à Lyon, sous la présidence du docteur E.J.Y. Aujaleu (France), du 16 au 18 février 1965, pour continuer à examiner la question de la création d'un Centre international de recherche sur le cancer.

Dans l'après-midi du 17 février 1965, un représentant de chacun des pays suivants : République fédérale d'Allemagne, Etats-Unis d'Amérique, France, Italie et Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, ainsi qu'un observateur des Pays-Bas et le Directeur général de l'Organisation mondiale de la Santé se sont réunis en séance privée pour choisir, d'après une liste que le Directeur général de l'Organisation mondiale de la santé avait dressée en tenant compte des suggestions reçues des Gouvernements de la République fédérale d'Allemagne, des Etats-Unis d'Amérique, de la France, de l'Italie et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, douze savants appelés à constituer le Comité scientifique provisoire chargé d'élaborer le programme provisoire du Centre.

L'accord s'est fait sur douze personnalités. Il a en outre été décidé que si, parmi les douze membres, tel ou tel des ressortissants des six pays susmentionnés n'était pas en mesure de participer aux réunions du Comité scientifique provisoire, le Directeur général de l'Organisation mondiale de la santé proposerait au Président (Dr E.J.Y. Aujaleu) le nom d'un remplaçant de la même nationalité pris sur la liste d'experts dressée par le Directeur général de l'Organisation mondiale de la santé. Si l'un quelconque des experts appartenant à un pays autre que les six susmentionnés n'était pas en mesure de participer au Comité, il ne serait pas remplacé.

Lors de la séance publique du 18 février 1965, le Directeur général de l'Organisation mondiale de la santé a informé la réunion que le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique lui avait adressé une demande en vue de l'inclusion du docteur P. Kotin, *Associate Director, Field Studies, National Cancer Studies, National Cancer Institute, Bethesda (Maryland)*, dans la liste d'experts présentée par le Directeur général à la séance privée de l'après-midi précédente. Le Directeur général a demandé l'autorisation d'ajouter le nom de cet expert dans la liste primitive. La réunion a accepté que le docteur P. Kotin soit inclus dans la liste primitive présentée par le Directeur Général, étant donné les dispositions limitatives adoptées lors de l'après-midi précédente pour le remplacement des membres du Comité scientifique provisoire."

REUNION PREPARATOIRE POUR LE COMITE SCIENTIFIQUE (LYON 30 MARS-5 AVRIL 1965)

Cette réunion a été précédée de réunions organisées par l'OMS à Genève et dont les textes sont répertoriés sous les références IARC/1 à IARC/5.

IARC/1 concerne l'ordre du jour.

IARC/2 concerne l'organisation d'un Centre d'information qui ferait partie du Centre international de recherche sur le cancer.

IARC/3 concerne l'intérêt de l'épidémiologie dans le Centre international de recherche sur le cancer.

IARC/4 concerne la place de l'anatomie pathologique dans le Centre international de recherche sur le cancer.

IARC/5 concerne la place des activités de formation dans le Centre international de recherche sur le cancer. Ce document a été établi par le secrétariat de l'OMS.

Propositions pour un centre d'information pour la recherche sur le cancer
faisant partie du Centre international de recherche sur le cancer
(Document IARC/2 - Genève 3-5 février 1965)

Les divers spécialistes consultés ont admis qu'il est nécessaire :

- de diffuser rapidement les informations sur une base sélective;
- de fournir un vaste index rétrospectif et un service bibliographique faciles à consulter.

Le système adopté devrait avoir, en plus des systèmes existants, l'avantage :

- de fournir une information plus rapide et plus adéquate que celle existant actuellement;
- d'inclure les travaux publiés mais aussi ceux au stade de la prépublication;
- de tenir les scientifiques informés des recherches en cours;
- de disposer d'un personnel qualifié pour l'indexation et l'analyse.

Les sources d'information existantes sont passées en revue :

- Système "MEDLARS" de la Bibliothèque nationale de médecine de Bethesda, Etats-Unis d'Amérique, produisant l'Index Medicus pour les sciences médicales
- Service d'information de l'Institut Gustave Roussy (Paris)
- Les publications : Current Contents - Biological Abstracts - Chemical Abstracts - Bulletin signalétique du CNRS
- Le Service d'information sur la recherche biomédicale de l'OMS ("WHO BRIS")

Les fonctions d'un centre d'information du Centre international de recherche sur le cancer sont définies en détail. L'attention est attirée sur la nécessité pour ce service de disposer :

- des travaux publiés (articles de journaux, livres, comptes rendus de congrès), qu'il s'agisse des données cliniques ou expérimentales sur le cancer;
- des informations non publiées (projets de recherche, études épidémiologiques);
- des informations fournies par les instituts de recherche sur le cancer et celles concernant les congrès, symposia et séminaires.

Un bilan de l'indexation estime de 30 000 à 50 000 le nombre d'articles publiés chaque année sur le cancer.

L'étude de l'organisation et de la structure du centre d'information conduit à admettre une structure décentralisée s'appuyant sur des sous-centres nationaux ou régionaux.

Les sous-centres pourraient être répartis comme suit :

- Etats-Unis d'Amérique (Washington) MEDLARS (langue anglaise)
- France (Paris, Institut Gustave Roussy, Villejuif) (langue française)
- République fédérale d'Allemagne (Heidelberg) (langue allemande)
- URSS (Moscou) (groupe des langues slaves)
- Japon (Tokyo) (langue japonaise et, si possible, autres langues orientales)
- Amérique latine (langue espagnole et portugaise)

- Afrique

Une estimation du prix de revient d'un centre d'information sur la base de 20 000 articles donne les chiffres suivants :

- Etudes préliminaires : 300 000 dollars - Dépenses annuelles de fonctionnement : 850 000 dollars
- Activités spécialisées : 350 000 dollars soit, au total, 1 500 000 dollars.

Intérêt des études épidémiologiques dans le Centre international de recherche sur le cancer (Document IARC/3 - Genève 14-16 décembre 1964)

Les principaux objectifs des études épidémiologiques dans un centre international de recherche sur le cancer doivent être essentiellement :

- l'étude des facteurs de l'environnement et des facteurs endogènes pouvant modifier l'évolution du cancer ou le causer,
- l'application de ces observations à la prévention du cancer.

Ces études doivent être développées en profondeur avec les méthodes appropriées. La gamme de ces études devrait permettre d'explorer des domaines précédemment négligés, en particulier ceux où une collaboration internationale est nécessaire. Cette recherche épidémiologique doit être fructueuse et permettre, en particulier, de connaître non seulement l'étiologie et la pathogénie des cancers, mais aussi les méthodes de prévention.

Les types d'enquêtes peuvent être classés sous quatre rubriques :

- 1) L'établissement de corrélations entre l'incidence du cancer et les caractéristiques locales de l'environnement ainsi que la constitution génétique de la population.
- 2) La recherche des caractéristiques qui distinguent, dans les groupes, les diverses incidences du cancer.
- 3) La recherche d'une corrélation entre l'exposition à un agent suspect et l'évolution d'un cancer, en particulier dans l'industrie.
- 4) L'étude des effets des méthodes de prévention et de traitement, et aussi de diagnostic précoce.

Epidémiologie descriptive

L'incidence des cancers pourra être connue directement ou indirectement par l'étude :

- des statistiques de mortalité par cancer
- des statistiques de morbidité pouvant être établies d'une part par les registres du cancer et d'autre part par les statistiques des hôpitaux et aussi par les enquêtes de prévalence;
- des caractéristiques de l'environnement et du mode de vie des populations.

Il est sûr que de telles études coordonnées au plan international dans un institut de recherche international devraient être très efficaces.

Epidémiologie analytique

Elle pourra être mise en œuvre par des méthodes rétrospectives portant sur des sujets, atteints ou non, et par des méthodes prospectives portant sur des sujets exposés à des degrés divers à un agent particulier.

L'épidémiologie analytique pourra fructueusement rechercher :

- les différences de l'incidence des cancers en fonction de l'exposition à un facteur carcinogène;
- la relation entre les habitudes culturelles et l'évolution d'un cancer;
- les populations exposées à un risque particulier pouvant être carcinogène;
- les modifications de l'incidence d'un cancer en fonction d'une exposition récente à un agent pouvant être carcinogène;
- les différences d'incidence du cancer dans une population selon qu'elle est autochtone ou immigrée;
- l'évolution du cancer dans des populations géographiquement et culturellement isolées.

Des exemples sont donnés de cancer pour lesquels une collaboration internationale serait bénéfique : - cancer de la bouche et du pharynx en relation avec l'usage de produits mâchés - cancer du sein en relation avec la lactation et l'état hormonal - cancer du col utérin et comportement sexuel - localisation géographique du lymphome de Burkitt - cancer de l'œsophage et relation avec l'environnement - cancers en relation avec les rayonnements ionisants.

Epidémiologie expérimentale

Les applications restent très limitées ou ne peuvent être mises en œuvre qu'indirectement, comme par la suppression de l'exposition à un produit suspecté d'être carcinogène dans l'industrie.

Dans cette rubrique, on place aussi les examens cytologiques de masse permettant de reconnaître les modifications pré malignes et l'étude comparée de l'effet de diverses méthodes de contraception sur l'évolution d'un cancer.

Prévention du cancer

Elle trouve aussi sa place dans les études épidémiologiques, qu'il s'agisse de la détection précoce par des examens de masse ou de l'étude des groupes à risque.

Investigations complémentaires

L'oncologie comparée exigera des investigations concernant :

- l'exposition à divers agents atmosphériques ou alimentaires;
- la standardisation des méthodes de diagnostic et ses conséquences pour le diagnostic;
- les relations entre l'épidémiologie et les autres disciplines scientifiques.

L'attention est attirée sur la coopération indispensable avec de nombreuses disciplines : anatomie pathologique, physiologie, biochimie, virologie, anthropologie, médecine vétérinaire, etc...

Intérêt de l'anatomie pathologique dans un centre international de recherche sur le cancer (Document IARC/4 - Genève 14-18 décembre 1964)

Malgré les progrès réalisés vers la solution des problèmes posés par le cancer, grâce à l'Organisation mondiale de la santé, il est utile de créer une nouvelle coordination des efforts au plan international.

En raison de l'importance des problèmes, le Centre international de recherche sur le cancer devra s'efforcer d'accroître le potentiel requis, non seulement pour l'épidémiologie et la formation mais aussi pour l'anatomie pathologique, en augmentant la coordination tout en évitant les chevauchements avec les programmes existants.

Nomenclature internationale et classification

Toute recherche sur le cancer exige initialement un diagnostic précis, lequel dépend d'une classification histologique des tumeurs. Des solutions ont été proposées concernant une classification internationale et une nomenclature, par divers groupes tels que le Centre de référence internationale de l'OMS, le Comité de la nomenclature de l'Union internationale contre le cancer (UICC), le Conseil international des Sociétés d'anatomie pathologique (ICSP) et aussi l'Institut de pathologie des forces armées des Etats-Unis, lequel publie, en fascicules, un atlas de l'anatomie pathologique des tumeurs.

Les connaissances concernant les tumeurs s'accroissent assez rapidement et les classifications doivent donc être révisées périodiquement en tenant compte des informations recueillies relatives aux pays ou régions géographiques. Une coopération avec les centres nationaux et internationaux devrait permettre d'obtenir un accord sur cette classification.

Il convient de maintenir les centres de référence et aussi d'en créer de nouveaux. Il apparaît, en effet, qu'il est impossible de procéder à des études analytiques en l'absence d'une standardisation du diagnostic. Le Centre international doit être un centre d'information.

Le diagnostic anatomo-pathologique est la base de statistiques valables à l'établissement desquelles le Centre doit participer.

Relations entre l'anatomie pathologique et l'épidémiologie

Des études épidémiologiques valables exigent un accord sur une nomenclature acceptée au plan international par les scientifiques et par les statisticiens. Un centre international devrait pouvoir obtenir la collaboration et l'agrément des sociétés nationales.

Les membres de la réunion estiment qu'il est nécessaire : - de stimuler ces recherches - de réviser périodiquement les classifications en fonction des progrès enregistrés - d'utiliser les organisations existantes, tel le Conseil international des sociétés de pathologie, et de coopérer avec elles - de procéder à une évaluation des hypothèses et théories proposées par les laboratoires avec des groupes de chercheurs spécialisés.

Rôle de l'anatomie pathologique dans le nouveau centre international

On constate une pénurie d'anatomo-pathologistes qualifiés, les difficultés de recrutement résultant de leur rétribution insuffisante comparée à celle des autres spécialistes; d'où un travail intermittent et non totalement consacré à la discipline.

En conséquence, le nouveau centre devra :

- développer la formation des anatomo-pathologistes en particulier dans le domaine du cancer;

- attirer l'attention des administrations sur la nécessité de donner aux anatomo-pathologistes une situation comparable à celle des autres spécialistes (chirurgiens, radiologues, etc...) et insister sur le rôle qu'ils peuvent jouer dans la prévention (cf. Rapport Technique de l'Organisation mondiale de la santé, Série n° 175 de 1959);
- organiser la formation de pathologistes dans les pays en voie de développement.

Pendant les premières années de son fonctionnement et de son développement le Centre international de recherche sur le cancer, devra s'intéresser aux pays en voie de développement pour y créer des centres nationaux et participer au recrutement et à la formation de spécialistes. Il devra établir des relations avec les organisations nationales et internationales déjà existantes.

Recherches sur le cancer au plan international

Le problème se pose à nouveau des solutions différentes à adopter selon qu'il s'agit de pays développés ou en voie de développement. Des exemples sont donnés des difficultés déjà nombreuses rencontrées dans les pays en voie de développement pour l'installation de praticiens de médecine générale et, plus encore, pour la formation de spécialistes en particulier pour l'anatomie pathologique. En outre, se posent les problèmes de terminologie plus difficiles à résoudre aussi pour ces pays. D'où la nécessité d'assurer la formation convenable de ces spécialistes en même temps que celle des cliniciens, alors que malheureusement cette formation spécialisée est souvent différée.

Le nouveau centre devra établir un programme pour développer les études épidémiologiques et statistiques et tenter d'organiser de nouveaux centres de recherche dans les pays en voie de développement.

Un intérêt particulier doit être porté à la formation des étudiants en mettant en place des bibliothèques et des laboratoires pour stimuler leur intérêt pour l'anatomie pathologique, qui peut être le lien entre la clinique et les sciences fondamentales. On doit attirer leur attention sur la pathogénie des maladies et les facteurs qui interviennent et en orienter quelques-uns vers l'anatomie pathologique, complément de la clinique. Il convient de créer des liens entre la clinique, la chirurgie, la radiologie et l'anatomie pathologique.

Un consultant de l'Organisation mondiale de la santé a attiré l'attention sur l'importance de l'anatomie pathologique non seulement pour le diagnostic mais aussi pour le traitement du cancer.

Il serait souhaitable que des anatomo-pathologistes se rendent dans des nations en voie de développement pour les aider à mettre en place les laboratoires nécessaires, à former des techniciens et à évaluer un budget pour l'équipement.

Centres internationaux de référence de l'OMS

Il est rappelé qu'ils sont au nombre de neuf et qu'on envisage d'en créer 11 nouveaux.

Programme proposé par l'OMS pour le Centre international de recherche sur le cancer

Il est établi en 13 points parmi lesquels on retiendra : les enquêtes préalables; l'envoi de consultants; les relations avec les organisations nationales et internationales pouvant fournir le matériel nécessaire pour l'enseignement; les contrôles de qualité; l'initiation du public et la publication pour la prévention; l'évaluation des bibliothèques.

Propositions concernant les activités de formation dans le Centre international de recherche sur le cancer (Document IARC/5)

Ce document a été établi par le secrétariat de l'Organisation mondiale de la santé.

Il est rappelé que beaucoup d'institutions s'intéressent à la promotion et à l'intensification de la recherche et qu'une expérience importante a déjà été acquise concernant l'établissement des programmes de formation. Il existe un besoin de promotion internationale et de formation de jeunes scientifiques en dehors de leur pays d'origine.

L'exemple est donné des Etats-Unis d'Amérique qui reçoivent chaque année 1 500 étrangers entraînés à la recherche en médecine et dans les disciplines annexes, pour des périodes de deux à trois ans, de telle sorte qu'il y a constamment 4 000 étrangers en cours de formation à la recherche. Pendant la même période, 300 citoyens américains obtiennent des bourses pour effectuer des recherches en Europe.

Divers systèmes existent :

1. Allocations pour la formation à la recherche (bourses dites postdoctorales pour des périodes d'un à trois ans).
2. Allocations pour échange de chercheurs, d'une durée de quelques semaines à quelques mois.
3. Allocations pour la formation supérieure comportant l'aide aux institutions scientifiques (universités, instituts de recherche), pour développer des programmes de recherche, en particulier pour leurs propres nationaux.
4. Allocations pour les carrières de chercheurs accordées à des scientifiques après leur formation, pour faire une carrière dans des instituts de recherche reconnus, pour des périodes de trois à cinq ans.

Des propositions sont faites dans deux directions concernant le programme de formation du Centre international de recherche sur le cancer : d'une part la formation de personnel qualifié destiné à travailler dans le Centre pour le développement de ses propres recherches; d'autre part l'organisation d'un service pour la promotion de la recherche dans les institutions existant déjà dans les pays développés.

Il est proposé de développer la formation du personnel du Centre, d'une part en épidémiologie et d'autre part pour le fonctionnement du centre d'information.

Pour l'épidémiologie, il conviendrait de former :

- de jeunes épidémiologistes professionnels;
- des cliniciens, des anatomo-pathologistes, des scientifiques dans le domaine fondamental;
- des spécialistes de l'information (indexeurs, analystes, personnes formées à l'utilisation des ordinateurs, etc...).

L'activité de formation devrait concerner d'une part des scientifiques, d'autre part le personnel technique auxiliaire.

Un projet de budget est proposé concernant les bourses d'un an pour l'épidémiologie de base, les cours de perfectionnement en épidémiologie, les bourses pour les scientifiques, les bourses pour les indexeurs, les allocations postdoctorales, les échanges de chercheurs, la formation du personnel auxiliaire. Le montant en est de 414 000 dollars. A ces propositions sont ajoutées deux annexes concernant :

1. La description des bourses de formation à la recherche sur le cancer de l'OMS, de l'UICC et du *National Cancer Institute* de Bethesda et des autres programmes spécialisés dans cette formation, aussi qu'une estimation des sommes allouées.

2. La répartition des bourses : environ 35% sont attribuées à la formation à la recherche sur le cancer; 68% des bénéficiaires de ces dernières viennent de sept pays, avec en tête le Royaume-Uni, les Etats-Unis et le Japon. Plus de 70% des boursiers ont choisi d'aller étudier soit aux Etats-Unis (57%) soit au Royaume-Uni (14%).

REUNION POUR LA CREATION D'UN CENTRE INTERNATIONAL DE RECHERCHE SUR LE CANCER REUNION DU CONSEIL SCIENTIFIQUE (LYON, 30 MARS-2 AVRIL 1965)

Il est tout d'abord rappelé que les propositions qui vont être faites ici seront présentées à la dix-huitième Assemblée mondiale de la santé sous forme d'une résolution sanctionnée par les gouvernements et demandant l'établissement d'un centre international de recherche sur le cancer, selon l'article 18 de la Constitution de l'Organisation mondiale de la santé.

Professeur Aujaleu rappelle ce que seront les fonctions de ce centre dont le programme devra inclure d'une part des activités permanentes financées par les contributions annuelles des gouvernements membres de ce centre et d'autre part des projets spéciaux financés par des fonds additionnels disponibles pour le centre.

L'attention est attirée sur le fait que la somme de 2 millions de dollars par an ne constitue qu'une proposition et que le Comité devra établir des priorités pour la réalisation d'un programme de recherche.

Considérations générales

Un certain nombre de principes sont rappelés :

- Les projets ne seront retenus qu'en fonction de leur valeur scientifique.
- Le programme doit être souple et donner la possibilité de faire face à des situations imprévues.
- La recherche sur le cancer a besoin tout d'abord que l'on fournisse au niveau national une aide supplémentaire aux institutions individuelles. Quant aux recherches effectuées au plan international, elles doivent être limitées aux domaines où une collaboration internationale peut apporter un perfectionnement qualitatif du travail effectué, ce qui comporte :
 - Des subventions pour aider les travaux de départements ayant un haut niveau scientifique, dans des pays n'ayant pas les ressources financières nécessaires,
 - Le soutien des travaux effectués dans des domaines spécialisés mais qui ne disposent pas d'une aide nationale,
 - Le recueil des informations sur la répartition des cancers dans le monde en fonction des caractéristiques de l'environnement des populations et de leur origine, qu'il s'agisse de nationaux ou d'immigrants,
 - L'apport aux chercheurs de moyens de recherche, qu'il s'agisse d'animaux pour les expérimentations ou de matériel spécialisé et standardisé,
 - L'augmentation des possibilités de formation des chercheurs et d'échange d'idées.

Il conviendra toujours d'éviter d'interférer avec les organisations internationales existantes qui travaillent efficacement.

Service d'information

On a proposé de combiner les systèmes centralisés et décentralisés pour le recueil, l'analyse et le stockage de l'information et pour sa diffusion sélective sur demande. Cela présenterait l'avantage de la rapidité, de l'exhaustivité, de la qualité et de l'économie et permettrait un développement progressif après un début modeste.

On devrait tenter d'obtenir un échange rapide d'informations préliminaires sur des recherches non encore publiées et envisager la publication d'un bulletin.

On devra tenir compte des différences existant entre les pays en voie de développement n'ayant accès qu'à des informations limitées et les pays développés où elles sont aisément obtenues.

Formation des chercheurs

On devra distinguer pour cette formation :

- les bourses pour les titulaires de diplômes supérieurs concernant des candidats ayant déjà une expérience technique de base (1 à 3 ans);
- les bourses pour de courtes visites de scientifiques confirmés;
- les subventions données à des institutions pour le développement des activités de formation (5 ans);
- le paiement temporaire de salaires en attendant les appointements afférents à une carrière (3 à 5 ans);
- les subventions temporaires de recherche pour des chercheurs en fin de formation (3 à 5 ans).

L'attention est attirée sur la priorité donnée au programme de formation auquel il est recommandé :

- Les bourses pour les titulaires de diplôme et pour les courtes visites par les scientifiques confirmés doivent être particulièrement retenues dans le programme du Centre.
- Les bourses des titulaires de diplôme doivent être accordées indépendamment de l'âge.
- Les subventions temporaires de recherches attribuées en fin de formation doivent faire partie intégrante du programme et être réservées surtout aux jeunes boursiers.

On doit retenir aussi un type supplémentaire de bourses, attribuées à des chercheurs expérimentés, pour leur permettre de maîtriser des techniques nouvelles dans divers domaines. De telles bourses d'"adaptation" seraient accordées pour deux à douze mois.

- Le programme de formation devra d'une part être orienté vers la formation de scientifiques pour le développement des activités propres du Centre et d'autre part, intervenir pour la promotion de la recherche dans des institutions déjà existantes.

On évitera les duplications avec la formation assurée par les organisations existantes et on s'efforcera d'obtenir que les boursiers puissent continuer les recherches dans le domaine pour lequel ils ont été formés lorsqu'ils retourneront dans leurs pays d'origine.

Pathologie

Le Comité estime que le Centre devra limiter ses efforts dans ce domaine aux sujets qui concernent particulièrement la recherche épidémiologique, et notamment pour obtenir un accord international pour la nomenclature.

On n'affectera qu'une partie limitée du budget à l'anatomie pathologique mais il conviendra d'établir des relations régulières avec les organisations internationales travaillant dans cette discipline.

Epidémiologie

Le Comité estime que l'épidémiologie doit être la principale sphère d'action du Centre. L'existence d'importantes différences de l'incidence des cancers selon les populations doit retenir l'attention. Les recherches doivent porter en particulier sur le mode de vie, l'influence de l'environnement et du niveau socio-économique.

Les recherches devront être conduites en liaison avec les organismes nationaux existants, le Centre coordonnant les efforts au plan international.

Le Centre devrait concentrer son effort sur les projets suivants :

- Etablissement de registres du cancer.
- Recueil des données hospitalières anatomo-pathologiques, dans les pays où l'incidence réelle du cancer n'est pas connue.
- Investigations concernant l'incidence du cancer de l'estomac en relation avec l'alimentation, en particulier dans les régions où les aliments proviennent presque exclusivement d'une production locale.
- Investigations dans des régions définies, où l'incidence du cancer de l'œsophage est élevée, où les populations ont des caractéristiques sociales et culturelles particulières.
- Investigations sur le cancer primitif du foie et ses relations avec les aliments contaminés par des toxines fongiques.
- Investigations sur la répartition des divers types de cancer de la bouche en Asie et leur relation avec l'usage consistant à mâcher certains produits. Toutefois, on tiendra compte de ce que l'Unité du cancer de l'OMS poursuit déjà des recherches sur ce sujet. Mais il conviendra d'identifier les constituants de ces produits qui pourraient être responsables des cancers.
- Des considérations du même ordre s'appliqueront aux études sur le lymphome africain chez l'enfant (lymphome de Burkitt) et les possibilités d'une origine virale.

Dans toutes ces études, le Centre veillera à suivre l'orientation donnée par les observations épidémiologiques et pourra commencer des travaux de laboratoire. Pour ce faire, des bourses pourront être accordées à des institutions pré-existantes.

Le Comité estime essentielles une confrontation régulière et une collaboration constante avec les chercheurs des laboratoires dans les domaines appropriés.

Le programme du Centre devra avoir une flexibilité suffisante pour pouvoir tenir compte des nouveaux développements et des projets de recherche de son propre personnel.

Oncologie comparative

Il est proposé de développer les recherches dans ce domaine en collectant des informations sur les différences dans la survenue de tumeurs chez les animaux domestiques et sauvages.

On tiendra compte de l'apparition éventuelle de tumeurs similaires chez l'homme et chez les animaux et la possibilité d'intervention d'un même agent causal.

Le Centre pourrait être dépositaire des informations recueillies et devrait stimuler la collecte de matériel par d'autres organisations.

Soutien de la recherche

Le Comité estime que la réduction de l'incidence du cancer et de la mortalité qu'il provoque ne peut être obtenue que par la recherche appliquée et fondamentale.

Il estime aussi que l'intervention du Centre pour les recherches en laboratoire est une part intégrale et nécessaire de sa fonction. Il recommande qu'un encouragement particulier soit manifesté en ce qui concerne la recherche de l'origine virale des tumeurs, l'immunologie, la biologie cellulaire, les mécanismes de la carcinogenèse chimique et la chimiothérapie.

Projets spéciaux

Le Comité propose qu'un ordre de priorité soit établi concernant ces projets et les activités permanentes du Centre ainsi que le problème du recrutement d'un personnel scientifique de haute valeur.

Budget

Le Comité estime que la somme de 2 millions de dollars par an constitue le minimum nécessaire au fonctionnement du Centre.

En ce qui concerne la répartition des disponibilités, nous avons trouvé deux propositions dans les documents consultés :

- La première retenait les pourcentages suivants :
Education et formation 29%
Laboratoires de recherche 29%
Epidémiologie 29%
Information 3%
Administration 10%.

- La deuxième rapporte les chiffres ci-après :
Education et formation 34%
Epidémiologie 34%
Laboratoires de recherche 16,5%
Information 3%
Administration 10%
Imprévu 2,5%.

Estimation du coût des programmes proposés

Le Comité scientifique a procédé à une appréciation des dépenses supplémentaires qui devront être engagées pour la réunion du Conseil de direction et du Conseil scientifique. En résumé, les dépenses se répartissent comme suit :

Conseil de direction et Conseil scientifique	39 000
Administration centrale (Directeur, service de traduction, administration)	161 000
Epidémiologie	560 000
Service central de formation et subventions	132 900
Education et formation. Bourses	514 100
Recherche	490 000
Information	60 000
Imprévu	43 000

	\$ 2 000 000

DEUXIEME REUNION PREPARATOIRE POUR LA CREATION D'UN CENTRE INTERNATIONAL DE RECHERCHE SUR LE CANCER (LYON, 5-6 AVRIL 1965)

Première session (5 avril, matin)

Le Président demande au rapporteur de résumer les travaux du Comité scientifique effectués au cours de la réunion du 30 mars au 2 avril 1965. Il est ensuite procédé à un échange de vues concernant les propositions faites par les membres de ce Comité, au cours duquel seront exprimées les observations suivantes :

- Il est nécessaire d'éviter les doubles emplois entre les programmes du Centre et de ceux des organismes nationaux.
- Le Centre doit avoir, de préférence, à effectuer des travaux que les organismes nationaux ne peuvent pas mener à bien.
- Une des responsabilités du Centre, en plus de ses propres activités, est d'aider les recherches de bonne qualité effectuées à l'extérieur.
- L'attention est attirée à nouveau sur le fait que la somme de 2 millions de dollars, adoptée pour le fonctionnement du Centre, est un minimum et qu'elle devra probablement être augmentée.
- L'accent est mis sur l'épidémiologie qui doit faire l'objet de recherches au plan international.
- Certaines activités dont la radiobiologie, sont développées de façon satisfaisante par les instituts nationaux, mais il n'en va pas de même pour l'immunologie et la biologie. Cette inégalité peut d'ailleurs varier selon le pays considéré.
- Des réserves sont formulées concernant la place de la recherche fondamentale dans les activités du Centre.
- L'attention est attirée sur les différences de potentialité des pays : les uns ayant, à la fois, des moyens de recherche développés et des ressources financières satisfaisantes, d'autres ayant un équipement technique suffisant mais des ressources financières insuffisantes et enfin, ceux d'une troisième catégorie, ne disposant ni des équipements ni des ressources financières. Le Centre devrait aider en priorité les pays de la seconde catégorie et intervenir pour la formation dans ceux de la troisième catégorie.
- Le choix des sujets de recherches fait aussi l'objet d'autres remarques dont une, relative aux sujets faciles et peu coûteux permettant des publications mais dont l'intérêt réel est faible.
- L'accent est mis sur l'importance de la collecte d'informations épidémiologiques concernant le cancer et sur leur diffusion.
- Des précisions sont demandées concernant les animaux de laboratoire et le matériel. Pour l'expérimentation animale, il suffit de remettre aux chercheurs un mâle et deux femelles de l'espèce désirée. Mais il apparaît, par ailleurs que ces fournitures ne doivent pas constituer une activité du Centre. Tout au plus, ce dernier pourrait-il aider un centre national de production, comme celui existant aux Pays-Bas.

- Le service d'information est d'un intérêt particulier, en raison de son importance pour le développement des recherches. La publication d'un bulletin avec des notes préliminaires a retenu l'attention. Il pourrait être du type de celui adopté par la revue "*Nature*" dans ses "Lettres à l'éditeur".

Finalement, la décision est reportée à plus tard.

En ce qui concerne la formation des chercheurs, il conviendrait de ne pas négliger la collaboration de physiciens, biophysiciens, chimistes et biochimistes.

Enfin, il est rappelé que les bourses dites "d'adaptation", pour des chercheurs retournés dans leur pays d'origine, ne doivent être accordées qu'à bon escient, que le pays concerné soit riche ou pauvre.

Deuxième session (5 avril, 14h30)

L'examen du rapport du Comité scientifique se poursuit. Ainsi sont passés en revue les problèmes posés par l'anatomie pathologique, l'épidémiologie, l'oncologie comparative, l'aide à la recherche, les projets spéciaux, l'attribution des fonds, les activités durant la période précédant l'établissement du Centre, l'estimation du coût des programmes proposés.

- Anatomie pathologique : le Président fait remarquer que le Comité scientifique a estimé qu'elle ne constituait pas une priorité. Un participant propose d'avoir recours aux institutions existantes pour les problèmes de classification et de nomenclature et en particulier celles de l'Organisation mondiale de la santé et de l'UICC.
- Epidémiologie : l'accent est mis sur la très importante place qu'elle doit avoir.
- Oncologie comparée : les recommandations du Comité concernant cette discipline sont acceptées.
- Aide et soutien à la recherche : Elle devrait, pour le Président, concerner les laboratoires de recherche, l'épidémiologie et la thérapeutique. L'attention est attirée sur le soutien que doivent apporter les laboratoires à la recherche épidémiologique et deux participants estiment que 50% au moins des crédits devraient être attribués à l'épidémiologie, qu'il s'agisse de bourses ou de subventions. Mais certains estiment que les autres disciplines ne doivent pas être négligées.
- Projets spéciaux et activités permanentes : Une discussion s'ouvre sur ce problème et en particulier sur l'assistance à des laboratoires nationaux de recherche et aussi sur une assistance conditionnée par l'intervention de contributions volontaires supplémentaires.
- Le Président attire l'attention sur les fonctions du Conseil scientifique et du Conseil de direction, qu'il ne faut pas confondre.
- La question est posée de savoir si le budget permanent du Centre permettra de mettre en œuvre des recherches avec des scientifiques de haut niveau; ce qui repose le problème des recherches effectuées par le Centre d'une part et par les laboratoires nationaux aidés par lui d'autre part.
- Le rapporteur du Comité scientifique indique que la recherche épidémiologique devra être effectuée par les chercheurs du Centre mais sans que soit précisé si ses laboratoires propres doivent y participer. Dans d'autres domaines, l'Agence pourrait faire appel à des laboratoires nationaux qualifiés.

En ce qui concerne l'attribution des ressources propres du Centre, il est rappelé par le Président que la somme de 2 millions de dollars sert de base pour l'établissement d'un ordre de priorités par les experts.

- Le problème est posé du financement des activités durant la période précédant ou suivant immédiatement l'établissement du Centre international de recherche sur le cancer.

A ce sujet, une somme a été prévue par le Gouvernement français au titre du ministère de la santé publique et de la population : un million de francs ont été mis à la disposition de l'Institut de la santé et de la recherche médicale (INSERM) pour le financement des activités du Centre international de recherche sur le cancer.

Des estimations sont faites concernant les prévisions de dépenses :

- On prévoit une réunion du Conseil de direction et une du Conseil scientifique chaque année avec les crédits nécessaires pour que deux langues soient utilisées.
- Services centraux : les normes de l'Organisation mondiale de la santé seront appliquées.
- Programmes d'activité : les pourcentages attribués pour les diverses activités du Centre par le Comité scientifique sont adoptés.

Troisième session (5 avril, 16h00)

Le procès-verbal de la première réunion préparatoire est adopté.

- Un échange de vues a lieu au sujet du rapport du Comité scientifique et il est proposé de mettre en chantier l'étude des priorités en matière de recherche.
- Le choix des priorités est considéré comme très difficile, en raison des intérêts divergents qui peuvent intervenir. L'attention est attirée sur la situation nouvelle que crée un nouveau centre distinct de ceux existant jusqu'ici. Il importe donc d'éviter les chevauchements avec d'autres institutions, en ayant présent à l'esprit son caractère international.

Incontestablement, l'épidémiologie constitue une priorité au plan international et l'activité de formation passe en second.

- La question est posée de savoir si des subventions doivent être accordées à des boursiers après leur formation, lorsqu'ils retournent dans leur pays d'origine. Il semble qu'une telle disposition pourrait être acceptée pour les pays en voie de développement.
- Les allocations de recherche ne devraient pas être accordées sans discrimination et le Centre devrait encourager la recherche épidémiologique.
- La priorité concernant l'épidémiologie doit être considérée dans son approche internationale.
- On pourrait envisager de petits groupes de discussion à un niveau élevé et la publication d'un bulletin permettant un échange rapide d'informations préliminaires sur les découvertes récentes.
- Estimant que le rapport n'apporte pas toutes les solutions à ce problème, un participant rappelle que le Comité scientifique a estimé qu'un service d'information serait plus utile aux chercheurs que celui qui pourrait être réalisé par le Centre pour son propre usage.
- Un problème se pose à propos de la somme de 490 000 dollars proposée pour les recherches en épidémiologie au plan international, considérées comme une priorité.

Il est répondu que les priorités demeurent : i) épidémiologie, ii) formation, iii) aide à la recherche.

Le Gouvernement français a informé de façon officieuse le Directeur général de l'OMS de son intention de réunir très prochainement une conférence au niveau diplomatique, conférence à laquelle le Directeur général sera invité.

ANNEXE 4. ACTES OFFICIELS DE L'OMS POUR LA CREATION ET LA MISE EN PLACE D'UN CENTRE INTERNATIONAL DE RECHERCHE SUR LE CANCER

DIX-SEPTIEME ASSEMBLEE MONDIALE DE LA SANTE
(A17/P ET B/20, 16 MARS 1964)

Création d'un centre international de recherche sur le cancer

Il s'agit d'un document soumis à l'Assemblée par les délégations de la République fédérale d'Allemagne, des Etats-Unis d'Amérique, de la France, de l'Italie, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et de l'Union des Républiques socialistes soviétiques.

Ce document rappelle la proposition faite par le Président de la République française d'affecter 0,5% des budgets de la défense de chaque pays à la création, puis au fonctionnement d'un centre international de recherche sur le cancer. Il a été proposé aux gouvernements concernés de réunir leurs Directeurs respectifs de la santé publique et des experts en cancérologie pour examiner les aspects techniques du problème.

Les délégués de ces pays - à l'exception de l'URSS qui n'a pas pu envoyer de délégué en temps utile - se sont rencontrés les 17 et 18 décembre 1963, puis les 27 et 28 février 1964 à Paris et le Directeur général de l'OMS a pris part aux discussions et a donné les suggestions et conseils que lui permet l'expérience acquise par l'OMS. Le Président de l'Union internationale contre le cancer (UICC) participait aussi à cette réunion ainsi que des observateurs de l'UNESCO.

Les principaux points suivants ont été considérés par les participants :

Statuts - L'Institution pourra coopérer avec les Etats membres de l'OMS, l'UICC et les autres organisations internationales concernées pour stimuler et aider toutes les recherches sur le cancer. Bien qu'il ne s'agisse pas d'une organisation entièrement nouvelle et autonome, le Centre international de recherche sur le cancer devra avoir un Conseil exécutif, un Conseil scientifique et un budget. En outre, si l'OMS l'accepte, il pourra être administré par le Directeur général de l'OMS sur une base à définir, l'OMS étant remboursée des dépenses engagées pour l'administration.

Il est prévu un Conseil de direction comportant un représentant des membres fondateurs et le Directeur général de l'OMS, ainsi que d'autres représentants d'Etats qui seraient admis par les Etats fondateurs. Ce Conseil approuve les programmes de travail et le budget, contrôle les dépenses, les décisions d'ordre technique étant prises sur proposition du Conseil scientifique. Le Conseil de direction peut prendre conseil - s'il le juge utile - auprès du représentant de l'UICC et des organismes des Nations Unies (FAO-UNESCO).

Le Conseil scientifique comporte 12 éminents scientifiques, spécialistes dans les divers domaines de la recherche sur le cancer. Ils sont nommés pour trois ans et choisis sur une liste de 20 à 24 personnes proposées par le Directeur général de l'OMS, lequel peut consulter l'UICC et toute organisation scientifique internationale. Les membres de ce Conseil peuvent être éventuellement reconduits pour un an.

Le secrétariat comporte le Directeur, nommé par le Conseil de direction sur proposition du Directeur général de l'OMS et un personnel technique et administratif.

Fonctions - Les participants ont admis que le Centre ne doit pas se considérer comme étant un laboratoire central international. Ils estiment que les recherches de laboratoire et surtout les recherches cliniques doivent être effectuées par des laboratoires nationaux, le Centre ne pouvant que

les aider. Toutefois, dans certains cas, en particulier dans les régions où des problèmes spéciaux concernant le cancer se posent et où l'équipement pour la recherche est inadéquat, le Centre pourra établir des laboratoires de recherche et y travailler avec le consentement du pays concerné.

Sous réserve des considérations précédentes, les fonctions du Centre international de recherche sur le cancer seront les suivantes :

- Collecte, développement et diffusion de l'information sur l'incidence du cancer, la recherche sur le cancer et sa prévention.
- Rédaction d'une nomenclature internationale des tumeurs en accord avec les Centres de référence de l'OMS et de l'UICC.
- Etudes d'épidémiologie du cancer, de pathologie géographique, d'oncologie comparée.
- Assistance pour l'éducation et la formation de personnel consacré à la recherche sur le cancer à l'échelon national, qu'il s'agisse des épidémiologistes, des anatomo-pathologistes, des oncologistes, des chercheurs de laboratoire.
- Fourniture aux laboratoires nationaux de recherche du matériel qui ne peut être obtenu que par très peu d'établissements de haut niveau (lignées pures d'animaux, souches de virus, etc...).
- Rédaction d'un programme mondial de recherche sur le cancer dans lequel diverses tâches seraient confiées à des laboratoires nationaux, de façon à ce que l'usage le meilleur soit fait des ressources scientifiques et financières, sans négliger l'aide financière qui pourrait être donnée en cas de besoin aux laboratoires nationaux par le Centre international de recherche sur le cancer.

Finances et budget - Les participants aux réunions tenues à Paris ont laissé leur gouvernement libre de décider la méthode par laquelle le Centre international sera financé. Ils n'ont pas discuté en détail le budget. Ils ont été d'accord pour attirer l'attention de leur gouvernement sur l'estimation des dépenses - importantes - à envisager pour la création et le fonctionnement d'un tel Centre.

Procédure pour la création du Centre - Les experts ont étudié diverses possibilités mais ils n'ont pas pris de position définitive concernant les dispositions légales pour cette création et les termes d'un agrément qui pourrait être conclu avec l'OMS. Ils ont admis que la sélection d'une procédure appartenait aux gouvernements et que la définition précise des termes d'un agrément avec l'OMS relevait des gouvernements et de l'Assemblée mondiale de la santé.

En résumé, les experts réunis à Paris ont étudié l'essentiel du travail préparatoire sous ses aspects techniques et administratifs. Leurs conclusions, résumées ci-dessus, étaient destinées à fournir à leurs gouvernements une complète connaissance des faits et des décisions à prendre pour qu'ils participent ou non à la création et au fonctionnement d'un centre international de recherche sur le cancer tel qu'il a été proposé par le Gouvernement français.

Ces conclusions peuvent aussi être prises en considération par les membres de l'Assemblée mondiale de la santé, pour examiner les possibilités de participation de l'OMS au projet présenté et décider si le Directeur général de l'OMS peut avoir un échange de vues à ce sujet, avec les gouvernements concernés.

Participation de l'OMS à un centre international de recherche sur le cancer
(WHA17.49 - 19 mars 1964)

"La Dix-Septième Assemblée mondiale de la Santé,

Considérant l'initiative prise par plusieurs gouvernements au sujet de la lutte contre le cancer; et Convaincue de l'intérêt que peut présenter un effort particulier de coopération internationale dans ce domaine,

1. AUTORISE le Directeur général à entreprendre des discussions avec les pays intéressés en vue de la création et du fonctionnement d'un Centre mondial de Recherches sur le Cancer; et
2. PRIE le Directeur général de rendre compte des progrès de ces discussions aux prochaines réunions du conseil exécutif et à la prochaine Assemblée mondiale de la Santé."

CONSEIL EXECUTIF (TRENTE-QUATRIEME SESSION)

Rapport du Directeur général sur la participation de l'OMS à un Centre international de recherche sur le cancer (EB - 34, 21-22 mai 1964)

Il est rappelé qu'à la dix-septième Assemblée mondiale de la santé un document a été soumis par les délégations de la République fédérale d'Allemagne, des Etats-Unis d'Amérique, de la France, de l'Italie, et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord sur la création d'un centre international de recherche sur le cancer.

Ce document rappelait la proposition originelle du Gouvernement français pour cette création et les réunions qui avaient été tenues par les Directeurs de la santé publique des cinq gouvernements concernés, accompagnés des experts et auxquelles le Directeur général de l'OMS avait été invité au titre de conseiller.

Il rappelait aussi la résolution WHA17.49 communiquée aux cinq gouvernements intéressés, laquelle autorise le Directeur général à entrer en discussion avec eux.

ANNEXE 5. CREATION D'UN CENTRE INTERNATIONAL DE RECHERCHE SUR LE CANCER

RESOLUTION WHA18.44 DE LA DIX-HUITIEME ASSEMBLEE MONDIALE DE LA SANTE
(DOUZIEME SEANCE PLENIERE, 20 MAI 1965)

La Dix-Huitième Assemblée mondiale de la santé,

Attendu que l'article 18 de la Constitution prévoit, notamment, que l'une des attributions de l'Assemblée sera de créer, dans le domaine de la santé, toutes institutions qu'elle estimera désirables en vue de promouvoir et de conduire la recherche;

Considérant que les Gouvernements des Etats-Unis d'Amérique, de la France, de l'Italie, de la République fédérale d'Allemagne et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord ont souscrit à l'initiative de créer un Centre international de recherche sur le cancer et de participer à son fonctionnement selon les dispositions du Statut ci-annexé;

Considérant que de nombreux gouvernements ont manifesté leur sympathie pour la création d'un tel centre; et

Vu la résolution WHA17.49 de la Dix-Septième Assemblée mondiale de la santé,

DECIDE de créer un Centre international de recherche sur le cancer qui exercera ses fonctions conformément aux dispositions du Statut ci-annexé.

STATUT DU CENTRE INTERNATIONAL DE RECHERCHE SUR LE CANCER^{7,8}

Article I - But

Le but du Centre international de recherche sur le cancer est de promouvoir la collaboration internationale en matière de recherche sur le cancer. Le Centre constitue le moyen par lequel les Etats participants et l'organisation mondiale de la santé, en liaison avec l'Union internationale contre le cancer et d'autres organisations internationales intéressées, peuvent coopérer en vue de stimuler et de soutenir toutes les phases de la recherche relative au problème du cancer.

Article II - Attributions

En vue d'atteindre ses objectifs, le Centre a les attributions suivantes :

1. Le Centre prend des dispositions en vue de planifier, promouvoir et développer la recherche relativement à tout ce qui concerne l'origine, le traitement et la prévention du cancer.
2. Le Centre exécute un programme d'activités permanentes. Ces activités comprennent :
 - a) le rassemblement et la diffusion des renseignements portant sur l'épidémiologie du cancer, la recherche cancérologique, les causes et la prévention du cancer dans le monde entier;
 - b) l'examen de propositions et l'élaboration de plans relatifs à des projets de recherche cancérologique ou destinés à soutenir ladite recherche; ces projets doivent être conçus de

⁷ Conformément aux dispositions de ses articles III et XI, le Statut est entré en vigueur le 15 septembre 1965, date à laquelle cinq des Etats ayant souscrit à l'initiative tendant à la création d'un Centre international de recherche sur le cancer ont pris l'engagement prévu à l'article III.

⁸ Le document reproduit ici correspond à la dernière édition du Statut du CIRC, amendé en mai 1986.

manière à exploiter au maximum toutes ressources scientifiques et financières et toutes occasions spéciales d'études sur l'histoire naturelle du cancer qui peuvent se présenter;

c) l'instruction et la formation du personnel pour la recherche cancérologique.

3. Le Centre peut prendre des dispositions en vue de l'exécution de projets spéciaux; toutefois, ces projets spéciaux ne doivent être entrepris qu'avec l'approbation expresse du Conseil de direction donnée sur recommandation du Conseil scientifique.

4. Lesdits projets spéciaux peuvent porter sur :

a) des activités complémentaires du programme permanent;

b) la démonstration d'activités pilotes en matière de prévention du cancer;

c) l'encouragement et l'octroi d'aide à la recherche sur le plan national au besoin par la création directe d'organismes de recherche.

5. Dans l'exécution de son programme d'activités permanentes ou de tous projets spéciaux, le Centre peut collaborer avec tout autre organisme.

Article III - Etats participants

Tout Membre de l'Organisation mondiale de la santé peut, sous réserve des dispositions de l'article XII, participer activement au Centre en s'engageant, par notification au Directeur général de l'Organisation mondiale de la santé, à observer et appliquer les dispositions du présent Statut. Dans ledit Statut, les Membres qui ont adressé une telle communication sont appelés "Etats participants".

Article IV - Structure

Le Centre comprend :

a) le Conseil de direction;

b) le Conseil scientifique;

c) le secrétariat.

Article V - Le Conseil de direction

1. Le conseil de direction est composé d'un représentant de chaque état participant et du Directeur général de l'Organisation mondiale de la santé, qui peuvent être accompagnés de suppléants ou de conseillers.

2. Chaque membre du conseil de direction dispose d'une voix.

3. Le conseil de direction :

a) adopte le budget,

b) adopte le règlement financier,

c) contrôle les dépenses,

d) fixe l'effectif du personnel du secrétariat,

e) nomme les membres de son bureau,

- f) adopte son règlement intérieur.
4. Le Conseil de direction, après examen des recommandations du Conseil scientifique :
- a) adopte le programme d'activités permanentes,
 - b) approuve tout projet spécial,
 - c) statue sur tout programme supplémentaire.
5. Les décisions du Conseil de direction relevant des alinéas a) et b) du paragraphe 3 du présent article sont prises à la majorité des deux tiers de ceux de ses membres qui représentent des Etats participants.
6. Les décisions du Conseil de direction sont prises à la majorité simple des membres présents et participant au scrutin, sauf dispositions contraires prévues au présent Statut. Le quorum est constitué par la majorité des membres.
7. Le Conseil de direction se réunit en session ordinaire au moins une fois par an. Il peut également se réunir en session extraordinaire à la demande du tiers de ses membres.
8. Le Conseil de direction peut nommer des sous-commissions et des groupes de travail.

Article VI - Le Conseil scientifique

1. Le Conseil scientifique est composé d'un minimum de douze et d'un maximum de quinze personnalités scientifiques hautement qualifiées, choisies en considération de leurs compétences techniques dans le domaine de la recherche sur le cancer et les domaines connexes.
2. Les membres du Conseil scientifique sont nommés par le Conseil de direction. Le Directeur général de l'Organisation mondiale de la santé, après consultation d'organisations scientifiques compétentes, soumet une liste d'experts au Conseil de Direction.
3. Les membres du Conseil scientifique sont nommés pour quatre ans. Cependant, le Conseil de Direction peut procéder à des désignations pour une durée plus courte, si le maintien d'un roulement annuel équilibré des membres du Conseil scientifique le rend nécessaire.

Tout membre sortant du Conseil scientifique n'est rééligible qu'à l'expiration d'un délai minimal d'un an, à moins qu'il n'ait été nommé pour une durée réduite;

Si quelque vacance survenait, il serait procédé à une nouvelle désignation pour la durée restant à couvrir du mandat du membre intéressé.

4. Le conseil scientifique a pour mission de :
- a) adopter son règlement intérieur;
 - b) formuler périodiquement des avis sur les activités du Centre;
 - c) recommander les programmes des activités permanentes et préparer les projets spéciaux à soumettre au Conseil de Direction;
 - d) formuler périodiquement des avis sur les projets spéciaux financés par le Centre;
 - e) présenter au Conseil de Direction des rapports sur les activités prévues aux alinéas b), c) et d) ci-dessus aux fins d'examen à l'époque à laquelle ledit Conseil examine le programme et le budget.

Article VII – Secrétariat

1. Sous l'autorité générale du Directeur général de l'Organisation mondiale de la santé, le Secrétariat constitue l'organe administratif et technique du Centre; en outre, il exécute les décisions du Conseil de Direction et du Conseil scientifique.
2. Le secrétariat se compose du Directeur du Centre et du personnel technique et administratif nécessaire.
3. Le Directeur du Centre est choisi par le Conseil de Direction; le Directeur général de l'Organisation mondiale de la santé procède à sa nomination dans les conditions déterminées par le Conseil de Direction.
4. Le personnel du Centre est nommé dans des conditions déterminées d'un commun accord entre le Directeur général de l'Organisation mondiale de la santé et le Directeur du Centre.
5. Le Directeur du Centre est la plus haute autorité exécutive du Centre. Il est chargé de :
 - a) préparer le programme futur et les prévisions budgétaires;
 - b) surveiller la mise en œuvre du programme et les activités scientifiques;
 - c) diriger les activités administratives et financières.
6. Le Directeur du Centre présente un rapport sur les travaux du Centre et les prévisions budgétaires pour l'exercice suivant à chaque Etat participant et au Directeur général de l'Organisation mondiale de la santé; ce rapport doit leur parvenir trente jours au moins avant la date de la session annuelle ordinaire du Conseil de Direction.

Article VIII - Finances

1. Les services administratifs et les activités permanentes du Centre sont financés par les contributions annuelles versées par les Etats participants.
2. Ces contributions annuelles sont dues au 1^{er} janvier de chaque année et doivent être versées au plus tard le 31 décembre de la même année.
3. Le ou les niveaux des contributions annuelles sont déterminés par le Conseil de Direction.
4. Toute décision modifiant le ou les niveaux des contributions annuelles est prise à la majorité des deux tiers des membres du Conseil de Direction qui sont les représentants des Etats participants.
5. Un Etat participant qui est en retard dans le paiement de sa contribution annuelle perd son droit de vote au Conseil de Direction si l'arriéré égale ou excède le montant de la contribution dû par lui pour l'exercice financier précédent.
6. Le Conseil de Direction peut créer un fonds de roulement dont il établit le montant.
7. Le Conseil de Direction est habilité à accepter des dons et des subventions spéciales émanant de toute personne physique ou morale, ou de tout gouvernement.

Les projets spéciaux du Centre sont financés par de tels dons ou subventions spéciales.

8. Les biens et avoirs du Centre seront considérés comme des fonds de dépôt au sens de l'article VI, paragraphes 6.6 et 6.7, du Règlement financier de l'Organisation mondiale de la santé. Ils feront l'objet d'une comptabilité séparée de celle des biens et avoirs de l'Organisation mondiale de la santé et seront gérés conformément aux dispositions financières adoptées par le Conseil de Direction.

Article IX - Siège

Le lieu du siège du Centre est fixé par le Conseil de Direction.

Article X - Modifications

Excepté dans le cas prévu à l'article VIII, paragraphe 4, les modifications au présent Statut entreront en vigueur après avoir été adoptées par le Conseil de Direction à la majorité des deux tiers de ceux de ses membres qui représentent les Etats participants et avoir été acceptées par l'Assemblée de l'Organisation mondiale de la santé.

Article XI - Entrée en vigueur

Les dispositions du présent Statut entreront en application dès que cinq des Etats ayant souscrit à l'initiative tendant à la création d'un Centre international de recherche sur le cancer auront pris l'engagement prévu à l'article III d'observer et d'appliquer les dispositions du présent Statut.

Article XII - Accession

Après l'entrée en vigueur du présent Statut, tout Etat Membre de l'Organisation mondiale de la santé peut être admis en qualité d'Etat participant :

- a) si le Conseil de direction reconnaît, à la majorité des deux tiers de ceux de ses membres qui représentent des Etats participants, que ledit Etat se trouve en mesure d'apporter une contribution efficace aux activités scientifiques et techniques du Centre,
- b) et si, ensuite, ledit Etat contracte l'engagement prévu à l'article III.

Article XIII - Retrait

Tout Etat participant peut se retirer du Centre en notifiant au Directeur général de l'Organisation mondiale de la santé son intention de le faire. Une telle notification prendra effet six mois après sa réception par le Directeur général de l'Organisation mondiale de la santé.